

Ce bulletin est publié à titre documentaire et objectif.

Les articles traduisent l'opinion de leurs auteurs, sans engager celle de la Banque.

SOMMAIRE : La convertibilité des monnaies et les conditions de sa réalisation, par M. G.-U. Papi — Les budgets belge et néerlandais, 1946-1955 (3^e partie) — Bibliographie sur la situation monétaire et financière de la Belgique — Législation économique — Graphiques de la situation économique de la Belgique — Statistiques.

LA CONVERTIBILITE DES MONNAIES ET LES CONDITIONS DE SA REALISATION

par M.G.-Ugo PAPI,

Professeur à l'Université de Rome.

1. Convertibilité en or, convertibilité en d'autres monnaies.

La monnaie d'un pays peut se dire convertible quand le porteur a la faculté de l'échanger librement contre de l'or ou contre une autre monnaie au taux de change fixé par la loi nationale.

Sous le régime de l'étalon-or jusqu'en 1914, la convertibilité d'une monnaie se concevait précisément en or. Elle était la conséquence naturelle de l'existence de monnaies dont le pouvoir d'achat était équivalent au pouvoir d'achat du métal qu'elles contenaient. Cette équivalence de pouvoir d'achat dépendait à son tour des conditions suivantes :

1°) La fixation par la Banque centrale du prix d'achat et du prix de vente de l'or contre des billets de banque. Une réserve adéquate rendait possible l'échange des billets contre de l'or et vice-versa.

2°) La possibilité de fondre les monnaies d'or et de les frapper suivant que leur pouvoir d'achat sur le marché intérieur était moindre ou plus grand que le pouvoir d'achat fixé par la Banque centrale.

3°) La possibilité d'exporter ou d'importer la monnaie d'or contre des biens, des services et des capitaux, suivant que son pouvoir d'achat sur le marché international était respectivement moindre ou plus grand que sur le marché intérieur.

4°) La flexibilité de la structure économique du pays, de sorte que, si les prix internationaux baissaient, les coûts et les prix intérieurs pouvaient aussi

baisser et permettre la continuation des exportations vers le marché international.

Si, par la réalisation de toutes ces conditions, le pouvoir d'achat de la monnaie d'un pays restait égal à l'intérieur et à l'étranger, la convertibilité du billet de banque en or devait avoir pour conséquence logique la convertibilité de toute monnaie d'or en d'autres monnaies d'or au taux fixé par leur poids d'or : par exemple, une livre sterling contre quatre dollars, car le poids d'or de la livre sterling était quatre fois plus élevé que le poids d'or du dollar. Un taux de change différent aurait trouvé immédiatement des correctifs automatiques : la convertibilité des billets de banque en or et de l'or en billets, la fonte et la frappe de la monnaie d'or, son importation et son exportation, sans que soit rendue nécessaire une politique monétaire de la part des gouvernements. Sous le régime de l'étalon-or, les correctifs automatiques étaient chargés de prévenir les dangers d'inflation et de déflation.

La première guerre mondiale détruisit ce système régulateur du volume des monnaies nationales basées sur l'or. Lorsque la convertibilité fut rétablie, en 1925, quelques différences apparurent par rapport au système de 1914 : la rivalité accrue du dollar à l'égard de la livre sterling et la création de systèmes bancaires à même d'agir sur la quantité de monnaie, indépendamment des mouvements de la balance des comptes et de l'or. Comme la conversion des billets de banque en or et de l'or en billets et le fonction-

nement du mécanisme connexe faisaient défaut, la signification de la convertibilité d'une monnaie se restreignait à la convertibilité en une autre monnaie au taux de change fixé par référence au poids d'or mentionné dans les lois de chaque pays. La première et la deuxième des conditions indispensables à assurer la stabilité du pouvoir d'achat d'une monnaie à l'intérieur et à l'étranger avaient évidemment disparu; mais la troisième et la quatrième conditions, à savoir la faculté d'importer et d'exporter des monnaies, des marchandises, des capitaux et de la main-d'œuvre et la flexibilité de la structure économique des pays, gardaient toute leur importance.

Malheureusement, dans l'intervalle entre les deux guerres mondiales, d'innombrables obstacles sont venus s'opposer aux échanges de biens, de services, de capitaux et de personnes. En même temps, les monopoles d'une part, les syndicats de l'autre ont, par leur développement, imprimé une rigidité croissante à la structure économique de chaque pays. Ainsi, la troisième et la quatrième conditions nécessaires pour sauvegarder la stabilité interne et externe du pouvoir d'achat de toute monnaie ne se sont pas réalisées sans difficultés. Il en est résulté une situation caractérisée par l'instabilité du pouvoir d'achat interne et externe de toute monnaie, par une pénurie de réserves monétaires dans les différents pays et par le déficit — moins alarmant mais encore considérable — de la balance des paiements de tous les pays européens vis-à-vis de la zone dollar. Et aujourd'hui le mot convertibilité ne correspond plus au droit qu'avait le porteur d'une monnaie de papier (billets de banque, chèques) d'en exiger l'équivalent en métal frappé ou en lingots, au titre de fin établi, ni à la faculté reconnue à l'autorité monétaire du pays d'offrir en échange d'une monnaie de papier une autre monnaie d'or ou convertible en or au taux désigné par les poids d'or respectifs, ni au droit du porteur d'une monnaie de papier d'obtenir une autre monnaie de papier au taux de change fixé par les lois nationales. Ce mot convertibilité est employé pour désigner un autre objectif : la suppression des obstacles qui s'opposent à la réalisation de la troisième et de la quatrième conditions, le rétablissement de la « multilatéralité » des échanges et des paiements.

2. Les mesures que chaque pays peut prendre pour stabiliser le pouvoir d'achat de sa monnaie.

Pour élargir cette convertibilité, limitée par des obstacles qui s'opposent à la réalisation de la troisième et de la quatrième conditions, il faut réduire la diversité des pouvoirs d'achat de sa monnaie à l'extérieur, c'est-à-dire, la pluralité des taux de change et les ramener à un seul, le taux officiel. Pour atteindre ce but, à côté de mesures que chaque pays peut adopter pour son propre compte, existent des mesures qu'on ne peut prendre qu'à la condition que les autres pays soient réellement disposés à y collaborer.

Il serait superflu de détailler celles que chaque pays peut adopter pour son propre compte, afin de restaurer la stabilité du pouvoir d'achat de la monnaie dans une économie en développement. Ce pouvoir d'achat — le prix de la monnaie en termes de produits — est déterminé comme tout autre prix par la demande, c'est-à-dire par le volume de biens et de services que le détenteur désire échanger contre cette monnaie et par l'offre des divers instruments monétaires.

Si l'on veut s'opposer à une baisse du pouvoir d'achat de la monnaie, il faut donc avant tout avoir soin d'augmenter la production, c'est-à-dire le volume de marchandises et d'autres biens disponibles, pour activer autant que possible la demande de monnaie.

En outre, il faut tenir compte du fait que le pouvoir d'achat du marché national est limité par le volume des revenus et de l'épargne disponible. Quelle que soit la baisse du prix des marchandises que l'utilisation d'un emprunt à l'étranger peut déterminer, il y a lieu de constater — en dehors de la possibilité d'écouler sur le marché national une partie des biens et des services produits à l'aide d'emprunts — la nécessité d'en exporter une partie sur d'autres marchés.

Par ces exportations, le revenu de chaque pays s'accroît de la partie des revenus étrangers affectée à l'achat de marchandises exportées. L'impulsion donnée à l'exportation visible et invisible aidera à restaurer l'équilibre de la balance des paiements, à augmenter le revenu réel, à ouvrir des perspectives d'échanges accrus et à poursuivre les efforts pour accroître la production.

3. Le processus à suivre pour assurer la reprise économique d'un pays et la stabilité financière.

Le processus à suivre est alors évident. L'équilibre de la balance des paiements et l'accroissement continu du revenu réel sont les premiers résultats auxquels il faut viser dans tout effort pour assurer le retour à une économie équilibrée et en expansion.

Au fur et à mesure que le revenu national s'accroît et que l'équilibre financier s'organise de façon à suivre toute variation des différents revenus, le budget de l'Etat montre lui aussi une tendance à se redresser. Il sera possible de réduire et même de suspendre toute émission de papier monnaie inconvertible, l'une des principales causes de l'instabilité du pouvoir d'achat de la monnaie.

Sur un marché désireux d'ajuster l'offre à la demande des biens et des services et d'assurer l'emploi maximum compatible avec les combinaisons les plus avantageuses des facteurs de la production, la stabilité du pouvoir d'achat de la monnaie nationale devient ainsi le résultat ultime d'un long processus de redressement qui a pour première étape l'équilibre de la balance des paiements et immédiatement après celui des finances publiques. Il faut s'attaquer

tout d'abord aux problèmes réels : accroître la production, augmenter les exportations, équilibrer la balance des paiements, augmenter le revenu du pays, assainir le budget. La stabilité du pouvoir d'achat de la monnaie, à l'intérieur et par rapport à d'autres monnaies, suivra automatiquement. La convertibilité au taux fixé peut être considérée comme une simple conséquence, résultant du respect de la troisième et de la quatrième conditions.

4. Les moyens dont dispose chaque pays pour rétablir l'équilibre de la balance des paiements : la réduction des importations.

Même après qu'un pays a atteint une certaine stabilité du pouvoir d'achat intérieur, l'équilibre de la balance des paiements peut être bouleversé par des variations de l'offre et de la demande des différents biens, objets d'échange sur marchés internationaux. Si un pays ne peut plus avoir recours aux emprunts à l'étranger, s'il perd des débouchés sur les marchés internationaux, s'il subit une diminution permanente des recettes en provenance de l'étranger, s'il doit, pour une raison quelconque, augmenter ses importations, il pourra être forcé de reviser ses dépenses intérieures pour se procurer les fonds nécessaires en vue de parer au déséquilibre de sa balance des paiements. Faute d'une telle action, le déséquilibre ferait fléchir le pouvoir d'achat de sa monnaie sur les marchés extérieurs.

D'autre part, le même pays peut avoir à faire face à diverses situations : des salaires non compensés par une augmentation correspondante de la productivité de la main d'œuvre; des investissements — soit des particuliers, soit de l'Etat — qui, au delà des disponibilités effectives, excèdent largement l'épargne du pays; des dépenses gouvernementales improductives; des mouvements d'ordre psychologique comme la constitution de stocks de certaines marchandises ou, encore, une politique de crédit trop large. Ce sont autant d'exemples de « poussées inflationnistes ». Si le gouvernement ne prend pas de mesures contre celles-ci, la balance des paiements sera bientôt déséquilibrée, ce qui entraînera une détérioration des rapports avec les autres pays.

Comment un gouvernement peut-il s'opposer à ces poussées inflationnistes?

Il peut en premier lieu réduire les importations. L'expérience du Royaume-Uni et de la France en 1952 le prouve. Toutefois, on est porté à considérer ces mesures comme liées à des situations tout à fait exceptionnelles et comme peu aptes à constituer un remède efficace. Même si ces réductions atteignaient leur but pendant un certain temps, elles laissent subsister les causes de la pression inflationniste. Elles sont pour d'autres pays un prétexte leur permettant d'adopter des mesures semblables. Il convient donc de décourager le recours à ces mesures ou, celles-ci une fois prises, d'y renoncer le plus tôt possible.

5. La politique financière.

La politique financière est un second moyen d'intervention à la disposition d'un gouvernement.

Du côté dépenses, il peut contrôler le mouvement général des dépenses tant privées que publiques et prendre des décisions en matière d'investissements. Certains auteurs sont de l'avis que lorsqu'une diminution des dépenses de la part des particuliers se produit, la réduction de la demande globale effective des biens pourrait être contrecarrée au moyen d'une augmentation des dépenses publiques. Cette affirmation doit néanmoins être nuancée.

Si, par insuffisance de productivité, les investissements de l'Etat ne doivent se réduire qu'à une distribution de fonds parmi ceux qui, à différents titres, se trouvent engagés dans l'exécution des investissements publics, ceux-ci ne peuvent jamais être considérés comme source de revenus nouveaux.

D'autre part, en ce qui concerne les prélèvements, il se peut qu'une pression inflationniste se fasse déjà sentir dans un pays et que l'on envisage de s'orienter vers une politique financière rigide ayant pour but la réalisation d'excédents budgétaires qui élimineraient l'une des causes du déséquilibre de la balance des paiements. Dans un pays où le revenu moyen est bas, la politique fiscale se heurte toutefois à des limites très nettes; et plutôt que d'alourdir la pression fiscale, il convient de réduire les dépenses improductives et d'éliminer certaines subventions tout en prévoyant la hausse de quelques prix.

De plus, on ne doit pas attendre d'une politique financière des effets immédiats sur le budget de l'Etat. Enfin, il n'est pas possible de diriger une telle politique de façon qu'elle puisse suivre tous les mouvements de conjoncture sur les marchés internationaux. Il peut donc s'avérer qu'une action par l'entremise de la politique financière se révèle tardive et insuffisante.

6. Mesures monétaires et contrôle direct.

C'est la raison pour laquelle les gouvernements ont recours à un troisième moyen : les mesures monétaires, dont les résultats ont été expérimentés avantageusement dans de nombreux pays tels que la Belgique, l'Italie, l'Allemagne, les Pays-Bas et le Danemark aussitôt après la dernière guerre mondiale.

Nous pouvons prendre comme exemple l'expérience du Royaume-Uni en 1952. Comme la politique fiscale s'était révélée impuissante à arrêter la poussée inflationniste, le Gouvernement britannique est revenu, après vingt ans, à une plus grande flexibilité des taux d'intérêt, tout en rétablissant le contrôle des autorités monétaires sur le volume de la monnaie et, par conséquent, sur les dépôts bancaires. Dans le cadre de la politique générale déterminée par le Trésor, la Banque d'Angleterre agissait en collaboration avec celui-ci.

Sans doute ce retour aux anciennes mesures montre-t-il la volonté de réduire les liquidités des banques et d'imposer une limite à leur pouvoir d'accorder des crédits à titre d'« avances ». Mais en ce qui concerne la liquidité du système bancaire, il faut se rappeler d'une part qu'elle dépend de la liquidité économique du marché, c'est-à-dire de l'attitude du marché à promouvoir la création de nouveaux revenus et de nouvelles épargnes au moyen de l'activité productive de différentes entreprises, et d'autre part, que le marché reflète également la politique économique du gouvernement. Tandis que les avances financent les activités et les placements privés, d'autres actifs bancaires financent des activités publiques. D'après un rapport de la « Midland Bank », le secteur public absorbe au Royaume-Uni plus des deux tiers de l'ensemble des ressources bancaires. La proportion est sans doute différente en d'autres pays, et probablement moindre. Mais il paraît vraisemblable qu'en de nombreux pays le secteur public absorbe plus de la moitié des « disponibilités liquides », soit plus que n'en absorbe le secteur privé. Par conséquent, le problème de l'inflation peut découler, non seulement de l'activité commerciale des banques disposées à « faciliter une demande courante pour des fonds de placement supérieure aux épargnes normales », mais dans une plus large mesure, de toute la politique économique du gouvernement, qui absorbe les nouvelles disponibilités liquides soit des banques, soit directement des particuliers. Cette politique pourrait n'être pas en accord avec une directive de stabilité du pouvoir d'achat de la monnaie sur le marché international.

Ce retour à d'anciennes formules de politique monétaire n'a pas empêché d'adopter d'autres mesures de contrôle direct. On peut citer comme exemples : demander aux banques de restreindre le crédit en vue de donner la priorité à la Défense nationale et à l'exportation, être attentif aux nécessités de l'expansion agricole, imposer une demande préalable pour l'obtention de capitaux par l'émission d'emprunts à long terme, instaurer le contrôle des achats à tempérament.

7. Recours à la dévaluation, condition du maintien de la nouvelle parité or.

Dans certaines circonstances, un gouvernement peut également envisager de dévaluer sa monnaie. La dévaluation est avant tout la reconnaissance officielle d'une diminution déjà constatée du pouvoir d'achat d'une devise. Mais si l'on veut assurer à une dévaluation des résultats durables, trois conditions au moins semblent essentielles.

D'abord, les autres pays ne devraient pas imposer des droits de douane ou d'autres obstacles contrecarrant les exportations du pays qui dévalue. Ensuite, les pays concurrents ne devraient pas dévaluer à leur tour leur monnaie. Dans le premier cas, comme dans le second, de telles réactions constitueraient inévitablement le point de départ d'un cercle vicieux. Enfin,

il ne devrait pas se produire, sur le marché du pays qui dévalue, de hausse considérable de prix, qui serait de nature à entraver ses exportations. Cette condition peut être assurée en partie par un contrôle des prix, ou, mieux encore, par une réduction des droits de douane.

Ces mêmes conditions sont indispensables pour l'établissement d'un étalon monétaire international. Cette similitude n'a rien d'étonnant. Chaque dévaluation constitue après tout un effort de plus pour rétablir un étalon monétaire international (1).

8. Taux de change fluctuants.

A défaut d'une structure économique flexible, on a conçu un système de taux de change fluctuants. On invoque l'exemple du dollar canadien. Grâce à un Fonds de réserve, — comme l'« Exchange Equalisation Account » pour la livre sterling, pendant plusieurs années après l'abandon de l'étalon-or en 1931 — les oscillations journalières du pouvoir d'achat extérieur de la monnaie pourraient être atténuées. Il faut reconnaître que le système des taux fluctuants ouvre de larges possibilités de spéculation et de fuite de capitaux et introduit des éléments de risque dans le commerce international. Mais la spéculation et la fuite des capitaux étant une conséquence inévitable des politiques d'inflation et d'instabilité monétaire d'un pays donné, certains estiment qu'il serait vain d'essayer de les empêcher par des taux de change fixes. En ce qui concerne l'autre inconvénient, on fait valoir que s'il est vrai de dire que le taux de change stable favorise les échanges entre pays, avec des fluctuations limitées, les risques ne seraient pas trop grands. En tout cas, les fluctuations pourraient être contenues par l'organisation d'un marché à terme. Le système des taux fluctuants servirait à faire face à des événements exceptionnels, par exemple, à une récession aux Etats-Unis. Il permettrait de compenser une diminution éventuelle des importations américaines par une augmentation des exportations, soit vers les Etats-Unis, dont les prix monteraient en termes de monnaies dévaluées, soit vers d'autres marchés, où la concurrence des marchandises américaines finirait par s'atténuer (2).

En définitive, en ce qui concerne le système de taux fluctuants, deux hypothèses peuvent se présenter. Dans le premier cas, le déséquilibre de la structure économique d'un pays donné est temporaire. On peut alors y faire face soit avec un Fonds de réserve, soit avec des taux de change fluctuants. Toutefois,

(1) Cette vérité élémentaire fait justice de tout propos d'établir des monnaies européennes ou des monnaies par zones. Il est vrai qu'il existe actuellement des zones monétaires : la zone dollar, la zone livre sterling. Mais ces zones sont le résultat d'erreurs, de déviations de logique, de nécessités occasionnelles. Il n'y a dès lors pas lieu de songer à instaurer des zones nouvelles.

(2) Haberler G. « Currency convertibility », American Enterprise Association, Inc., New-York 1954, p. 24. Une étude extrêmement claire et intéressante.

si les fluctuations doivent rester limitées, ce qui implique des interventions du Fonds de réserve qui a pour attribution de régler le taux, on ne comprend pas bien la raison pour laquelle on adopterait avec le Fonds le système de taux fluctuants. L'action du Fonds s'avérant efficace, il semble superflu de provoquer, ou de laisser se produire une dépréciation du pouvoir d'achat de la monnaie sur le marché international. Pareille dépréciation engendre la défiance, décourage l'épargne, entrave le fonctionnement du marché des capitaux, alors que la bonne marche d'un système multilatéral exige un degré élevé de stabilité des taux de change.

Dans le second cas, le déséquilibre de l'économie et de la balance des paiements d'un pays donné est structurel. Ni le Fonds de réserve, ni le système des taux fluctuants ne peuvent constituer un remède durable. Il faut des directives sévères, nous les avons mentionnées, concernant une politique financière monétaire et de contrôle à l'intérieur du pays. Pour les échanges entre pays, les directives peuvent être plus libérales. Lorsqu'il s'agit de porter remède à un déséquilibre fondamental de la structure économique d'un pays, il n'est pas concevable de se confier à des mécanismes automatiques dont le fonctionnement rencontre par ailleurs de nombreux obstacles. Il faut disposer de garanties plus solides qu'un Fonds de réserve, à la longue épuisable, et qu'un système de taux de change fluctuants.

9. Coopération étroite entre pays désireux d'assurer l'équilibre de leur structure économique.

Dans une économie en expansion, l'équilibre de la balance des paiements de chaque pays est conditionné par une intensification des échanges avec les autres pays.

Malheureusement, on est loin du libre jeu du mécanisme d'équilibre que constituent les importations et les exportations. Chaque pays essaie de retrouver son propre équilibre comme il le peut. Un pays qui a des excédents d'importations réduit ses investissements et ses autres dépenses et ralentit l'accroissement de son revenu national. En face de cette diminution, les autres pays réagissent en intensifiant leurs investissements intérieurs et leurs échanges avec le reste du monde. Un pays qui a des excédents d'exportations peut être disposé à accorder des prêts et des dons sans désirer importer davantage des autres pays.

De cette situation découle la nécessité d'une collaboration plus intime entre les gouvernements qui déclarent poursuivre les mêmes buts, pour harmoniser et synchroniser leurs politiques fiscale, monétaire et économique, spécialement s'il semble souhaitable que tous les pays participent à une économie mondiale en expansion.

Il n'est plus possible, comme autrefois, de faire appel au fonctionnement « automatique » d'un certain nombre de mécanismes dans chaque pays, sans

se demander si chacun d'eux est en mesure de suivre les règles du jeu. De même, pour corriger le déséquilibre structurel de certaines économies, on ne peut plus compter uniquement sur les dispositions des pays les plus riches à consentir des prêts et des dons. Chaque pays ne peut plus poursuivre seul son propre chemin.

Si les objectifs deviennent communs, les gouvernements désireux de les atteindre seront contraints de coordonner leurs directives. Il semble de plus en plus nécessaire d'arriver à une collaboration étroite entre les diverses autorités fiscales, les trésoreries et les banques centrales.

Dans le domaine monétaire, toute initiative isolée doit être évitée. Un pays désireux d'élargir, même légèrement, la convertibilité de sa monnaie en dollars s'exposerait à un lourd drainage de ses disponibilités convertibles. Il devrait imposer des restrictions sévères aux importations, faute de quoi le drainage atteindrait des proportions telles que le maintien de l'élargissement de la convertibilité de sa monnaie pourrait devenir impossible.

Une initiative isolée pousserait le pays qui la prend et les autres pays à appliquer des restrictions à leurs importations. Par conséquent, elle hâterait l'abandon de la libération des échanges, entraînerait la disparition de l'Union Européenne de Paiements et de l'Organisation Européenne de Coopération Economique et entraverait la réalisation d'un système de règlements multilatéraux.

10. Les réserves nécessaires pour assurer la convertibilité de certaines monnaies et le mécanisme de paiements multilatéraux.

L'accent est toujours mis par les hommes d'étude et par la presse financière sur le problème des réserves nécessaires, soit pour des crédits de stabilisation — afin de rendre effective la convertibilité des monnaies dès son rétablissement — soit pour le fonctionnement d'un système de paiements multilatéraux. Le volume des réserves nécessaires pourrait ne pas être énorme, si la convertibilité d'une monnaie pouvait au début être limitée à certaines transactions seulement (1).

De plus, si grâce à un système d'engagements de la part de certains pays d'absorber graduellement et progressivement des « quantités données » des disponibilités exportables des autres pays, — selon les méthodes suggérées ailleurs, dans l'« Etape régionale » pour activer les échanges entre pays (2) — on pouvait envisager une intensification graduelle du commerce, tout en évitant la course aux exportations

(1) Une évaluation britannique parue dans « The Economist », de décembre 1952, donnait un chiffre de 15 milliards de dollars. Plus récemment, on est arrivé à 5 milliards de dollars. Les réserves en or et en dollars du « Monde libre » à fin 1953 s'élevaient à 23 milliards de dollars selon le « Federal Reserve Bulletin » de mars 1954.

(2) Regional Approach towards the expansion of world trade, « Banca Nazionale del Lavoro », quarterly Review, octobre-décembre 1953.

des uns et les restrictions draconiennes en matière d'importations des autres, le volume des réserves nécessaires ne devrait pas être excessif.

Mais il faut être attentif au fait qu'entre les deux guerres mondiales et depuis la dernière guerre, les systèmes monétaires basés sur des mécanismes de réserves ont acquis un grand prestige : le « Gold Exchange Standard », l'« Exchange Equalisation Account » et l'« Union Européenne de Paiements ». Sans doute, selon le temps et les circonstances, ces mécanismes ont-ils donné des résultats importants. Il n'en reste pas moins vrai que les réserves ne constitueront jamais un « succédané » remplaçant la réalisation de conditions qui — une fois remplies — peuvent seules permettre l'établissement d'un étalon monétaire international : la liberté des échanges de marchandises, de services, de main-d'œuvre et de capitaux et la flexibilité de la structure économique d'un pays. Les réserves sont naturellement fort utiles. Mais pour que les conditions mentionnées soient satisfaisantes, il semble indispensable d'arriver à une collaboration entre gouvernements dans le domaine des échanges. Dans ce domaine, la mise sur pied d'un Fonds de réserve n'est qu'une partie, et non la majeure, de la collaboration souhaitable.

11. Nécessité d'accords entre gouvernements pour réaliser les deux conditions indispensables à toute forme de convertibilité.

Un accord entre gouvernements peut contribuer de trois manières à la réalisation de la première des deux conditions indispensables pour préserver la stabilité du pouvoir d'achat extérieur d'une monnaie. Tout d'abord, chaque gouvernement doit poursuivre sincèrement la libération des échanges; ensuite, il faut qu'il maintienne les mesures de libération, même si l'un des autres pays est forcé d'adopter temporairement des restrictions quantitatives aux importations; enfin, s'il s'agit du pays qui déclare sa monnaie convertible, il renoncera à fermer ses frontières aux exportations des autres pays, ou, s'il s'agit d'un pays qui ne peut pas encore instaurer la convertibilité, il n'imposera pas de restrictions aux exportations des pays à monnaie rendue convertible sous prétexte d'être obligé de payer en monnaie forte. En dehors d'accords de ce genre, il n'y a pas de mécanisme automatique assurant le maintien de la convertibilité, une fois celle-ci rétablie; même une énorme réserve d'or et de dollars, qui finira toujours par s'épuiser, ne constitue pas une garantie absolue.

De quelle façon un accord entre gouvernements peut-il contribuer à la réalisation de la deuxième des conditions mentionnées? La création d'un Fonds de réserve et des dispositions adoptées en commun pour faire face à une vague de baisse provenant d'autres pays, notamment en cas de récession de la conjoncture aux Etats-Unis, sont des moyens appropriés. Et une vague de baisse est toujours possible. Les pays qui désirent participer à un système multilatéral peuvent parer à cette éventualité s'ils s'en tiennent

à des directives de stabilité financière, de développement économique et de confrontation assidue, soit des résultats de leurs programmes, soit des perspectives de leur expansion. Comme l'ont fort bien démontré les événements des dernières décades, une coordination poussée de leurs directives permettra d'atténuer les effets des fluctuations économiques.

Mais tout effort d'action concertée entre gouvernements qui déclarent poursuivre les mêmes buts, n'a des chances de succès que si les « grands marchés » prennent eux aussi des mesures énergiques pour ouvrir aux autres pays une possibilité plus large de gagner des dollars, ce qui permettrait à ces grands marchés — les Etats-Unis par exemple — de réduire leurs dépenses d'aide à l'étranger.

On constate ainsi que la solution des problèmes de la stabilité du pouvoir d'achat de chaque monnaie nationale, de la stabilité financière de chaque pays et de la convertibilité d'une monnaie nationale en n'importe quelle autre monnaie à un taux de change déterminé, dépend de la conscience et du respect d'une triple responsabilité : celle de chaque gouvernement, celle des gouvernements qui affirment poursuivre les mêmes buts et celle des grands marchés. Si chacune de ces responsabilités est bien comprise, on peut espérer que les conditions essentielles à l'établissement d'un étalon monétaire international pourront être graduellement réalisées.

12. Le passage à la convertibilité, résultat ultime du rétablissement de la liberté des échanges et de la flexibilité de la structure économique.

Il faut reconnaître que les mécanismes automatiques ne fonctionnent que d'une manière approximative. A l'occasion d'autres recherches nous avons précisé que, pour parvenir à une intensification d'échanges entre pays, il y a lieu de procéder par étapes régionales. La justification d'un tel « système de transition » entre la situation actuelle et un marché plus large réside dans une plus grande facilité pour des pays d'une région donnée d'absorber les disponibilités exportables des autres pays sur la base d'un principe de concurrence entre producteurs de cette région. Par l'action de ce principe, l'offre régionale devient la plus économique possible. Au lieu de se présenter comme un système de préférence définitive et de fermeture aux autres marchés, l'étape régionale se manifeste comme un expédient pour offrir à chaque pays un marché plus étendu, à condition que son offre devienne la plus économique. Sur la base du principe de concurrence, l'étape régionale marque un pas décisif vers la solution du problème de l'intensification des échanges à l'échelle mondiale.

L'offre régionale d'un produit donné, par exemple le blé, devenu le plus économique dans une région sous l'action de la libre concurrence, peut concurrencer l'offre des autres régions. Dans ce cas, l'offre plus économique d'une région donnée peut s'élargir et atteindre d'autres continents, avec une intensifi-

cation des échanges et des avantages évidents pour les consommateurs et pour certains producteurs.

Si l'offre régionale ne peut pas satisfaire la demande mondiale, elle doit se résigner à coexister avec des offres moins économiques, nécessaires cependant pour faire face aux besoins des populations des divers continents. Dans ce cas, les producteurs plus économiques encaisseront des bénéfices qui témoignent de l'intérêt qu'il y a à maintenir le jeu de la libre concurrence dans la région et sur le marché international. Il y a, dans ce cas, une intensification d'échanges qui, sans les étapes régionales, pourrait difficilement se vérifier à des prix aussi réduits.

Il faut souligner que chaque étape régionale ne peut se constituer qu'après que des accords entre gouvernements ont éliminé les restrictions quantitatives, atténué les barrières douanières et modéré les fluctuations économiques; c'est-à-dire après que ces accords ont réussi à rétablir les deux conditions indispensables, la liberté des échanges et la flexibilité de la structure économique de chaque pays. Une convertibilité des monnaies durable et étendue ne devient concevable qu'après que les problèmes des échanges ont été réglés d'une manière satisfaisante par des offres régionales les plus économiques.

On pourrait rappeler, il est vrai, parallèlement à l'étape régionale, les progrès accomplis dans l'intensification des échanges par la transférabilité des monnaies inconvertibles en dollars et en or. A certains égards, cette transférabilité est une forme d'élimination de barrières monétaires, une sorte d'« étape régionale monétaire ». En effet, de nombreux progrès ont été réalisés sur la voie menant à la convertibilité, grâce aux efforts des gouvernements. La création de l'Union Européenne de Paiements fut une expression de ce désir de convertibilité au moins entre monnaies européennes, sinon entre les monnaies européennes et l'or ou le dollar, au delà des réserves accordées à l'Union Européenne de Paiements même. La diminution des discriminations frappant les importations en provenance des Etats-Unis, l'ouverture des marchés de matières premières au Royaume-Uni, à la suite de laquelle les acheteurs étrangers peuvent se procurer avec des livres sterling des produits américains, et la possibilité d'échanger la livre sterling et les autres monnaies européen-

nes contre dollars sur des marchés « non officiels » à des taux qui ne s'éloignent pas trop de la parité officielle, sont autant d'étapes vers une transférabilité plus marquée.

En avril 1954, le gouvernement britannique a décidé de rendre réciproquement « transférables » les comptes en livres sterling, ce qui a permis de réduire à trois ou quatre le nombre de cotations de la livre sterling sur les marchés les plus divers. En outre, Londres a rétabli un marché libre de l'or qui, tout en n'étant pas accessible aux résidents de la zone sterling, permet à un étranger possédant des dollars ou des livres sterling achetées contre dollars, de se procurer de l'or. Une mesure analogue a été adoptée par le gouvernement allemand, désireux de réorganiser les comptes étrangers en monnaie allemande et de leur donner une plus large transférabilité réciproque. D'autres mesures — par exemple celle du gouvernement sud-africain qui élimine la discrimination contre les importations de la zone dollar, celle du gouvernement de la Nouvelle-Zélande qui abolit le contrôle des échanges, marquent des progrès sur la voie de la multilatéralisation des échanges et de la liberté des transferts.

Bien qu'il faille considérer que ces premières techniques doivent être organisées à l'échelle mondiale, l'« étape régionale monétaire » tendant vers une convertibilité complète et non seulement vers une transférabilité accrue, n'a pas de sens aussi longtemps que persisteront de nombreux obstacles aux échanges de biens, de services, de capitaux et de main-d'œuvre entre les divers pays.

Ainsi, le passage de la simple transférabilité régionale à une véritable convertibilité ne peut se réaliser que par l'intermédiaire d'accords entre gouvernements et par une convergence des offres régionales sur le marché international, afin de faire face à la demande mondiale au plus bas prix. Ce sont des problèmes de longue haleine. Pendant une période transitoire, la méthode des accords peut remplacer les deux conditions indispensables à l'instauration et au maintien d'un étalon monétaire international — liberté des échanges et flexibilité de la structure économique de chaque pays —, mais uniquement dans la ligne du rétablissement de ces conditions à l'échelle mondiale.

LES BUDGETS BELGE ET NÉERLANDAIS, 1946-1955 (1)

Troisième partie

Etude comparative des budgets belge et néerlandais suivant les principes de la comptabilité nationale, 1951, 1952 et 1953

CHAPITRE I

INTRODUCTION

1. But de l'étude comparative.

Dans cette troisième partie, nous nous proposons de discuter le dernier rapport de la « Commission pour l'étude de la comparaison des budgets des institutions publiques et parastatales » (2), créée à la suite d'une décision prise le 19 mars 1948 par les ministres des pays de Benelux, en vue de procéder, comme son nom l'indique, à une étude comparative des budgets belge et néerlandais.

Le but de cette dernière était « de faire ressortir les différences et les ressemblances des politiques économiques et financières suivies dans les deux pays et la signification de celles-ci pour leur économie nationale, pour autant que cela soit possible par une analyse quantitative des budgets ».

Un premier rapport dans ce sens fut élaboré pour les budgets de l'exercice 1948 par un groupe de travail spécialement constitué à cet effet. Ces premiers résultats furent développés et approfondis au cours des années suivantes. Le groupe de travail initial fut entretemps remplacé par une commission permanente du Conseil de l'Union Economique. Le champ de l'enquête fut d'autre part élargi, de façon à y inclure les budgets des pouvoirs publics subordonnés, comme le seront aussi graduellement ceux des institutions parastatales. La commission Benelux arrivera ainsi à donner un aperçu complet de l'ampleur et de la signification des activités du secteur public, *lato sensu*, dans l'économie nationale.

(1) Les première et seconde parties de cette étude ont paru dans le précédent numéro du Bulletin.

(2) Etude comparative des budgets néerlandais, belges et luxembourgeois ayant trait aux années 1951-1952-1953, achevée en octobre 1953 et publiée par l'Union Douanière Néerlandobelgo-luxembourgeoise, Secrétariat général, 170, rue de la Loi, Bruxelles.

Le premier rapport ne portait que sur un seul exercice, mais le troisième, terminé en 1951, couvrait déjà trois années consécutives, et le cinquième qui sera publié en 1955, ira de 1949 à 1954 inclus, ceci afin de dégager une tendance dans la politique économique des deux pays et d'assurer une certaine continuité entre les études successives.

Le rapport de 1948 était plutôt sommaire et était surtout destiné à déblayer le terrain. En 1949, on procéda de façon plus systématique. On disposait à ce moment d'un instrument de travail particulièrement précieux, dû au « Centraal Planbureau » des Pays-Bas : la présentation du budget suivant les catégories d'activités économiques, qui fournissait un cadre excellent, grâce auquel les recettes et les dépenses publiques belges et néerlandaises, après avoir été regroupées de manière uniforme, pouvaient sans difficulté être mutuellement confrontées et analysées.

Le schéma utilisé pour la comparaison a été entretemps modifié et amélioré à diverses reprises. Le rapport discuté dans le présent article, pour les années 1951, 1952 et 1953, est essentiellement basé sur la méthode inaugurée lors de l'élaboration du projet de budget néerlandais pour 1953.

Les rapports antérieurs n'ont pas reçu grande publicité. Celui dont il est ici question est le premier qui ait été plus largement distribué. Il a fait l'objet de nombreux commentaires de la part des journaux et des revues scientifiques néerlandais. En Belgique, par contre, il a passé assez inaperçu.

Il est aussi le premier qui ait prêté plus d'attention aux budgets luxembourgeois. Il n'a cependant pas été possible d'inclure dans ces derniers ceux des pouvoirs publics subordonnés. Pour cette raison, nous nous limiterons dans la présente étude à la Belgique et aux Pays-Bas.

2. Méthode de travail.

La présentation officielle des budgets et des comptes est très différente dans les deux pays. Pour mener la comparaison à bonne fin et pour faciliter l'analyse, il a d'abord fallu réduire les deux budgets nationaux à un schéma uniforme. Comme on l'a vu plus haut, la commission n'a pas eu recours dans ce but à un système spécial. Sa tâche a, en effet, été facilitée par l'étude de la comptabilité nationale qui a réalisé de grands progrès au cours de la période

d'après-guerre et qui est devenue un outil presque indispensable d'analyse et de politique économique. L'Organisation Européenne de Coopération Economique s'efforce depuis plusieurs années de trouver une méthode permettant d'établir un système de comptes simple et clair, sur la base duquel les économies des différents pays pourraient être comparées. Les résultats de ses travaux ont paru sous le titre « Système normalisé de comptabilité nationale » (1).

Le « Centraal Planbureau » des Pays-Bas a également, depuis quelque temps, mis au point une présentation rationnelle du budget par activités économiques. Celle-ci, qui fut exposée dans les prescriptions budgétaires de 1952 et aussi dans la « Miljoenennota » pour la même année et qui fut utilisée lors de l'établissement du projet de budget pour 1953, se trouve à la base du rapport Benelux dont traite le présent article. Elle a, cependant, dû être quelque peu modifiée afin de pouvoir être appliquée à la situation de la Belgique, comme aussi d'ailleurs à celle du Luxembourg. Ses grandes lignes et ses principes ont, toutefois, été intégralement maintenus. D'autre part, les différences qu'elle présente avec le système de l'Organisation Européenne de Coopération Economique sont d'ordre mineur.

Le rapport Benelux dont nous nous occupons ici, regroupe les recettes et les dépenses budgétaires en sept comptes, plus un compte intermédiaire où apparaissent les relations financières entre l'Etat et les pouvoirs publics subordonnés.

- Compte I : Consommation.
- Compte II : Intérêts et profits.
- Compte III : Transferts de revenus.
- Compte IV : Transferts de capitaux.
- Compte V : Investissements directs.
- Compte VI : Investissements indirects.
- Compte VII : Autres mutations de capitaux.
- Compte VIII : Relations financières entre l'Etat et les pouvoirs publics subordonnés (compte intermédiaire).

Les rubriques budgétaires sont groupées suivant la nature des dépenses. Une subdivision par grands services rendrait la comparaison entre les deux pays beaucoup plus intéressante. Mais jusqu'à présent, aucune étude complète n'a été entreprise sur cette base.

En fractionnant davantage encore les différents comptes de manière à isoler quelques catégories de dépenses particulièrement importantes pour l'établissement de la comptabilité nationale, on peut voir jusqu'à quel point les divers aspects de la vie économique et sociale se reflètent dans les budgets belge et hollandais et, en même temps, inférer de ceux-ci la politique suivie dans ce domaine par les deux

pays. Cette analyse comparative a néanmoins ses limites : elle est purement quantitative. Certains aspects de la politique économique et sociale ne ressortent pas du budget. Tel est, par exemple, le cas du caractère familial de la fiscalité. Si parfaite que soit la méthode employée, une analyse budgétaire ne peut jamais donner une idée complète de la politique économique d'un Etat.

Au compte I est inscrit le recours des pouvoirs publics aux ressources nationales sous forme de biens et de services, c'est-à-dire donc les dépenses de personnel, de matériel et autres, pour autant qu'elles soient effectuées dans des buts de consommation. Y sont également inscrits les amortissements économiques ou, en d'autres termes, la dépréciation technique et économique du patrimoine de l'Etat, c'est-à-dire la fraction qui en est utilisée dans le courant de l'année. En recette figurent les rentrées des pouvoirs publics du chef de biens qu'ils ont livrés ou de services qu'ils ont rendus à d'autres secteurs de l'économie. Le solde du compte I indique donc la consommation nette de l'Etat, son recours net aux ressources nationales à des fins de consommation.

Le compte II comprend les bénéfices des entreprises publiques et ceux que l'Etat reçoit, sous forme de participations, en raison des intérêts financiers qu'il possède dans certaines industries, et, inversement, les contributions de l'Etat dans les pertes d'exploitation des entreprises publiques.

Les intérêts de la dette publique étant très importants, la commission Benelux n'a pas pris position dans la discussion actuellement en cours sur le plan international, quant à la question de savoir si ces intérêts doivent être considérés comme des dépenses réelles et comptabilisés au compte I ou, au contraire, considérés comme des dépenses de transfert et comptabilisés au compte III. Elle ne s'est pas prononcée à cet égard et a englobé les intérêts dans un compte II. Ce dernier comporte, d'autre part, en recette, les intérêts perçus par les pouvoirs publics sur les capitaux avancés par eux.

Au compte III sont groupées toutes les recettes et dépenses ayant le caractère de transferts gratuits, pour autant qu'elles appartiennent au secteur des revenus.

Les dépenses sont celles pour lesquelles les bénéficiaires ne sont tenus à aucune contreprestation immédiate, bien définie et équivalente, et qui sont donc effectuées gratuitement. Elles sont relatives à la sécurité sociale, aux pensions, à l'aide aux chômeurs, à l'assistance aux indigents, aux subsides aux prix et ainsi de suite.

De même, les recettes sont celles pour lesquelles l'Etat ne fournit aucune contreprestation immédiate, bien définie et équivalente; ce sont les différents impôts à l'exception de ceux qui appartiennent au

(1) Publié à Paris en 1952 par l'Organisation Européenne de Coopération Economique.

secteur capital, c'est-à-dire de ceux qui ne sont pas payés au moyen de revenus, mais qui exigent la réalisation partielle du patrimoine du contribuable. Ce compte met en lumière l'activité des pouvoirs publics dans le domaine de la redistribution des revenus.

Le compte IV groupe également des transferts gratuits, mais cette fois dans le secteur capital. Les dépenses se caractérisent par le fait qu'elles restaurent ou accroissent le patrimoine des bénéficiaires; il s'agit, en ordre principal, des indemnités pour dommages de guerre, des primes à la construction et éventuellement de dons à l'étranger. Les ressources sont formées par certains impôts déjà spécifiés plus haut, par des dons et notamment par ceux de l'Economic Cooperation Administration, et éventuellement par d'autres transferts tels que le produit de la réévaluation des réserves en or et en devises de la banque centrale à la suite de la dévaluation. Ce compte permet d'apprécier l'activité des pouvoirs publics dans le domaine de la redistribution, non plus des revenus comme le compte III, mais du capital.

Le compte V, investissements directs, comporte de nouveau un recours réel de l'Etat aux ressources nationales, cette fois, cependant, à la différence du compte I consommation, à des fins d'investissement. Les dépenses comprennent donc, outre les investissements nouveaux, le gros entretien immobilier et les frais d'équipement. Les recettes se composent des amortissements économiques qui sont inscrits en dépense au compte I et, le cas échéant, de la vente de biens mobiliers et immobiliers. Le solde du compte V représente, en conséquence, les investissements directs nets des pouvoirs publics ou l'accroissement net des biens d'équipement à l'exception de ceux du compte VI.

Celui-ci reprend, en dépense, les investissements qui ont lieu par l'intermédiaire de fonds, surtout le « Zuiderzeefonds » pour les Pays-Bas, ou par l'intermédiaire d'entreprises publiques, ainsi que les participations dans les investissements de tiers. En recette figurent les amortissements effectués par des fonds et des entreprises publiques. Le solde du compte VI représente donc l'augmentation nette des investissements réalisés par le truchement de fonds et d'entreprises publiques et par voie de participation aux investissements de tiers.

Le compte VII est consacré aux avances nouvelles de capitaux et aux amortissements. Les dépenses sont donc constituées par les capitaux prêtés et par les amortissements de la dette publique, et les recettes par les remboursements de capitaux prêtés antérieurement. Il n'est cependant pas tenu compte du produit des emprunts publics, qui sont considérés comme un élément spécifique de financement.

Au compte intermédiaire VIII sont comptabilisées les contributions de l'Etat aux pouvoirs publics subordonnés, soit à des fins de consommation, soit à des fins d'investissement, et inversement certains versements des pouvoirs publics subordonnés à l'Etat.

En résumé, les différents comptes peuvent être décrits comme suit :

- Compte I : Le recours aux ressources nationales dans des buts de consommation.
- Compte II : La part dans la formation du revenu national et les intérêts à payer et à recevoir.
- Compte III : L'activité des pouvoirs publics dans le domaine de la redistribution des revenus.
- Compte IV : L'activité des pouvoirs publics dans le domaine de la redistribution du capital.
- Compte V : Le recours aux ressources nationales en vue d'investissements directs.
- Compte VI : Les investissements par l'intermédiaire de fonds et d'entreprises publiques, ainsi que les participations dans les investissements de tiers.
- Compte VII : Les sorties et les rentrées résultant d'avances de capitaux et de leurs remboursements, à l'exception du produit des emprunts publics.

Les comptes I et V représentent les opérations réelles et les autres les dépenses de transfert gratuites ou non, les dépenses réelles étant celles qui constituent un recours des pouvoirs publics aux ressources nationales pour leurs besoins propres. Le concept d'opérations de transfert est pris ici dans un sens plus large qu'aux comptes III et IV.

Les comptes I, II et III, plus les rubriques du compte intermédiaire pour la consommation, forment ensemble le budget d'exploitation; le solde de ces comptes est le solde d'exploitation et fournit une indication concernant l'épargne des pouvoirs publics.

La somme des quatre premiers comptes et du compte intermédiaire donne le budget ordinaire ou courant, en opposition au budget d'investissement, et le solde de ces comptes, l'évolution du patrimoine de l'Etat.

Les comptes V, VI et VII représentent le budget d'investissement. Ils déterminent la composition du domaine de l'Etat. Pour financer le déficit de ce service, on peut normalement faire appel à l'emprunt. Le solde de tous les comptes correspond aux émissions de la dette publique au sens large.

L'existence d'un compte intermédiaire se justifie par le fait qu'il est désirable de grouper en un seul compte toutes les contributions de l'Etat aux pou-

voirs publics subordonnés et vice versa. Celles-ci sont réparties en catégories qui coïncident avec les divers comptes du schéma. Elles auraient naturellement pu être rattachées également à l'un ou l'autre des sept comptes.

La méthode de Benelux et celle de l'Organisation Européenne de Coopération Economique présentent des divergences dont nous résumons ci-dessous les plus importantes, afin de montrer comment il est possible de passer de l'une à l'autre.

Le système de l'Organisation Européenne de Coopération Economique et celui du « Centraal Planbureau » que le rapport Benelux utilise pour le secteur public, visent tous deux à une analyse quantitative de l'économie nationale. Les différences entre eux ne portent que sur la façon dont ce but est réalisé. Parmi les principales, signalons les suivantes :

1) Les transferts de capitaux figurent dans le système O.E.C.E. au service capital et dans le rapport Benelux, au compte IV, c'est-à-dire au service ordinaire.

2) Les dépenses militaires sont reprises intégralement, dans le système O.E.C.E., au service ordinaire, comme dépenses de consommation. Dans le rapport Benelux, certaines d'entre elles apparaissent au service capital.

3) Dans le système O.E.C.E., les recettes fiscales sont subdivisées en impôts directs sur les revenus particuliers, impôts directs sur les bénéfices industriels et impôts indirects. Dans le rapport Benelux, les deux premières catégories sont amalgamées. En outre, les droits de succession sont, pour le système O.E.C.E., des recettes en compte capital, tandis qu'ils sont classés au compte III par le rapport Benelux.

4) Les amortissements de la dette publique et ceux reçus par les pouvoirs publics ne sont pas pris en considération par le système O.E.C.E.; dans le rapport Benelux, ils sont inscrits au compte VII.

5) Les fonds de sécurité sociale sont inclus dans le système O.E.C.E. et exclus dans le rapport Benelux.

6) Le système O.E.C.E., contrairement au rapport Benelux, ne comprend pas les relations financières entre l'Etat et les pouvoirs publics subordonnés, du fait qu'il envisage le secteur public comme un tout.

7) Le système O.E.C.E. ne comporte que les investissements du compte V du rapport Benelux; il présente, en effet, les investissements dans leur ensemble, ce qui élimine les mutations entre les divers secteurs.

3. Les difficultés.

Les budgets officiels des deux pays ne peuvent être comparés tels quels.

En Belgique, le budget de l'Etat comprend un certain nombre de documents correspondant aux

départements ministériels et à de grands services comme les pensions et la dette publique; il existe, en outre, un budget des « Non-valeurs et Remboursements », un « Budget pour Ordre » et un « Budget extraordinaire » qui, contrairement aux budgets ordinaires, groupe en un seul document toutes les recettes et dépenses extraordinaires. Toutes les recettes ordinaires font également l'objet d'un budget unique : le « Budget des Voies et Moyens ». Tous les budgets ordinaires sont établis suivant un schéma uniforme, de telle sorte que les mêmes articles couvrent des dépenses similaires. Comme, cependant, les départements n'interprètent pas toujours de la même façon les articles en question, le contenu de ceux-ci n'est souvent pas identique dans les divers budgets.

Le budget belge n'est présenté ni par activités économiques, ni par catégorie de frais. Bien que les tentatives de rationalisation n'aient pas manqué, il se prête fort mal à un regroupement selon des critères économiques.

Le budget de l'Etat néerlandais consiste en un Service ordinaire, un Service extraordinaire I, qui forment avec le solde du Fonds d'Egalisation Agricole le budget ordinaire, et enfin le Service extraordinaire II ou budget d'investissement. Sous sa présentation officielle, il se compose d'une série de documents qui en constituent autant de chapitres. Chacun de ceux-ci comporte aussi bien les recettes que les dépenses du secteur auquel il a trait.

Au sein de chaque chapitre, les opérations sont groupées en deux titres, le titre A pour les opérations ordinaires et le titre B pour les opérations extraordinaires, ces dernières étant elles-mêmes réparties en recettes et dépenses temporaires et en recettes et dépenses de capital. Elles sont, de plus, subdivisées en sections et en articles; ceux-ci portent une numérotation continue et diffèrent donc de chapitre à chapitre.

On voit donc que, pour les Pays-Bas non plus, la présentation officielle du budget ne répond pas aux exigences de la comptabilité nationale. Mais en dehors de la numérotation officielle des articles, on trouve encore, dans les documents budgétaires néerlandais, une double codification :

1) une codification suivant la nature des recettes et des dépenses, qui est du plus haut intérêt pour la comptabilité nationale;

2) une codification par activités économiques.

Du côté néerlandais, le travail de comparaison est réduit de ce fait à un minimum. Il peut être effectué aisément par des moyens mécaniques. Du côté belge, par contre, il n'en est pas question et le regroupement demande des recherches et des efforts attentifs et de longue haleine. On trouve souvent, mêlées dans un même article, des dépenses de nature différente, sans indications qui permettent une subdivision. C'est ainsi que l'on ne dispose pas d'une décomposition élémentaire des dépenses de personnel

en appointements bruts, contributions à la sécurité sociale, allocations familiales, etc. En outre, il n'est pas possible d'établir, pour la dette publique, une distinction complète entre les intérêts, les autres frais et les amortissements, et ainsi de suite.

Pour rendre les budgets comparables entre eux et les adapter aux critères de la comptabilité nationale, on a dû non seulement s'écarter de la présentation officielle, mais aussi compléter les chiffres dans certains cas et laisser tomber un ou plusieurs postes dans d'autres. Nous passons ci-dessous en revue une série d'éléments qui contribueront à faire apprécier correctement l'étude comparative.

Opérations se rapportant à l'assainissement monétaire.

On en a fait abstraction dans les deux pays. En Belgique, cependant, où un plan d'amortissement normal de l'Emprunt de l'Assainissement monétaire est entré en vigueur en 1952, il a été tenu compte, à partir de cette année, du produit des impôts spéciaux à concurrence du montant de la dotation annuelle d'amortissement, laquelle a elle-même été reprise parmi les dépenses.

Administration des postes.

En Belgique, ses opérations figurent aux budgets. Aux Pays-Bas, par contre, elle fait partie de la Régie des Postes, Télégraphes et Téléphones qui a ses comptes propres. Les postes appartenant comme les télégraphes et les téléphones au secteur des entreprises, il était plus logique de les exclure de l'étude comparative des budgets. Pour la Belgique, les chiffres officiels ont, en conséquence, été rectifiés de façon à n'y laisser subsister que le solde défavorable et à les rendre ainsi comparables à ceux des Pays-Bas, où l'Etat n'intervient que pour financer des déficits éventuels ou pour avancer des capitaux.

Pensions.

Aux Pays-Bas, les pensions des fonctionnaires sont payées par le « Algemeen Burgerlijk Pensioenfonds ». Les pouvoirs publics, en tant qu'employeurs, versent à celui-ci 16,1 p.c. des traitements et salaires de leur personnel, dont 10 p.c. pour les pensions des intéressés et 6,1 p.c. pour celles des veuves et des orphelins. Ils en récupèrent 7,5 p.c. à charge des bénéficiaires, soit 2 p.c. pour les pensions proprement dites et 5,5 p.c. pour celles de survie.

En Belgique, il n'existe qu'une caisse de retraite pour les veuves et les orphelins. Les agents de l'Etat ne contribuent pas à leur propre pension, mais on leur retient 6 p.c. de leur traitement pour celle de leurs veuve et orphelins. Ces 6 p.c. sont versés dans la caisse de l'Etat, et c'est aussi cette dernière qui paie directement toutes les pensions, de quelque nature qu'elles soient. La caisse des veuves et des orphelins n'a qu'une signification administrative; c'est un fonds pour ordre et ses liquidités sont

à la disposition de la Trésorerie sans que ses opérations soient englobées dans le budget.

En vue de faciliter la comparaison entre les chiffres des deux pays, les primes pour pensions ont été déduites des traitements et salaires. D'autre part, l'étude incorpore les opérations du « Algemeen Burgerlijk Pensioenfonds », ainsi que les pensions liquidées par la caisse belge des veuves et des orphelins.

Indemnisation des dommages de guerre.

En Belgique, le règlement des indemnités pour dommages de guerre est confié à la Caisse Autonome des Dommages de Guerre. Le budget de l'Etat ne comporte qu'une dotation annuelle de 2,5 milliards de francs. Les paiements effectifs de la Caisse Autonome au cours d'une année donnée peuvent être plus élevés ou plus faibles que cette dotation.

Aux Pays-Bas, toutes les dépenses pour dommages de guerre figurent au budget.

Afin d'obtenir des données comparables, ce sont les paiements effectifs de la Caisse Autonome qui ont été repris dans cette étude pour la Belgique, et non pas la dotation budgétaire annuelle.

Sécurité sociale.

Dans les deux pays, la sécurité sociale est un secteur autonome, dont l'ampleur et la signification ne peuvent être appréciées sur base des seuls budgets.

Politique des prix.

En Belgique, les subsides aux prix et éventuellement les prélèvements apparaissent séparément au budget. Aux Pays-Bas, ces dépenses et ces recettes sont comptabilisées par le Fonds d'Egalisation Agricole dont seul le solde défavorable est repris au budget ordinaire; il n'a pas semblé possible de chiffrer leur montant absolu. La politique des prix néerlandaise ne ressort donc pas clairement de la comparaison.

Relations financières entre l'Etat et les pouvoirs publics subordonnés.

En Belgique, depuis 1949 (1) les provinces et les communes ne bénéficient plus de quotes-parts dans les impôts de l'Etat et ne sont, d'autre part, plus autorisées à établir des centimes additionnels à ces mêmes impôts, sauf dans le cas de la contribution foncière. En revanche, l'Etat verse annuellement au Fonds des communes, au Fonds des provinces et au Fonds communal d'assistance publique, une contribution d'environ 6 milliards de francs.

Aux Pays-Bas par contre, une fraction de presque tous les impôts de l'Etat va aux provinces et aux communes. Elle est variable; pour l'exercice 1954,

(1) Loi du 24 décembre 1948, dite loi Vermeulen.

elle s'élève à quelque 15,5 p.c., soit 14,84 p.c. pour les communes et 0,67 p.c. pour les provinces. Les recettes fiscales sont portées au budget officiel après déduction des quotes-parts des pouvoirs publics subordonnés. Pour rendre la confrontation plus aisée, les impôts de l'Etat ont été, dans l'étude Benelux, majorés des quotes-parts, puis rectifiés au moyen d'une recette négative.

Logement.

Il n'est pas possible de se faire une idée complète de la politique du logement par une analyse budgétaire. La commission Benelux a consacré à ce problème une étude spéciale où une base beaucoup plus large que le budget est donnée à la comparaison.

Dettes publiques.

Nous avons déjà insisté dans la première partie sur la façon différente dont sont traités les amortissements en Belgique et aux Pays-Bas. Au surplus, le budget hollandais inclut aussi des amortissements économiques. Dans la présente étude, ces derniers ont également été calculés pour la Belgique. Ils figurent au compte I en dépense et au compte V en recette. Les amortissements de la dette publique apparaissent en dépense au compte VII.

Droit budgétaire.

Le budget néerlandais est un budget de droits acquis. Actuellement, ce concept est interprété de telle sorte que le droit du créancier naît au moment où il a satisfait à ses obligations. Le budget néerlandais constitue donc une autorisation de paiement de montants pour lesquels les créanciers ont acquis un droit dans le courant de l'exercice.

Par contre, le budget belge est un budget d'obligations, c'est-à-dire que des engagements peuvent être contractés durant l'exercice jusqu'à concurrence des crédits votés.

En pratique cependant, cette différence juridique ne fait pas obstacle à la comparaison. Pour de nombreuses dépenses, engagement, droit acquis et paiement coïncident, tandis que pour beaucoup d'autres, engagement et droit acquis se situent au cours du même exercice.

En matière de recettes, il y a une différence dans les prévisions fiscales. En Belgique, les impôts directs et indirects sont des recettes de caisse estimées aussi exactement que possible. Aux Pays-Bas, les impôts indirects répondent à la même définition, mais les impôts directs sont évalués sur la base du produit d'une année fiscale, c'est-à-dire que ce sont les impôts dus sur les bénéfices réalisés et sur les revenus acquis pendant l'année civile qui donne son nom à l'exercice.

De ce fait, les évaluations du projet de budget ne tiennent pas compte d'une résorption éventuelle de l'arriéré d'impôts. C'est le cas, dans cette étude, pour l'exercice 1953. Pour les autres années, il

s'agit de résultats probables et la difficulté dont il vient d'être question ne se présente pas.

En outre, les impôts sont subdivisés, suivant la méthode de la comptabilité nationale, en deux catégories : les impôts majorant les prix de revient et les impôts sur les bénéfices, les revenus et le capital. Il s'ensuit que, pour la Belgique, les impôts majorant les prix de revient ne correspondent pas entièrement aux impôts indirects, ni les impôts sur les bénéfices, les revenus et le capital aux impôts directs.

Prix et salaires.

La commission Benelux a estimé que, pour la période sous revue, les salaires, les prix de détail et les prix de gros belges étaient supérieurs d'environ 50, 35 et 25 p.c. respectivement à ce qu'ils étaient aux Pays-Bas.

Provinces et communes.

Afin de faire mieux comprendre le rôle joué par les autorités publiques, il est naturellement très intéressant de mettre en regard des données du pouvoir central, celles des pouvoirs subordonnés. Mais ces dernières sont basées, dans une large mesure, sur des estimations globales, de sorte que, contrairement à celles de l'Etat, elles ne peuvent être considérées comme le résultat d'une analyse exacte des budgets.

Nature des données utilisées pour l'Etat.

Dans l'étude Benelux, il a été fait usage des chiffres suivants :

- Pour les dépenses de l'Etat belge,
 - en 1953 : projet de budget;
 - en 1952 : budget rectifié, y compris donc les lois spéciales;
 - en 1951 : réalisations provisoires.
- Pour les dépenses de l'Etat néerlandais,
 - en 1953 : projet de budget;
 - en 1952 : nouvelles évaluations;
 - en 1951 : résultats probables.
- Pour les recettes de l'Etat belge,
 - en 1953 : évaluations initiales;
 - en 1952 : résultats probables;
 - en 1951 : réalisations.
- Pour les recettes de l'Etat néerlandais,
 - en 1953 : évaluations initiales;
 - en 1952 : résultats probables;
 - en 1951 : résultats probables.

En ce qui concerne le rapport entre les chiffres officiels et ceux de l'étude Benelux, il convient encore de signaler que certaines dépenses ordinaires et extraordinaires du budget ont dû être transférées respectivement au service capital et au service ordinaire de l'étude Benelux.

Ces glissements, joints aux autres adaptations et corrections déjà mentionnées, ont naturellement pour conséquence que le solde du budget ordinaire officiel

Tableau XXV.

Compte I : Consommation ¹

	Belgique (en milliards de francs)						Pays-Bas (en millions de florins)											
	Etat		Pouvoirs publics subordonnés		Total		Etat		Pouvoirs publics subordonnés		Total							
	1951	1952	1953	1951	1952	1953	1951	1952	1953	1951	1952	1953						
CHARGES :																		
1. Traitements et salaires	12,4	14,3	15,0	8,4	9,1	9,2	20,7	23,4	24,2	708	785	816	386	415	425	1.094	1.200	1.241
2. Pensions	3,1	3,4	3,4	1,0	1,0	1,0	4,1	4,4	4,4	150	155	165	83	87	87	233	242	252
3. Dépenses de matériel	4,1	5,4	6,8	3,3	3,5	3,6	7,4	8,9	10,4	427	532	506	120	120	120	547	652	626
4. Contributions aux services de tiers ...	4,7	5,2	5,1	0,2	0,3	0,3	4,9	5,5	5,4	364	389	420	120	120	120	484	509	540
5. Contributions aux services de l'étranger	0,3	0,4	0,4	—	—	—	0,3	0,4	0,4	16	21	15	—	—	—	16	21	15
6. Amortissements économiques	7,7	10,4	9,3	1,6	1,5	1,9	9,2	12,0	11,2	335	548	569	230	235	240	565	783	809
Consommation brute totale ...	32,2	39,1	40,1	14,4	15,5	15,9	46,6	54,6	56,0	2.000	2.430	2.491	939	977	992	2.939	3.407	3.483
RESSOURCES :																		
Recettes diverses d'exploitation	1,9	1,7	1,1	0,8	0,9	0,9	2,7	2,6	2,0	167	126	129	60	60	60	227	186	189
SOLDE I : Consommation nette ...	30,3	37,4	39,0	13,6	14,5	15,0	43,9	52,0	54,0	1.833	2.304	2.362	879	917	932	2.712	3.221	3.294

¹ Pour la Belgique, tous les montants figurant aux comptes ont été arrondis à la centaine de millions. La somme des différentes rubriques peut, de ce fait, ne pas correspondre exactement aux totaux indiqués.

ne correspond pas à celui du service ordinaire de l'étude Benelux.

Après ces quelques remarques préliminaires, les budgets belge et néerlandais vont pouvoir être comparés. Au préalable, cependant, il n'est sans doute pas superflu d'attirer l'attention sur le fait que la comparaison portera sur une période déjà assez ancienne et que certaines des conclusions auxquelles elle conduira pourraient ne plus être valables aujourd'hui.

A diverses reprises dans les pages qui suivent, des sommes exprimées en florins seront converties en francs belges. Rappelons que le cours officiel entre les deux monnaies est de 13,15 francs belges pour 1 florin.

CHAPITRE II

LES DEPENSES DU SERVICE ORDINAIRE

1. Compte I : Consommation.

Les charges des pouvoirs publics inscrites au compte Consommation représentent leur recours aux ressources nationales.

Les traitements et salaires se situent en Belgique, aussi bien pour l'Etat que pour les pouvoirs publics subordonnés, à un niveau plus élevé qu'aux Pays-Bas.

Tableau XXVI.

Traitements et salaires de l'Etat

(en millions d'unités monétaires)

	Belgique			Pays-Bas		
	1951	1952	1953	1951	1952	1953
Secteur civil	5.072	5.549	5.404	303	324	314
Secteur militaire	5.649	6.903	7.769	372	419	459
Enseignement	1.633	1.832	1.876	33	42	43

Dans les deux pays, la somme des traitements et salaires payés par l'Etat est plus considérable pour le secteur militaire que pour le secteur civil.

Les rémunérations du personnel enseignant sont liquidées, en majeure partie, par les pouvoirs publics subordonnés. Leur total est cependant plus faible aux Pays-Bas qu'en Belgique.

La même disparité se constate dans les secteurs civil et militaire. Pour le premier de ceux-ci, les traitements et salaires belges dépassent de plus d'un milliard de francs ceux des Pays-Bas, bien que ce dernier pays compte davantage de fonctionnaires.

Le recensement des ministères belges et hollandais donne les effectifs suivants :

	Juillet 1950	Juillet 1951	Juillet 1952
Belgique	52.724	51.936	52.225
Pays-Bas	63.347	61.799	60.283

Ces chiffres ne comprennent pas le personnel des postes, le corps enseignant et les membres du clergé.

On peut en conclure que les traitements des agents de l'Etat sont, en moyenne, plus élevés en Belgique qu'aux Pays-Bas. Il en est d'ailleurs de même pour les rémunérations de la main-d'œuvre en général. D'après le rapport Benelux, les salaires belges atteignent 50 p.c. de plus que ceux des Pays-Bas.

Le même rapport fournit certains renseignements très intéressants au sujet des traitements du personnel des pouvoirs publics.

Tableau XXVII.

Traitements moyens
(en francs belges)

	Belgique		Pays-Bas	
	1940	1953	1940	1953
1. Secrétaire général	85.000	336.000	122.120	191.990
2. Chef de bureau- Hoofdcommies	37.000	144.900	57.672	80.919
3. Commis- Schrijver A	18.000	66.675	25.789	39.194
4. Sténo-dactylo	17.550	68.565	19.012	31.350
5. Professeur d'uni- versité	62.500	300.300	111.947	168.320
6. Professeur (26 heures de cours)	40.000	163.800	61.734	84.440

Il ressort de ces données que, en 1940, les rémunérations du personnel de l'Etat étaient plus élevées aux Pays-Bas qu'en Belgique, mais que, depuis lors, les majorations ont été plus de deux fois aussi fortes dans le second de ces pays que dans le premier, si bien que l'inverse est actuellement le cas.

En ce qui concerne plus particulièrement l'enseignement, les dépenses de l'Etat belge pour traitements et salaires atteignent le triple de celles de l'Etat néerlandais. Comme, en Belgique, le personnel administratif, scientifique et enseignant de ce secteur n'est que deux fois plus nombreux environ, il doit bénéficier de rémunérations plus avantageuses. Une comparaison des échelles moyennes de traitements confirme cette conclusion. En Belgique, l'enseignement donné directement par l'Etat revêt beaucoup plus d'ampleur qu'aux Pays-Bas.

Les contributions aux services de tiers pour l'enseignement sont sensiblement supérieures en Hollande à ce qu'elles sont en Belgique. Le rapport Benelux en conclut que l'enseignement libre belge, eu égard au niveau plus favorable des rémunérations, est moins développé que l'enseignement spécial néerlandais.

Les contributions de l'Etat aux pouvoirs publics subordonnés à des fins de consommation pour l'enseignement représentent, en Belgique, quelque deux fois et demie celles des Pays-Bas :

	Belgique (en millions de francs)	Pays-Bas (en millions de florins)
1951	1.906	60
1952	2.140	67
1953	2.072	68

Il convient naturellement de tenir compte des différences de prix et de salaires.

En Belgique, les pouvoirs publics subordonnés jouent dans l'enseignement un rôle bien plus étendu qu'aux Pays-Bas, comme le montre une comparaison de leurs dépenses totales de consommation dans ce domaine au cours des années 1951 à 1953 :

	Belgique (en millions de francs)	Pays-Bas (en millions de florins)
1951	4.850	186
1952	5.356	195
1953	5.472	195

Les chiffres correspondants pour l'Etat, à l'exclusion des pensions et des amortissements économiques, sont les suivants :

	Belgique (en millions de francs)	Pays-Bas (en millions de florins)
1951	4.861	317
1952	5.439	347
1953	5.377	370

Les pensions du personnel des pouvoirs publics sont, comme les traitements et salaires, plus modestes aux Pays-Bas qu'en Belgique.

Tableau XXVIII.

Pensions du personnel de l'Etat
(en millions d'unités monétaires)

	Belgique			Pays-Bas		
	1951	1952	1953	1951	1952	1953
Secteur civil	884	955	971	108	112	112
Enseignement	1.143	1.207	1.242	—	—	—
Secteur militaire	1.077	1.239	1.142	42	43	43

Contrairement à la charge des traitements et salaires, les dépenses de matériel de l'Etat sont plus considérables aux Pays-Bas qu'en Belgique. Toutefois, pour les pouvoirs publics subordonnés, c'est l'inverse qui est le cas. Le caractère hétérogène de ces dépenses ne permet cependant pas d'arriver à des conclusions concrètes.

On peut en dire autant, et pour les mêmes raisons, des contributions aux services de tiers. Celles-ci groupent les subsides qui ne sont pas destinés à financer des travaux et qui ne constituent pas non plus des transferts de revenus. On doit signaler à ce propos que les subventions pour la recherche scientifique appliquée sont nettement plus généreuses aux Pays-Bas qu'en Belgique.

Les contributions aux services de l'étranger, c'est-à-dire les contributions, mais non les participations, aux organismes internationaux, ne sont pas très différentes dans les deux pays.

Les amortissements économiques forment une rubrique importante du compte consommation. Ils représentent l'évaluation de l'usure technique et économique des actifs des pouvoirs publics et peuvent donc être considérés comme la partie du patrimoine qui est consommée en l'espace d'une année. Bien qu'il ne s'agisse pas là de dépenses dans le

Tableau XXIX.

Compte II : Intérêts et profits

	Belgique (en milliards de francs)						Pays-Bas (en millions de florins)					
	Etat		Pouvoirs publics subordonnés		Total *		Etat		Pouvoirs publics subordonnés		Total	
	1951	1952	1953	1951	1952	1953	1951	1952	1953	1951	1952	1953
CHARGES :												
1. Intérêts et frais de la dette intérieure	5,9	6,1	6,2	1,0	1,1	1,5	6,9	7,3	7,7	120	120	150
2. Intérêts et frais de la dette extérieure	0,4	0,5	0,6	—	—	—	0,4	0,5	0,6	—	—	—
3. Contributions dans les pertes d'exploitation des entreprises publiques	2,4	2,0	1,5	—	—	—	2,4	2,0	1,5	—	—	—
Total ...	8,7	8,7	8,3	1,0	1,1	1,5	9,7	9,8	9,8	120	120	150
RESSOURCES :												
1. Intérêts de créances intérieures	1,0	1,1	1,0	1,2	1,2	1,5	2,2	2,3	2,5	120	120	150
2. Intérêts de créances extérieures	0,1	0,3	0,3	—	—	—	0,1	0,3	0,3	—	—	—
3. Part dans les bénéfices d'exploitation des entreprises	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,4	0,3	0,3	—	—	—
Total ...	1,2	1,6	1,4	1,4	1,3	1,7	2,7	2,9	3,1	120	120	150
SOLDE II	-7,5	-7,1	-6,9	+0,4	+0,2	+0,2	-7,0	-6,9	-6,7	-301	-371	-317

vrai sens du terme, il faut néanmoins en tenir compte lorsqu'on cherche à déterminer l'évolution du capital de la Nation. Aux Pays-Bas, à l'inverse de ce qui se fait en Belgique, les amortissements économiques sont inscrits au budget officiel et influencent donc le solde du service ordinaire. En Belgique, leur montant est donné par la somme des amortissements de la dette publique qui apparaissent au compte VII et du gros entretien immobilier et des frais d'équipement qui apparaissent au compte V.

2. Compte II : Intérêts et profits.

La charge d'intérêts de la dette publique est orientée à la baisse aux Pays-Bas. L'augmentation enregistrée en 1952 est attribuable à la conversion d'une partie de la dette flottante en dette consolidée, et non à une hausse de la dette totale. En Belgique, la charge d'intérêts s'est accrue au cours de cette période de trois années. Exprimée en pour-cent des dépenses totales du service ordinaire, elle ne s'est toutefois guère modifiée. Le pourcentage néerlandais correspondant a fléchi de façon continue.

Tableau XXX.

Charge d'intérêts en pour-cent des dépenses totales du service ordinaire

	Belgique	Pays-Bas
1951	8,3	11,2
1952	7,8	10,0
1953	8,2	9,4

La dette publique néerlandaise s'est contractée durant les dernières années, tandis que celle de la Belgique a fortement progressé. Ce fait et le niveau plus élevé des taux belges expliquent à suffisance l'évolution de la charge budgétaire des intérêts.

Les contributions dans les pertes d'exploitation des entreprises publiques vont, dans le cas des Pays-Bas, aux sociétés de défrichement. En Belgique, où leur montant est sensiblement plus important, elles ont, comme principaux bénéficiaires, la Société Nationale des Chemins de fer belges, l'Administration des postes, la Régie des Voies Aériennes et la Société Nationale des Eaux.

3. Compte III : Transferts de revenus.

Le compte III représente l'activité des pouvoirs publics dans le domaine de la redistribution des revenus. Il comporte en recette les impôts et en dépense les diverses indemnités et subventions économiques et sociales, pour autant, naturellement, qu'elles appartiennent au secteur des revenus.

Les transferts de revenus sont, au total, plus élevés en Belgique qu'en Hollande. Il convient cependant de remarquer que toutes les opérations figurant au budget belge ne se retrouvent pas dans celui des Pays-Bas.

Tableau XXXI.

Compte III : Transferts de revenus

	Belgique (en milliards de francs)									Pays-Bas (en millions de florins)								
	Etat			Pouvoirs publics subordonnés			Total			Etat			Pouvoirs publics subordonnés			Total		
	1951	1952	1953	1951	1952	1953	1951	1952	1953	1951	1952	1953	1951	1952	1953	1951	1952	1953
CHARGES :																		
1. Subventions aux particuliers	6,9	8,1	7,1	1,6	1,7	1,7	8,4	9,8	8,8	408	458	453	225	251	166	633	709	619
2. Belgique : Contributions de l'Etat au bénéfice de la sécurité sociale																		
Pays-Bas : Subventions aux fonds de retraite et d'assistance sociale	8,9	10,9	10,2	—	—	—	8,9	10,9	10,2	22	52	82	—	—	—	22	52	82
3. Subventions aux entreprises	2,2	1,4	1,0	—	—	—	2,2	1,4	1,0	207	158	170	—	—	—	207	158	170
Total ...	18,0	20,4	18,3	1,6	1,7	1,7	19,6	22,1	20,0	637	668	705	225	251	166	862	919	871
RESSOURCES :																		
1. Recettes fiscales	69,7	69,2	71,5	3,0	3,1	3,2	72,7	72,3	74,7	5.370	5.353	5.022	496	380	284	5.866	5.733	5.306
a) impôts sur les bénéfices, les revenus et le capital	33,3	30,1	32,6	2,0	2,1	2,2	35,3	32,3	34,8	2.800	2.925	2.550	302	186	89	3.102	3.111	2.639
b) impôts majorant les prix de revient	36,5	39,1	38,8	0,9	1,0	1,0	37,4	40,1	39,8	2.570	2.488	2.472	194	194	195	2.764	2.622	2.667
2. Part des pouvoirs publics subordonnés dans le produit des impôts de l'Etat ...	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—548	—548	—515	548	548	515	—	—	—
3. Prélèvements en vertu de la politique des prix	0,3	0,3	0,3	—	—	—	0,3	0,3	0,3	2	6	17	—	—	—	2	6	17
4. Contributions en rapport avec la sécu- rité sociale	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
5. Amendes et produit des biens confisqués	0,7	1,0	1,0	—	—	—	0,7	1,0	1,0	21	14	71	—	—	—	21	14	71
Total ...	70,8	70,5	72,8	3,0	3,0	3,2	73,8	73,5	76,0	4.845	4.825	4.595	1.044	928	799	5.889	5.753	5.394
SOLDE III	52,8	50,1	54,5	1,4	1,3	1,5	54,2	51,4	56,0	4.208	4.157	3.890	819	677	633	5.027	4.834	4.523

Les dépenses de sécurité sociale sont les plus importantes. Ainsi qu'il a déjà été dit plus haut, elles ne sont pas financées de la même manière dans les deux pays. L'analyse budgétaire ne peut donner une idée complète de leur importance réelle. Pour résoudre la difficulté, une étude plus fouillée, tenant compte des éléments extra-budgétaires, a été consacrée à cette question. Ses résultats sont résumés dans les conclusions.

Les indemnités et pensions aux victimes de la guerre sont beaucoup plus considérables en Belgique qu'aux Pays-Bas. Même si l'on se limite à celles résultant de la guerre 1940-1945, on constate que le rapport est de cinq à un. Aux Pays-Bas, cependant, une large place est laissée dans ce domaine à l'initiative privée. Les pensions de guerre et secours complémentaires se présentent comme suit :

	Belgique (en millions de francs)	Pays-Bas (en millions de florins)
1951	4.514	29
1952	4.886	25
1953	4.673	24

Parmi les transferts aux particuliers, il existe, dans chaque pays, certaines rubriques qui, en raison de leur caractère spécial, ne peuvent être comparées. Citons, pour la Belgique, les contributions aux salaires et les coupons de chemins de fer à prix réduit et, pour les Pays-Bas, les contributions aux salaires, les allocations accordées par suite des circonstances nouvelles en Indonésie et les dépenses d'émigration.

Les contributions aux salaires comprennent, en Belgique, la prime transitoire de 50 centimes par heure au profit des ouvriers pour la période allant de novembre 1951 à avril 1952, les indemnités compensatoires du coût de la vie en 1951 et une allocation provisoire aux frontaliers domiciliés en Belgique et occupés à l'étranger, et, aux Pays-Bas, les allocations aux ouvriers qui suivent des cours de rééducation, en compensation du salaire perdu de ce fait et les suppléments de salaire destinés à encourager les améliorations du sol lorsque le rendement économique est, au moins temporairement, insuffisant pour couvrir les frais de défrichement.

Tableau XXXII.

Principales subventions aux particuliers
(en millions d'unités monétaires)

	Belgique			Pays-Bas		
	1951	1952	1953	1951	1952	1953
Contributions aux salaires	312	957	7	65	85	73
Coupons de chemins de fer à prix réduit	599	700	700	—	—	—
Emigration	—	—	—	10	20	27
Allocations accordées par suite des circonstances nouvelles en Indonésie	—	—	—	41	47	45

Les autorités néerlandaises favorisent l'émigration pour combattre le chômage. On estime qu'en 1953,

elles sont intervenues dans les frais d'expatriation de quelque 55.000 émigrants.

Les réductions tarifaires pour lesquelles l'Etat belge accorde une aide aux chemins de fer, concernant les abonnements ouvriers et le transport de certaines catégories de personnes, telles que les indigents, les invalides et les familles nombreuses.

Les subventions aux fonds de retraite et d'assistance sociale sont beaucoup plus faibles aux Pays-Bas qu'en Belgique. Elles ne sont pas comparables sur base des chiffres budgétaires. Cette remarque s'applique notamment, pour des raisons déjà exposées plus haut, aux pensions de vieillesse. En Belgique, celles-ci ont atteint, au cours des années 1951, 1952 et 1953, respectivement 3,4, 3,5 et 3,5 milliards de francs. L'intervention en faveur des chômeurs constitue également pour la Belgique une plus lourde charge, soit 3,5, 4,8 et 4,4 milliards de francs pour les années 1951, 1952 et 1953.

Les subventions aux entreprises se caractérisent par le fait qu'elles n'ont pas, pour bénéficiaires, des groupes sociaux déterminés, mais l'ensemble de la communauté.

Les subsides hollandais réduisant les prix de revient se sont sensiblement contractés durant les dernières années, mais ils sont encore bien supérieurs à ceux de la Belgique. Ils ont pour but d'abaisser les prix de produits alimentaires. Ils représentent toujours 1,5 p.c. des dépenses publiques totales, contre 0,2 p.c. en Belgique. Mais les chiffres néerlandais sont nets, c'est-à-dire qu'ils ont été diminués du montant des « heffingen », de sorte qu'ils ne font pas apparaître toute l'ampleur de la politique des prix. Aux Pays-Bas, en effet, le Fonds d'Egalisation Agricole groupe notamment tous les subsides aux prix et « heffingen »; seul, son solde défavorable figure au budget.

Tableau XXXIII.

Subventions aux entreprises
(en millions d'unités monétaires)

	Belgique			Pays-Bas		
	1951	1952	1953	1951	1952	1953
Subsides réduisant les prix de revient	993	384	180	154	84	88
Subsides réduisant les loyers	304	417	283	53	74	82
Subsides aux charbonnages	878	475	435	—	—	—
Divers	20	136	142	—	—	—

Les subsides réduisant les loyers dépassent également, aux Pays-Bas, le niveau qu'ils atteignent en Belgique.

En Hollande, les dépenses pour la normalisation des charbonnages ne figurent pas au budget, comme c'est le cas en Belgique.

Les autres subventions aux entreprises sont moins importantes.

Compte IV : Transferts de capitaux

	Belgique (en milliards de francs)						Pays-Bas (en millions de florins)					
	Etat		Pouvoirs publics subordonnés		Total		Etat		Pouvoirs publics subordonnés		Total	
	1951	1952	1951	1952	1951	1952	1951	1952	1951	1952	1951	1952
CHARGES :												
1. Transferts au secteur privé	4,8	4,2	—	—	4,8	4,2	350	500	—	—	350	500
2. Transferts à l'étranger	0,2	0,1	—	—	0,2	0,1	25	15	—	—	25	15
3. Autres transferts	—	—	—	—	—	—	—	70	—	—	—	70
Total ...	5,1	4,3	—	—	5,1	4,3	375	585	—	—	375	585
RESSOURCES :												
1. Prélèvements spéciaux sur les capitaux	—	1,2	—	—	—	1,2	—	—	—	—	—	—
2. Transferts à charge du secteur privé	0,1	0,1	—	—	0,1	0,1	3	2	—	—	3	2
3. Transferts à charge de l'étranger	0,1	—	—	—	0,1	—	—	—	—	—	—	—
4. Bénéfices spéciaux	—	—	—	—	—	—	114	25	—	—	114	25
Total ...	0,3	1,3	—	—	0,3	1,3	117	27	—	—	117	27
SOLDE IV	—4,8	—3,0	—	—	—4,8	—3,0	—258	—558	—	—	—258	—558

4. Compte IV : Transferts de capitaux.

Ce compte comprend également des transferts gratuits, mais qui, à la différence de ceux du compte III, appartiennent au secteur capital.

Le poste le plus important est constitué par les indemnités pour dommages de guerre. Soulignons que pour la Belgique les données ne sont pas celles du budget, mais les paiements effectifs de la Caisse Autonome des Dommages de Guerre.

Tableau XXXV.

Transferts de capitaux au secteur privé
(en millions d'unités monétaires)

	Belgique			Pays-Bas		
	1951	1952	1953	1951	1952	1953
Indemnités pour dommages de guerre ..	4.347	3.629	2.888	292	376	347
Logement	400	350	425	14	82	82
Divers	89	179	212	44	42	43

Les dépenses belges en matière de dommages de guerre semblent avoir été plus considérables, en 1951, que celles des Pays-Bas. Dans ce dernier pays, cependant, le règlement des indemnités est bien plus avancé et sera complètement terminé dans un proche avenir. Au cours des années 1950 et antérieures, des sommes importantes avaient déjà été versées aux sinistrés. En Belgique, au contraire, la législation relative aux dommages de guerre n'était pas encore mise au point pendant les premières années après la Libération. Cela ne veut pas dire que la restauration elle-même y a été plus lente; elle a, en effet, progressé rapidement grâce aux crédits octroyés à cette fin par divers organismes paraétatiques et aux efforts du secteur privé. Les chiffres hollandais font, eux aussi, abstraction d'un certain nombre de postes.

Aux Pays-Bas, on estime que les indemnités atteindront un total de 6,4 milliards de florins, dont 3,9 milliards avaient été liquidés vers le milieu de 1953. Pour la Belgique, le rapport Benelux mentionnait un total de 35 milliards de francs et signalait qu'un quart environ en avait été définitivement réglé vers le début de 1953; d'après les évaluations actuelles, le total à indemniser serait de quelque 50 milliards de francs.

Au sujet des transferts inscrits au compte IV et destinés à la construction d'habitations, signalons que dans les deux pays il existe des primes à la construction, des subsides visant à réduire les charges d'intérêts et des avances de capitaux. Les Pays-Bas mettent davantage l'accent sur l'octroi de primes que sur les interventions en matière d'intérêts. Leur politique du logement a, comme principal objectif, de rendre rentable l'exploitation des habitations, celle-ci étant entravée par la loi de cadenas sur les loyers. Depuis 1948, les avances de capitaux sont presque exclusivement consenties, aux Pays-Bas, par les pouvoirs publics subordonnés, alors qu'en Belgique, elles font encore l'objet de gros crédits à charge du budget

de l'Etat. Leur volume est sensiblement plus grand dans le premier de ces pays que dans le second.

Les autres transferts au secteur privé vont surtout, en Belgique, aux associations pour la lutte contre la tuberculose bovine et autres maladies du bétail. Aux Pays-Bas, ils revêtent beaucoup plus d'ampleur. La plus forte dépense se rapporte aux subsides pour l'exécution de travaux de technique agricole, sous le régime dit « vrij werk »; ce dernier peut être comparé au système actuellement en vigueur en Belgique où l'Etat supporte une partie de la charge financière résultant de la mise au travail des chômeurs par les provinces et les communes.

Conformément à la définition du compte IV, les transferts à l'étranger sont tous des dons, tels que l'aide néerlandaise à la Nouvelle-Guinée et, en Belgique, l'envoi de produits alimentaires ou des

contributions à l'assistance collective en faveur de la Corée, de la Yougoslavie et de la vallée du Pô.

Les « autres transferts » du compte IV sont constitués, en Hollande, uniquement par un crédit de 70,3 millions de florins destiné à l'établissement d'un fonds de pension pour la marine marchande.

5. Compte intermédiaire : Relations financières entre l'Etat et les pouvoirs publics subordonnés.

Ce compte groupe toutes les contributions de l'Etat aux pouvoirs publics subordonnés et, inversement, la participation de ces derniers dans les dépenses du pouvoir central. Une distinction est ainsi établie entre les sommes que l'Etat dépense pour son compte propre et celles qui, tout en étant par solde à sa charge, sont, en fin de compte, utilisées par les pouvoirs publics subordonnés.

Tableau XXXVI.

Compte intermédiaire : Relations financières entre l'Etat et les pouvoirs publics subordonnés

	Belgique — Etat (en milliards de francs)			Pays-Bas — Etat (en millions de florins)		
	1951	1952	1953	1951	1952	1953
CHARGES :						
Contributions aux pouvoirs publics subordonnés :						
a) à des fins de consommation	6,7	7,5	7,5	347	187	324
b) pour intérêts dus	0,1	0,1	0,1	—	—	—
c) pour transferts de revenus	1,0	1,0	1,0	85	111	26
d) à des fins d'investissement	3,1	2,5	2,5	56	58	58
e) pour avances de capitaux	—	—	—	14	44	14
Total ...	10,9	11,1	11,0	502	400	422
RESSOURCES :						
Contributions des pouvoirs publics subordonnés :						
a) à des fins de consommation	—	0,1	0,1	2	6	5
b) à des fins d'investissement	—	—	—	2	2	3
c) pour amortissements	—	—	—	20	20	18
Total ...	—	0,1	0,1	24	28	26
SOLDE	10,8	11,0	10,9	478	372	396

En ce qui concerne la Belgique, les contributions de l'Etat peuvent être subdivisées en deux catégories : d'une part, une subvention fixe de quelque 6 milliards de francs au Fonds des communes, au Fonds des provinces et au Fonds communal d'assistance publique, par prélèvement sur les ressources

générales du Trésor, à charge du budget de l'Intérieur, et, d'autre part, diverses subventions à des fins spéciales de consommation et d'investissement.

Aux Pays-Bas, l'Etat n'octroie pas, comme en Belgique, une subvention fixe aux pouvoirs publics subordonnés à charge du budget, mais il verse au

Tableau XXXVII. Relations financières entre l'Etat et les pouvoirs publics subordonnés
(en millions d'unités monétaires)

	Belgique			Pays-Bas		
	1951	1952	1953	1951	1952	1953
1. Part dans les impôts de l'Etat	—	—	—	548	548	515
2. Centimes additionnels aux impôts de l'Etat, et taxes provinciales et communales	2.983	3.075	3.218	496	380	284
3. Subvention fixe de l'Etat	5.701	6.272	6.296	—	—	—
4. Solde des subventions de l'Etat à des fins spéciales, d'après le compte intermédiaire	5.772	5.451	5.348	478	372	396
Total ...	14.456	14.798	14.862	1.522	1.300	1.195
En pour-cent du total des impôts	20	20	20	25,9	22,6	22,5

Fonds des provinces et des communes une part du produit de tous ses impôts, à deux exceptions près. Cette part est importante, ainsi qu'il ressort du compte III, où elle est déduite des recettes fiscales. En outre, les pouvoirs publics subordonnés reçoivent, comme en Belgique, des subventions dans des buts particuliers.

Enfin, un inventaire complet des relations financières entre l'Etat et les pouvoirs publics subordonnés doit tenir compte des centimes additionnels que les provinces et les communes établissent aux impôts de l'Etat. Il peut alors être résumé sous forme du schéma reproduit au tableau XXXVII.

Ce tableau montre que les relations financières entre l'Etat et les pouvoirs publics subordonnés sont assez semblables dans les deux pays.

CHAPITRE III

LES DEPENSES DU COMPTE CAPITAUX

1. Compte V : Investissements directs.

Ce compte comprend, en dépense, outre les investissements bruts nouveaux proprement dits, les frais d'équipement et le gros entretien immobilier. Ces derniers figurent, en majeure partie, parmi les dépenses ordinaires dans les documents officiels des deux pays. Toutefois, ils sont neutralisés, dans une large mesure aux Pays-Bas et pour la totalité en Belgique, par le système des amortissements économiques qui apparaissent en recette au compte V.

On remarque que les investissements bruts nouveaux de l'Etat sont plus considérables en Belgique qu'aux Pays-Bas. La différence est moins marquée pour les pouvoirs publics subordonnés.

Le gros entretien immobilier se situe au même niveau, dans les deux pays, pour l'Etat, mais il est nettement supérieur, en Hollande, pour les pouvoirs publics subordonnés.

Les frais d'équipement sont, pour l'Etat, un peu plus élevés en Belgique qu'aux Pays-Bas au cours des années 1951 et 1952 et sensiblement égaux en 1953. Ceux des pouvoirs publics subordonnés sont de moindre envergure.

Au total, les investissements bruts sont assez voisins, dans les deux pays, pour les pouvoirs publics subordonnés. Ceux de l'Etat, d'autre part, revêtent plus d'ampleur en Belgique.

Le tableau XXXIX montre que, dans les deux pays, le secteur militaire absorbe une grande partie des investissements publics.

Les investissements civils de l'Etat belge portent principalement sur les routes, les voies d'eau, les travaux hydrauliques, le domaine public et la jonction Nord-Midi. Ces dépenses sont plus importantes en Belgique qu'aux Pays-Bas. Ceux-ci consacrent, par contre, de gros montants aux gains de terre.

Tableau XXXVIII.

Compte V : Investissements directs

	Pays-Bas (en millions de florins)											
	Etat			Pouvoirs publics subordonnés			Total					
	1951	1952	1953	1951	1952	1953	1951	1952	1953			
DEBIT :												
1. Investissements nouveaux	7,2	10,4	10,4	4,4	3,6	3,6	11,6	14,0	13,9	345	429	399
2. Gros entretien immobilier	1,0	1,0	1,0	0,5	0,3	1,3	1,5	1,3	1,3	63	77	85
3. Frais d'équipement	4,2	6,7	5,2	0,1	0,1	5,3	4,3	6,8	5,3	178	374	383
Total ...	12,5	18,1	16,5	5,0	4,0	20,5	17,5	22,1	20,5	586	880	867
CREDIT :												
1. Amortissements économiques	7,7	10,4	9,3	1,6	1,5	11,2	9,2	12,0	11,2	335	548	569
2. Vente de biens	—	—	0,1	—	—	0,1	—	—	—	10	5	4
Total ...	7,7	10,5	9,4	1,6	1,5	11,3	9,3	12,0	11,3	345	553	573
SOLDE V : Investissements directs nets	— 4,8	— 7,6	— 7,1	— 3,4	— 2,5	— 9,2	— 8,2	— 10,1	— 9,2	— 241	— 327	— 294

Tableau XXXIX.

Investissements bruts directs
(en millions d'unités monétaires)

	Etat						Pouvoirs publics subordonnés					
	Belgique			Pays-Bas			Belgique			Pays-Bas		
	1951	1952	1953	1951	1952	1953	1951	1952	1953	1951	1952	1953
<i>Administration civile :</i>												
1. Investissements nouveaux	3.626	4.084	4.235	109	150	143	4.024	3.351	3.209	137	165	160
2. Gros entretien immobilier	935	826	873	52	69	78	387	228	250	132	112	110
3. Frais d'équipement	217	347	227	12	10	11	28	25	26	16	20	15
Total ...	4.778	5.257	5.335	173	229	232	4.439	3.604	3.485	285	237	285
<i>Administration militaire :</i>												
1. Investissements nouveaux	3.259	5.977	5.795	231	269	238	4	52	90	—	—	—
2. Gros entretien immobilier	115	180	118	11	8	7	—	—	—	—	—	—
3. Frais d'équipement	3.833	6.147	4.790	162	351	369	—	—	—	—	—	—
Total ...	7.207	12.304	10.703	404	628	614	4	52	90	—	—	—
<i>Enseignement :</i>												
1. Investissements nouveaux	314	358	330	5	10	18	387	228	251	28	35	50
2. Gros entretien immobilier	—	1	1	—	—	—	97	57	63	21	15	15
3. Frais d'équipement	186	188	160	4	13	3	49	64	69	6	8	10
Total ...	527	547	491	9	23	21	533	349	383	55	58	75
Total général ...	12.512	18.108	16.529	586	880	867	4.976	4.005	3.958	340	355	360

Les investissements des pouvoirs publics subordonnés belges ont trait surtout aux routes, aux voies d'eau, à l'urbanisme et aux travaux d'hygiène publique. Sauf pour les voies d'eau, ils sont plus considérables que ceux de l'Etat et le rapport dépasse quatre à un dans le cas de l'urbanisme et des travaux d'hygiène publique. Il en est de même aux Pays-Bas pour les routes, les voies d'eau et les travaux hydrauliques; en matière d'urbanisme et d'hygiène publique, la quasi totalité des travaux est exécutée pour compte des provinces et des communes.

Dans les deux pays, les pouvoirs publics subordonnés déploient, dans le domaine des investissements civils, une activité intense, plus intense même aux Pays-Bas que celle de l'Etat. On peut en dire autant concernant le secteur de l'enseignement.

2. Compte VI : Investissements indirects.

Ce compte comprend des investissements qui ne sont pas effectués directement par l'Etat lui-même, mais par l'intermédiaire de fonds et d'entreprises publiques, ainsi que des participations dans les investissements du secteur privé et de l'étranger.

Les investissements par l'intermédiaire de fonds se rapportent principalement, en ce qui concerne les Pays-Bas, aux travaux de technique agricole exécutés par le « Zuiderzeefonds ».

Les investissements par l'intermédiaire d'entreprises publiques sont essentiellement constitués, en Belgique, par la réparation des dommages de guerre de la Régie des Télégraphes et Téléphones, de l'Administration des postes et de la Société Nationale des Chemins de fer belges et par les investissements nouveaux de cette dernière. En Hollande, le montant élevé inscrit au budget de 1951 en faveur des Chemins de fer néerlandais, s'explique, à concurrence de 290 millions de florins, par une souscription de

l'Etat au capital en actions et, à concurrence de 80 millions de florins, par l'indemnisation des dommages de guerre.

En Belgique, la participation de 1,3 milliard de francs en 1952 dans les investissements de tiers représente des prêts octroyés aux charbonnages pour la rationalisation de leur exploitation, au moyen de l'aide Marshall.

Il ressort du compte VI que les investissements indirects sont plus importants aux Pays-Bas qu'en Belgique. Dans ce dernier pays, le financement de la construction apparaît surtout au compte VII, tandis qu'en Hollande, il est assuré dans une plus large mesure par les pouvoirs publics subordonnés.

3. Compte VII : Autres mutations de capitaux.

Les grosses avances de capitaux à l'intérieur, en Belgique, résultent des dispositions légales en vigueur qui obligent l'Etat à mettre à la disposition des deux sociétés nationales d'habitations, et plus particulièrement de la Société Nationale des Habitations et Logements à bon marché, les moyens financiers dont elles ont besoin. En 1951, il y a eu, en outre, des avances de 800 millions de francs à la Société Nationale des Chemins de fer belges et de 300 millions de francs à la Régie des Télégraphes et Téléphones, lesquelles ont déjà été partiellement remboursées en 1952.

Aux Pays-Bas, les avances de capitaux à l'intérieur sont plus modestes et leur objet est de favoriser la construction d'habitations, les achats de mobilier par les rapatriés de l'Indonésie, les études par l'octroi de bourses, les petites entreprises agricoles et les opérations de remembrement.

Les avances de capitaux à l'étranger sont surtout consenties, en Belgique, au Congo belge et au

Tableau XL.

Compte VI : Investissements indirects

	Belgique (en milliards de francs)									Pays-Bas (en millions de florins)								
	Etat			Pouvoirs publics subordonnés			Total			Etat			Pouvoirs publics subordonnés			Total		
	1951	1952	1953	1951	1952	1953	1951	1952	1953	1951	1952	1953	1951	1952	1953	1951	1952	1953
DEBIT :																		
1. Investissements par l'intermédiaire de fonds	—	—	—	—	—	—	—	—	—	38	29	25	—	—	—	38	29	25
2. Investissements par l'intermédiaire d'entreprises publiques	0,5	0,7	0,7	0,2	0,4	0,9	0,7	1,2	1,5	538	192	187	270	200	200	808	392	387
3. Participation dans les investissements de tiers	0,1	1,3	0,2	—	—	—	0,1	1,3	0,2	67	18	2	—	—	—	67	18	2
4. Participation dans les investissements de l'étranger	0,2	0,4	0,2	—	—	—	0,2	0,4	0,2	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Total ...	0,7	2,4	1,2	0,2	0,4	0,9	0,9	2,9	2,0	643	239	214	270	200	200	913	439	414
CREDIT :																		
1. Amortissements financiers par des entreprises publiques	—	—	—	—	—	0,2	—	—	0,2	117	121	100	—	—	—	117	121	100
2. Amortissements financiers par des fonds	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2	2	—	—	—	—	2	2
Total ...	—	—	—	—	—	0,2	—	—	0,2	117	123	102	—	—	—	117	123	102
SOLDE VI : Investissements indirects nets	-0,7	-2,4	-1,2	-0,2	-0,4	-0,7	-0,9	-2,8	-1,9	-526	-116	-112	-270	-200	-200	-796	-316	-312

— 247 —

Tableau XLI.

Compte VII : Autres mutations de capitaux

	Belgique (en milliards de francs)									Pays-Bas (en millions de florins)								
	Etat			Pouvoirs publics subordonnés			Total			Etat			Pouvoirs publics subordonnés			Total		
	1951	1952	1953	1951	1952	1953	1951	1952	1953	1951	1952	1953	1951	1952	1953	1951	1952	1953
DEBIT :																		
1. Avances de capitaux à l'intérieur	2,7	1,4	1,5	—	—	—	2,7	1,4	1,5	21	43	24	—	—	—	21	43	24
2. Avances de capitaux à l'étranger	0,2	2,3	0,9	—	—	—	0,2	2,3	0,9	14	11	—	—	—	14	11	—	
3. Amortissements de la dette intérieure	1,8	3,2	3,5	1,0	1,1	1,5	2,9	4,3	5,0	252	229	139	230	230	250	482	459	389
4. Amortissements de la dette extérieure	0,5	0,7	0,8	—	—	—	0,5	0,7	0,8	91	85	94	—	—	—	91	85	94
5. Belgique : Participation à l'amortissement des dettes des entreprises pu- bliques.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Pays-Bas : Construction d'habitations	—	—	0,3	—	—	—	—	—	0,3	—	—	—	280	330	300	280	330	300
Total ...	5,3	7,6	7,0	1,0	1,1	1,5	6,3	8,8	8,5	378	368	257	510	560	550	888	928	807
CREDIT :																		
1. Amortissements par l'intérieur	0,1	0,9	0,1	—	—	—	0,1	0,9	0,1	28	17	11	—	—	—	28	17	11
2. Amortissements par l'étranger	0,1	0,9	0,6	—	—	—	0,1	0,9	0,6	2	1	14	—	—	—	2	1	14
Total ...	0,2	1,8	0,7	—	—	—	0,2	1,8	0,7	30	18	25	—	—	—	30	18	25
SOLDE VII	-5,1	-5,8	-6,3	-1,0	-1,1	-1,5	-6,1	-6,9	-7,7	-348	-350	-232	-510	-560	-550	-858	-910	-782

Ruanda-Urundi et, en Hollande, à la Nouvelle-Guinée.

Les amortissements de la dette publique ressortent nettement des chiffres du compte VII. Aux Pays-Bas, ceux de la dette extérieure atteignent des montants plus élevés. En Belgique, ceux de la dette intérieure progressent de façon continue. Ceci est dû à l'accroissement de la dette consolidée, qui s'explique lui-même par la conversion d'une partie de la dette flottante en dette consolidée et par les émissions nouvelles, ainsi qu'à l'amortissement normal de l'Emprunt de l'Assainissement monétaire depuis 1952. La contraction des amortissements de la dette intérieure hollandaise n'est qu'apparente. Elle provient d'une différence de technique budgétaire entre les évaluations de 1953 et les chiffres des autres années.

CHAPITRE IV LES RECETTES

Les recettes ont été réparties entre les sept comptes, de la même façon et suivant les mêmes principes que les dépenses.

La grosse majorité des ressources des pouvoirs publics est naturellement constituée, dans les deux pays, par les impôts, et ce sont donc surtout ces derniers qui ont retenu l'attention de la commission Benelux.

Les recettes peuvent être divisées en deux grandes catégories : celles que les pouvoirs publics obtiennent sans contre-prestation spécifique, équivalente et simultanée, et celles qui comportent pareille contre-prestation. La première catégorie est essentiellement formée par les impôts.

Les recettes qui n'ont pas de contrepartie économique figurent aux comptes III et IV ; celles qui en ont une, à l'un ou l'autre des cinq autres comptes.

1. Les recettes publiques ayant le caractère de transfert gratuit.

Toutes ces recettes sont comptabilisées au compte III, dans la mesure où elles appartiennent au secteur des revenus, et au compte IV, dans la mesure où elles appartiennent au secteur capital.

Nous trouvons, au compte III, pratiquement toutes les recettes fiscales, les amendes et confisca-

tions et les intérêts de retard, et, au compte IV, des dons, des bénéfices spéciaux et éventuellement les prélèvements extraordinaires sur les capitaux. Ces derniers n'apparaissent qu'en Belgique, à dater de 1952. Il s'agit, en l'occurrence, du produit des impôts d'assainissement monétaire, à concurrence, au maximum, de la dotation annuelle de l'emprunt du même nom. Celui-ci a, en effet, été amorti à partir de 1952 au moyen d'une dotation prévue au budget ordinaire, exactement comme n'importe quelle autre dette publique. De ce fait, le produit des impôts d'assainissement monétaire doit être considéré depuis lors comme une recette fiscale normale. Il aurait été plus rationnel, cependant, de le rattacher également au compte III. Celui-ci comprend un type exceptionnel d'impôt : les « heffingen », perçus, en vertu du protocole agricole Benelux, sur certains produits agricoles et horticoles importés des Pays-Bas. Ces prélèvements sont distribués entre les pays partenaires, mais ils n'apparaissent pas dans les comptes néerlandais, étant versés au Fonds d'Egalisation Agricole. Ainsi qu'il a été dit plus haut, seul le solde défavorable de ce dernier est repris dans le budget.

La structure des fiscalités ne ressort évidemment pas des chiffres de recettes. Pour remédier à cet inconvénient, le rapport Benelux a donné un bref exposé des impôts qui existent dans les deux pays. Les deux systèmes correspondent en matière d'impôts majorant les prix de revient, mais sont totalement dissemblables en matière d'impôts sur les bénéfices, les revenus et le capital. Les Pays-Bas appliquent un impôt unique sur tous les revenus des personnes physiques et un impôt spécial sur les sociétés. En Belgique, la fiscalité est axée sur les impôts cédulaires, auxquels vient s'ajouter un impôt accessoire, l'impôt complémentaire personnel. Les revenus sont donc taxés, en Belgique, d'une façon différente suivant qu'ils proviennent du travail, du capital ou des deux ensemble. La loi du 7 mars 1951 a, toutefois, réalisé l'égalité fiscale entre les salariés et les non-salariés.

Outre les quotes-parts dans les impôts de l'Etat, aux Pays-Bas, et les centimes additionnels, dans les deux pays, les pouvoirs publics subordonnés ont leur matière imposable propre ; celle-ci est cependant assez limitée, surtout en Belgique où les provinces et les communes ne peuvent lever, en dehors des centimes additionnels à la contribution foncière, que des impôts majorant les prix de revient.

Tableau XLIII

Recettes fiscales de l'Etat en pour-cent du revenu national ¹

	Belgique			Pays-Bas ⁽²⁾		
	1951	1952	1953	1951	1952	1953
Impôts majorant les prix de revient	11,0	11,3	11,2	13,0	11,9	12,2
Impôts sur les bénéfices, les revenus et le capital	9,9	8,6	9,4	14,2	14,4	12,5
Total ...	20,9	19,9	20,6	27,2	26,3	24,7

¹ Les différences éventuelles entre les pourcentages de ce tableau et ceux de la première partie s'expliquent par le fait que, dans celle-ci, des données plus récentes ont été utilisées.

² Y compris les quotes-parts des pouvoirs publics subordonnés.

Aux Pays-Bas, le produit en capital de l'impôt personnel et de l'impôt foncier va entièrement aux pouvoirs publics subordonnés. De plus, ceux-ci peuvent établir des centimes additionnels à ces deux impôts.

Dans les deux pays, les recettes fiscales sont constituées, pour moitié environ, par les impôts majorant les prix de revient et, pour l'autre moitié, par les impôts sur les bénéfices, les revenus et le capital. Mais, en Belgique, l'accent est mis un peu davantage sur les premiers et, aux Pays-Bas, sur les seconds.

Le tableau XLII compare le rapport entre les recettes fiscales de l'Etat et le revenu national dans les deux pays.

Les causes essentielles des variations que l'on constate dans les recettes fiscales, ont déjà été exposées dans la première partie de cette étude.

Le tableau XLIII groupe toutes les recettes fiscales des pouvoirs publics subordonnés, à savoir leurs quotes-parts dans les impôts de l'Etat, leurs centimes additionnels et le produit de leurs taxes propres.

Tableau XLIII.

Recettes fiscales des pouvoirs publics subordonnés

(en millions d'unités monétaires)

	Belgique			Pays-Bas		
	1951	1952	1953	1951	1952	1953
Impôts majorant les prix de revient	940	969	1.014	194	194	195
Impôts sur les bénéfices, les revenus et le capital	2.043	2.106	2.204	302	186	89
Quotes-parts dans les impôts de l'Etat ...	—	—	—	548	548	515
Total ...	2.983	3.075	3.218	1.044	928	799

Les recettes fiscales des pouvoirs publics subordonnés sont beaucoup plus élevées aux Pays-Bas qu'en Belgique. Leur tendance à la baisse est attribuable à la suppression de la taxe d'entreprise, laquelle a d'ailleurs été compensée par un versement spécial. Il n'est peut-être pas inutile de signaler ici que les pouvoirs publics subordonnés disposent d'autres ressources. Rappelons la contribution importante que les provinces et les communes belges reçoivent de l'Etat à des fins générales en vertu de la loi Vermeylen et qui les dédommage du rétrécissement qu'a subi leur matière imposable propre. La description qui a été donnée plus haut des relations financières entre l'Etat et les pouvoirs publics subordonnés, fournit, à cet égard, un aperçu complet.

Si l'on exprime les recettes fiscales totales de l'Etat et des pouvoirs publics subordonnés en pourcentage du revenu national, on obtient les résultats suivants :

	Belgique	Pays-Bas
1951	21,7	29,7
1952	20,8	28,3
1953	21,5	26,1

2. Les autres recettes.

Comme nous l'avons déjà fait observer, ces recettes sont beaucoup plus faibles. Celles de l'Etat atteignent les pourcentages suivants des recettes fiscales :

	Belgique	Pays-Bas
1951	7	10
1952	9	7
1953	8	8

Les divers bénéfices d'exploitation inscrits au compte I, comprennent de nombreuses petites recettes hétérogènes qui peuvent être regardées

comme des paiements aux pouvoirs publics pour leurs fournitures ou leurs prestations. Dans la mesure où ces opérations se rapportent au secteur capital, elles figurent également au compte V.

Au compte II, on trouve les intérêts sur les avances de capitaux, les bénéfices réalisés par les entreprises publiques et ceux que l'Etat reçoit, sous forme de participations, en raison des intérêts financiers qu'il possède dans certaines industries. Ces différents postes s'expliquent d'eux-mêmes.

Les comptes VI et VII comprennent les remboursements des capitaux avancés par les pouvoirs publics et qui apparaissent, en dépense, au débit de ces comptes. De plus amples commentaires ne semblent pas nécessaires.

CHAPITRE V

TOTAUX ET SOLDES

Les dépenses totales de l'Etat et des pouvoirs publics subordonnés, après déduction des amortissements, et surtout les recettes fiscales représentent un pourcentage plus élevé du revenu national aux Pays-Bas qu'en Belgique.

La fraction des dépenses publiques qui doit être couverte par des recettes non fiscales, et le recours à l'emprunt pour financer les déficits budgétaires globaux sont plus considérables en Belgique qu'aux Pays-Bas.

La notion de déficit budgétaire doit être précisée. Trois soldes importants peuvent être calculés sur la base des chiffres qui figurent dans les différents comptes. Ils sont reproduits au tableau XLV, une

Tableau XLIV.

Dépenses et recettes totales ¹

	Belgique (en milliards de francs)			Pays-Bas (en millions de florins)		
	1951	1952	1953	1951	1952	1953
1. Dépenses (moins amortissements)	96,5	112,6	109,2	6.909	7.338	7.065
2. Recettes (moins amortissements)	79,8	82,1	83,3	6.660	6.349	5.978
3. Recettes fiscales (compte III)	72,7	72,3	74,7	5.866	5.733	5.306
4. A couvrir par l'emprunt	16,7	30,5	25,9	249	989	1.087
5. A couvrir par des recettes non fiscales	23,8	40,3	34,5	1.043	1.605	1.759
6. Revenu national net aux prix du marché	334,2	346,7	346,7	19.730	20.260	20.300
7. Dépenses en pour-cent du revenu national	28,9	32,4	31,5	35	36,2	34,8
8. Recettes fiscales en pour-cent du revenu national	21,7	20,8	21,5	29,7	28,3	26,1

¹ Les différences entre les chiffres de ce tableau et ceux de la première partie s'expliquent par le fait que, dans celle-ci, des données plus exactes ont pu être utilisées que celles dont disposait, à l'époque, la commission Benelux.

distinction étant faite entre l'Etat et les pouvoirs publics subordonnés.

Il y a d'abord le solde d'exploitation. Il est le résultat des comptes I, II et III et de la partie du compte intermédiaire qui se rapporte à des fins de consommation.

Nous constatons que l'Etat a eu, en Belgique, des excédents d'exploitation de 7,3 milliards de francs en 1951 et de 211 millions de francs en 1953, et un déficit d'exploitation de 3 milliards de francs en 1952. Les Pays-Bas ont eu, chaque année, un excédent d'exploitation très élevé. Ce solde mérite une attention toute particulière en raison des indications qu'il fournit concernant l'épargne des pouvoirs publics. L'Etat néerlandais a donc eu un très gros excédent d'épargne, ce qui n'a été le cas pour la Belgique qu'en 1951, et il a ainsi, contrairement à l'Etat belge, limité de façon marquée les revenus disponibles du secteur privé.

Les pouvoirs publics subordonnés ont eu, eux aussi, aux Pays-Bas, un excédent d'exploitation, celui-ci étant cependant assez faible. En Belgique, ce solde a été nettement déficitaire pour toutes les années.

Un autre solde auquel s'est intéressée la commission Benelux, est celui des comptes I, II, III et IV et du compte intermédiaire. Il enregistre la perte ou le gain du patrimoine public et détermine donc l'ampleur de ce dernier. Le compte capitaux peut modifier la composition du patrimoine, mais n'a aucune influence sur ses dimensions.

Selon le rapport Benelux, l'Etat a réalisé, en Hollande, au cours des trois années sous revue, un gain du patrimoine important, bien que décroissant; en Belgique, par contre, il a souffert, pendant la même période, une perte du patrimoine qui a surtout été sérieuse en 1952 et qui n'a été modérée qu'en 1951.

Parallèlement et toujours d'après le rapport Benelux, les opérations des pouvoirs publics subordonnés ont abouti à un gain du patrimoine aux Pays-Bas et à une perte en Belgique.

Les méthodes appliquées par la commission conduisent ainsi à la conclusion qu'une politique financière fondamentalement différente semble être suivie dans les deux pays : de 1951 à 1953, les pouvoirs publics néerlandais ont accru leur patrimoine de 2,9 milliards de florins, tandis que ceux de la Belgique réduisaient le leur de 19 milliards de francs.

Le troisième solde auquel il convient de s'arrêter, est le résultat global du budget, de l'ensemble des services ordinaire et capital. L'excédent total des dépenses sur les recettes, et plus particulièrement sur les recettes fiscales, est bien supérieur en Belgique à ce qu'il est aux Pays-Bas. Ces derniers financent une plus grande partie de leurs dépenses publiques par l'impôt. Leur recours à l'emprunt est plus limité que celui de la Belgique. Il reste inférieur au déficit du budget extraordinaire, tandis que l'Etat belge, d'après la perte du patrimoine, ne peut couvrir son service ordinaire sans s'endetter.

Un dernier aspect des dépenses publiques doit être mis en évidence. Les chiffres budgétaires donnent souvent l'impression que l'Etat dépense trop. Présentés suivant la méthode Benelux, ils permettent de calculer le recours des pouvoirs publics aux ressources nationales. Toute dépense n'implique pas pareil recours. Celui-ci se limite à ce que les pouvoirs publics consomment et investissent pour leur compte propre. Ces dépenses de consommation et d'investissement, « les dépenses réelles », s'opposent à celles par lesquelles les pouvoirs publics cèdent leur pouvoir d'achat à d'autres secteurs et qu'on appelle « dépenses de transfert » gratuites ou non. Le recours net des pouvoirs publics aux ressources nationales pour leur consommation ou leurs investissements propres ressort des comptes I et V. Les autres comptes indiquent dans quelle mesure l'Etat redistribue le pouvoir d'achat.

Le tableau XLVI montre que les dépenses réelles de l'Etat et des pouvoirs publics subordonnés atteignent environ la moitié des dépenses totales.

Pour l'Etat seul, le rapport entre les dépenses réelles et les dépenses totales est pratiquement le

Soldes des comptes
(en millions d'unités monétaires)

	Pouvoirs publics subordonnés											
	Etat						Pays-Bas					
	Belgique			Pays-Bas			Belgique			Pays-Bas		
	1951	1952	1953	1951	1952	1953	1951	1952	1953	1951	1952	1953
Compte I	— 30.339	— 37.420	— 38.958	— 1.833	— 2.304	— 2.362	— 13.589	— 14.540	— 15.015	—	—	—
Compte II	— 7.461	— 7.124	— 6.870	— 301	— 371	— 317	— 429	— 230	— 212	—	—	— 932
Compte III	— 52.775	— 50.066	— 54.499	— 4.201	— 4.157	— 3.890	— 1.393	— 1.336	— 1.480	— 819	— 677	— 633
Compte intermédiaire : fins de consommation	— 14.975	— 5.522	— 8.671	— 2.074	— 1.482	— 1.211	— 11.767	— 12.974	— 13.323	— 60	— 240	— 299
SOLDE D'EXPLOITATION	— 7.720	— 8.552	— 8.460	— 430	— 292	— 345	— 7.720	— 8.552	— 8.460	— 480	— 292	— 345
Compte IV	— 7.255	— 3.030	— 211	— 1.644	— 1.190	— 866	— 4.047	— 4.422	— 4.863	— 370	— 52	— 46
Compte intermédiaire : fins d'investissement	— 4.778	— 2.956	— 2.418	— 258	— 558	— 491	—	—	—	—	—	—
EVOLUTION DU PATRIMOINE	— 3.088	— 2.472	— 2.457	— 48	— 80	— 51	— 3.088	— 2.472	— 2.457	— 48	— 80	— 51
Compte V	— 611	— 8.458	— 4.664	— 1.388	— 552	— 324	— 959	— 1.950	— 2.406	— 418	— 132	— 97
Compte VI	— 4.790	— 7.611	— 7.095	— 241	— 327	— 294	— 3.411	— 2.493	— 2.094	— 110	— 130	— 120
Compte VII	— 686	— 2.435	— 1.167	— 526	— 116	— 112	— 174	— 395	— 683	— 270	— 200	— 200
Total des comptes I à VII et du compte intermédiaire, à couvrir par l'emprunt	— 5.064	— 5.787	— 6.292	— 348	— 350	— 232	— 1.004	— 1.138	— 1.456	— 510	— 560	— 550
Total V à VII	— 10.540	— 15.833	— 14.554	— 1.115	— 793	— 638	— 4.589	— 4.026	— 4.233	— 890	— 880	— 870
Total des comptes I à VII et du compte intermédiaire, à couvrir par l'emprunt	— 11.151	— 24.291	— 19.218	— 223	— 241	— 314	— 5.568	— 5.976	— 6.639	— 472	— 748	— 773

même dans les deux pays. Pour l'ensemble des pouvoirs publics, il est un peu plus élevé en Belgique. Le recours des provinces et des communes aux ressources nationales y est, en effet, sensiblement plus large qu'aux Pays-Bas; dans ce dernier pays, les pouvoirs publics subordonnés effectuent d'importantes dépenses de transfert : investissements indirects et autres mutations de capitaux, sous forme d'amortissement de la dette et de participation dans le remboursement des emprunts d'entreprises publiques.

CHAPITRE VI

RESUME ET CONCLUSIONS

Dans les pages qui précèdent, nous avons noté un certain nombre de points de concordance et de divergence entre les deux pays. Dans la plupart des cas, les chiffres ont été confrontés en monnaies nationales. On ne peut évidemment pas prendre leur valeur absolue telle quelle et en tirer des conclusions. Au surplus, la conversion en une même monnaie ne nous avance guère. En effet, le revenu national, le revenu disponible par tête d'habitant, les prix et les salaires ne sont pas identiques dans les deux pays. D'autres facteurs encore, qui sont difficiles à apprécier et qu'il est totalement impossible de chiffrer, comme des habitudes de vie déterminées, rendent peu aisée une comparaison absolument exacte. La commission Benelux a fait preuve à cet égard, et avec raison, de la plus grande prudence. Elle a pu surmonter, dans une large mesure, toutes ces difficultés en traduisant les principales données en pourcentage du revenu national avant de les comparer. Cependant, au moment où elle a établi son rapport, elle ne disposait, pour divers éléments, que de chiffres provisoires ou d'évaluations, dont plusieurs ont été rectifiés depuis lors. Ces rectifications ne sont toutefois pas de nature à modifier fondamentalement la ligne générale du rapport et ses grandes conclusions. Si ces dernières appellent certaines réserves, elles n'en fournissent pas moins des indications précieuses au sujet de la politique économique suivie par les deux pays.

1. Impôts.

Le rapport entre les impôts de l'Etat et le revenu national est plus faible en Belgique qu'aux Pays-Bas. Cette constatation est plus vraie encore quand on ajoute aux impôts de l'Etat ceux des pouvoirs publics subordonnés.

2. Soldes d'exploitation et du patrimoine.

Les finances publiques néerlandaises se caractérisent par de très gros excédents d'exploitation et gains du patrimoine. En Belgique, c'est surtout la forte et régulière perte du patrimoine qui retient l'attention.

	Belgique (en milliards de francs)						Pays-Bas (en millions de florins)					
	Etat			Ensemble des pouvoirs publics			Etat			Ensemble des pouvoirs publics		
	1951	1952	1953	1951	1952	1953	1951	1952	1953	1951	1952	1953
Consommation nette	30,3	37,4	39,0	43,9	52,0	54,0	1.833	2.304	2.362	2.712	3.221	3.294
Investissements nets	4,8	7,6	7,1	8,2	10,1	9,2	241	327	294	351	447	414
Recours net total	35,1	45,0	46,1	52,1	62,1	63,2	2.074	2.631	2.656	3.063	3.668	3.708
Dépenses totales	83,7	99,6	95,5	93,7	110,0	107,1	5.060	5.379	5.176	6.672	7.147	6.872

3. Financement.

Les Pays-Bas couvrent une plus grande partie de leurs dépenses publiques totales par leurs recettes budgétaires et plus particulièrement fiscales, et ils font moins appel à l'emprunt. En Belgique, il se produit une perte du patrimoine et le service ordinaire ne peut être couvert sans un accroissement de la dette publique. D'autre part, les taux d'intérêt sont plus élevés qu'aux Pays-Bas. Pour ces diverses raisons, la charge des intérêts est plus lourde, et le budget de la dette publique a augmenté de façon continue durant les dernières années. Aux Pays-Bas, la dette publique a plutôt été orientée à la baisse au cours de la même période.

4. Traitements du personnel des services publics.

La différence qui existe entre les salaires des deux pays se reflète également dans les traitements payés par l'Etat, qui sont plus élevés en Belgique qu'aux Pays-Bas. Avant la seconde guerre mondiale, c'était l'inverse qui était le cas.

5. Prévoyance sociale.

Les chiffres budgétaires ne peuvent fournir à cet égard que des indications fragmentaires. Mais d'après une étude spéciale que la commission a consacrée à la question, la Belgique semble être allée plus loin dans ce domaine que les Pays-Bas. Le rapport entre ses dépenses de sécurité sociale et son revenu national est en effet plus élevé, qu'il s'agisse de la contribution des pouvoirs publics ou de celle des travailleurs et des employeurs.

6. Dommages de guerre.

La liquidation des indemnités est plus avancée aux Pays-Bas qu'en Belgique.

7. Logement.

Les moyens mis en œuvre pour stimuler la construction d'habitations sont les mêmes dans les deux pays : primes, interventions visant à réduire les charges d'intérêts et avances de capitaux. Mais aux Pays-Bas, plus qu'en Belgique, l'accent est mis sur l'octroi de primes plutôt que sur les interventions en matière d'intérêts. Les avances de capitaux y sont consenties davantage par les pouvoirs publics subordonnés et sont sensiblement plus importantes qu'en Belgique.

8. Investissements.

Les investissements directs bruts totaux, en termes du revenu national, sont plus considérables en Belgique qu'aux Pays-Bas. Mais la situation se présente tout différemment pour les investissements indirects, la proportion étant dans leur cas de deux à un en faveur de la Hollande. Ceci est dû, en grande partie, aux dépenses élevées des pouvoirs publics subordonnés néerlandais pour le logement. En Belgique, les organismes paraétatiques déploient une grande activité dans ce secteur.

9. Politique des prix.

Celle-ci ne peut être comparée sur base des seuls chiffres budgétaires. Le Fonds d'Egalisation Agricole néerlandais, qui régit toujours les prix de certains produits alimentaires, n'est pas englobé dans le budget où n'apparaît que son solde.

10. Enseignement.

L'analyse budgétaire révèle sur ce point une importante différence de structure. En Belgique, l'Etat dépense bien davantage pour les traitements de son personnel enseignant et en subventions aux pouvoirs publics subordonnés dans des buts d'enseignement, qu'en subventions à l'enseignement libre. Aux Pays-Bas, c'est l'inverse qui est le cas.

11. Défense nationale.

Ainsi qu'il a déjà été dit dans la première partie, le niveau absolu des dépenses militaires est supérieur en Belgique à ce qu'il est aux Pays-Bas.

12. Dépenses réelles et de transfert et dépenses totales.

Le rapport entre les dépenses totales et le revenu national se situe aux environs de 30 p.c. en Belgique; il est un peu plus élevé aux Pays-Bas.

Plus de la moitié des dépenses totales représente la consommation et les investissements des pouvoirs publics pour leur compte propre et le reste, les ressources mises à la disposition des autres secteurs.

La Commission conclut que les différences constatées sur certains points entravent sans doute une coordination durable de la politique économique et financière des deux pays, mais ne sont pas de nature à la rendre impossible.

BIBLIOGRAPHIE SUR LA SITUATION MONETAIRE ET FINANCIERE DE LA BELGIQUE

Le lecteur trouvera ci-dessous une bibliographie qui fait suite à celle qui a été publiée dans notre *Bulletin* de mars 1955. Il y a lieu de remarquer que cette bibliographie ne reprend pas les rapports des différentes institutions, ni les sources statistiques.

1. MONNAIE — BANQUE

DELMOTTE L., De Belgische geld- en kapitaalmarkt in Januari 1955. (*Economisch-Statistische Berichten*, Rotterdam, XL, n° 1968, 2 mars 1955, pp. 177-178.)

Eerste officiële statistieken betreffende de verkoop op afbetaling in België. (*V.E.V.-Berichten*, Anvers, XXX, n° 5, 15 mars 1955, pp. 533-540.)

MASOIN M., Quelques traits des marchés monétaire et financier belge et néerlandais. A propos des comptes L et des comptes K. (*Handelsverzicht*, *Revue mensuelle de la Chambre de Commerce néerlandaise pour la Belgique et le Luxembourg*, Bruxelles, n° 3, mars 1955, pp. 8-10.)

2. BOURSE — EPARGNE

De beleggingsdepots in België. (*V.E.V.-Berichten*, Anvers, XXX, n° 6, 31 mars 1955, pp. 639-646.)

DEL MARMOL Ch., La commission bancaire et le contrôle des émissions. (*Revue de la Banque*, Bruxelles, n° 1, 1955, pp. 1-23.)

DELMOTTE L., De Belgische geld- en kapitaalmarkt in Januari 1955. (*Economisch-Statistische Berichten*, Rotterdam, XL, n° 1968, 2 mars 1955, pp. 177-178.)

L'aide aux investissements industriels. Comparaison entre le régime belge et le régime étranger. (*Fédération des Industries chimiques de Belgique*, VIII, n° 10, 7 mars 1955, pp. 284-290.)

RENARD A., L'insuffisance des investissements et de l'expansion de notre économie. (*Socialisme*, Bruxelles, n° 8, mars 1955, pp. 120-128.)

4. BUDGET — FINANCES PUBLIQUES

Belgium and the wider horizon. (*The Economist*, Londres, CLXXIV, n° 5820, 12 mars 1955, pp. 881-882.)

Quelques aspects des finances publiques du Congo belge. (*Bulletin de Documentation*, Ministère des Finances, Bruxelles, janvier-février 1955, pp. G1-G13.)

5. ORGANISMES FINANCIERS REGIS PAR DES DISPOSITIONS LEGALES PARTICULIERES OU PLACES SOUS LA GARANTIE OU LE CONTROLE DE L'ETAT

DEL MARMOL Ch., La commission bancaire et le contrôle des émissions. (*Revue de la Banque*, Bruxelles, n° 1, 1955, pp. 1-23.)

RENARD A., L'insuffisance des investissements et de l'expansion de notre économie. (*Socialisme*, Bruxelles, n° 8, mars 1955, pp. 120-128.)

6. REEQUIPEMENT — LUTTE CONTRE LE CHOMAGE

L'aide aux investissements industriels. Comparaison entre le régime belge et le régime étranger. (*Fédération des Industries chimiques de Belgique*, VIII, n° 10, 7 mars 1955, pp. 284-290.)

Le rôle des communes dans l'expansion économique. (*Revue du Conseil Economique Wallon*, Liège, n° 11, novembre-décembre 1954, pp. 23-27.)

RAEMAEKERS J. Dr., Seizoenschommelingen in tewerkstelling en de werkloosheid. (*V.E.V.-Berichten*, Anvers, XXX, n° 5, 15 mars 1955, pp. 503-525.)

7. TRANSACTIONS FINANCIERES INTERNATIONALES

CAMU L., La convertibilité et les banques. (*Revue des Sciences économiques*, Liège, n° 101, mars 1955, pp. 15-35.)

DAVIN L., La convertibilité monétaire, illusion ou espérance. (*Revue d'Economie politique*, Paris, n° 1, janvier-février 1955, pp. 55-73.)

Is convertibility near? (*The Statist*, Londres, n° 4020, 26 mars 1955, pp. 429-430.)

JAOUL M. et SCHLOESING O., L'Union Européenne de paiements et la libération des échanges. (*Revue Economique*, Paris, n° 1, janvier 1955, pp. 56-83.)

La convertibilité : un mal ou un bien pour le sterling? (*L'Economie*, Paris, XI, 10 mars 1955, pp. 6-7.)

Les prix de l'or aux marchés livres. (*Bulletin hebdomadaire de la Kredietbank*, Bruxelles, X, n° 11, 13 mars 1955, pp. 81-82.)

Pourquoi l'U.E.P. sera-t-elle reconduite? (*L'Economie*, Paris, n° 484, 17 mars 1955, pp. 5-7.)

SIGLIANTI S., Vers un nouvel ordre monétaire. (*Rassegna dell' Associazione Bancaria Italiana*, Rome, XI, n° 1, janvier 1955, pp. 7-14.)

The twenty-five years of the B.I.S. A chequered history. (*The Statist, Londres, n° 4020, 26 mars 1955, pp. 428-429.*)

VERSTRAETEN L., De vrije goudprijs. (*De Gids op maatschappelijk gebied, Bruxelles, XLVI, n° 1-2, janvier-février 1955, pp. 87-96.*)

ZUPNICK E., The sterling area's central pooling system re-examined. (*The quarterly Journal of Economics, Cambridge, LXIX, n° 1, février 1955, pp. 71-84.*)

8. ASPECTS FINANCIERS DE BENELUX

La politique financière et économique des Pays-Bas depuis la guerre. (*Bulletin de la Banque de Bruxelles, n° 321, 17 février 1955, pp. 1-11.*)

Union économique. (*Bulletin de la Fédération des Industries belges, Bruxelles, X, n° 8, 10 mars 1955, pp. 467-471.*)

WERNER P., Aspects financiers de Benelux. (*Société belge d'Etudes et d'Expansion, Liège, LIV, n° 164, janvier-février 1955, pp. 49-53.*)

9. PLAN SCHUMAN

CALABI B., Politiche di concorrenza dei prezzi dell'acciaio. (*Rivista di politica economica, Rome, XLV, n° I-II, janvier-février 1955, pp. 14-33.*)

HENRI-VIGNES D., Chronique de l'évolution institutionnelle de la Communauté européenne du charbon et de l'acier. (*Les Cahiers de Bruges, Bruges, Bulletin du Collège de l'Europe, n° 1, mars 1955, pp. 10-16.*)

Het Vlaams Economisch Verbond en de kolenpolitiek van de Regering. (*V.E.V.-Berichten, Anvers, n° 6, 31 mars 1955, pp. 623-629.*)

PATERLINI E., Il mercato comune del carbone e acciaio e la posizione dell'Italia. (*Rivista internazionale di scienze sociali, Milan, LXIII, n° 1, janvier-février 1955, pp. 26-40.*)

TEISSIER DU CROS H., Le plan Schuman et le problème des investissements dans les transports. (*Les Cahiers économiques, Paris, mars 1955, pp. 6-11.*)

The european coal problem. (*The Statist, Londres, n° 4018, 12 mars 1955, pp. 350-354.*)

VAN DER REST P., Les tendances de l'évolution de la sidérurgie belge. (*Société belge d'Etudes et d'Expansion, Liège, LIV, n° 164, janvier-février 1955, pp. 39-45.*)

LEGISLATION ECONOMIQUE

Ces informations rappellent les lois et arrêtés ainsi que les avis officiels qui revêtent un intérêt particulier au point de vue de l'économie générale du pays et qui ont fait l'objet d'une publication au Moniteur belge, au cours du mois précédant celui de la parution du Bulletin.

Seuls les lois et arrêtés les plus importants sont repris in extenso. Une simple mention, accompagnée éventuellement d'une notice explicative, est consacrée aux autres textes législatifs.

Afin de faciliter la consultation de ces informations, les textes ont été groupés sous les rubriques suivantes :

- I. — Législation économique générale
- II. — Législation relative aux finances publiques (y compris les lois budgétaires), législation monétaire, bancaire et financière
- III. — Législation agricole
- IV. — Législation industrielle
- V. — Législation du travail
- VI. — Législation relative au commerce intérieur
- VII. — Législation relative au commerce extérieur
- VIII. — Législation des transports
- IX. — Législation relative aux prix et aux salaires
- X. — Législation sociale (pensions, assurances sociales et avantages sociaux divers)
- XI. — Législation en matière de dommages de guerre

II — LEGISLATION RELATIVE AUX FINANCES PUBLIQUES (Y COMPRIS LES LOIS BUDGETAIRES), LEGISLATION MONETAIRE, BANCAIRE ET FINANCIERE

Loi du 7 février 1955

contenant le budget des Recettes et des Dépenses pour l'exercice 1954 — Errata (Moniteur du 12 mars 1955, p. 1.328).

Loi du 19 février 1955

contenant le budget du Ministère de l'Agriculture pour l'exercice 1955 (Moniteur du 10 mars 1955, p. 1.230).

Loi du 23 février 1955

contenant le règlement définitif des budgets des exercices 1945, 1946 et 1947 (Moniteur du 11 mars 1955, p. 1.278).

Arrêté royal du 28 février 1955

autorisant la Société nationale des habitations et logements à bon marché à émettre, sous la garantie de l'Etat, un emprunt de 2 milliards de francs (Moniteur du 27 mars 1955, p. 1.796).

Loi du 3 mars 1955

contenant le budget du Corps de la Gendarmerie pour l'exercice 1955 (Moniteur du 9 mars 1955, p. 1.210).

Loi du 3 mars 1955

contenant le budget du Ministère des Finances pour l'exercice 1955 (Moniteur du 19 mars 1955, p. 1.486).

Loi du 10 mars 1955

contenant le budget du Ministère de la Santé publique et de la Famille pour l'exercice 1955 (Moniteur du 31 mars 1955, p. 4.874).

Arrêté royal du 12 mars 1955

relatif à l'émission par la Société Nationale des Chemins de fer belges, d'un emprunt au capital nominal de 300 millions de francs, dont l'Etat supporte la charge d'intérêts et d'amortissement (Moniteur des 14-15 mars 1955, p. 1.373).

Loi du 12 mars 1955

contenant le budget du Ministère du Travail et de la Prévoyance sociale pour l'exercice 1954 (Moniteur des 21-22 mars 1955, p. 1.550).

Loi du 12 mars 1955

contenant le budget de la dette publique pour l'exercice 1955 (Moniteur du 31 mars 1955, p. 1.900).

Arrêté royal du 14 mars 1955

relatif à l'émission aux Pays-Bas d'un emprunt extérieur à 3 $\frac{3}{4}$ p.c. de 100 millions de florins des Pays-Bas (Moniteur du 16 mars 1955, p. 1.399).

Arrêté ministériel du 14 mars 1955

relatif à l'émission aux Pays-Bas d'un emprunt extérieur à 3 $\frac{3}{4}$ p.c. de 100 millions de florins des Pays-Bas (Moniteur du 16 mars 1955, p. 1.400).

Loi du 16 mars 1955

contenant le budget des Services du Premier Ministre pour l'exercice 1955 (Moniteur du 24 mars 1955, p. 1.678).

Loi du 19 mars 1955

autorisant des régularisations, augmentant et réduisant certains crédits ouverts pour l'exercice 1954

et allouant des crédits supplémentaires pour les dépenses se rapportant aux exercices 1953 et antérieurs (Moniteur du 23 mars 1955, p. 1.581).

Loi du 21 mars 1955

contenant le budget du Ministère de l'Intérieur pour l'exercice 1955 (Moniteur du 31 mars 1955, p. 1.892).

Arrêté royal du 22 mars 1955

modifiant le Code et le Règlement général sur les taxes assimilées au timbre (Moniteur du 26 mars 1955, p. 1.769).

Loi du 24 mars 1955

autorisant la Société Nationale des Chemins de fer belges à émettre, sous la garantie de l'Etat, d'une part, des emprunts à concurrence d'une somme de 998 millions de francs, pour couvrir de nouvelles dépenses de premier établissement, et, d'autre part, des emprunts en renouvellement des émissions effectuées ou à effectuer pour couvrir les dépenses de premier établissement et l'augmentation enregistrée dans la valeur du stock des approvisionnements (Moniteur du 26 mars 1955, p. 1.766).

Arrêté royal du 28 mars 1955

relatif à l'émission d'un emprunt à 4 p.c. au capital nominal de 950 millions de francs, à contracter sous la garantie de l'Etat par la Société Nationale des Chemins de fer belges (Moniteur du 30 mars 1955, p. 1.860).

III — LEGISLATION AGRICOLE

Arrêté royal du 21 février 1955

relatif à la lutte obligatoire contre l'hypodermose bovine (Moniteur des 28 février - 1^{er} mars 1955, p. 1.039).

IV — LEGISLATION INDUSTRIELLE

Arrêté royal du 14 février 1955

prescrivant l'établissement d'une statistique annuelle de la production, du transport et de la distribution dans l'industrie de l'électricité (Moniteur du 10 mars 1955, p. 1.240).

Arrêté royal du 15 mars 1955

fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les meuneries industrielles (Moniteur du 25 mars 1955, p. 1.713).

V — LEGISLATION DU TRAVAIL

Arrêté royal du 9 février 1955

rendant obligatoire la décision du 22 septembre 1954 de la Commission paritaire nationale de l'industrie des cuirs et peaux, concernant l'allocation d'une prime pour le travail de nuit (Moniteur du 5 mars 1955, p. 1.131).

Arrêté royal du 10 février 1955

fixant pour les entreprises relevant de la Commission paritaire nationale de l'industrie textile, les conditions dans lesquelles le manque de travail résultant de causes économiques suspend l'exécution du contrat de travail (Moniteur des 14-15 mars 1955, p. 1.370).

Arrêté royal du 17 février 1955

rendant obligatoire la décision du 13 octobre 1954 de la Commission paritaire nationale de l'industrie

du ciment, concernant l'allocation d'une indemnité-gel aux ouvriers et ouvrières occupés dans l'industrie des agglomérés de ciment (Moniteur du 5 mars 1955, p. 1.132).

Arrêté royal du 23 février 1955

rendant obligatoire la décision en date du 27 juillet 1954 de la Commission paritaire régionale des briqueteries du centre et du sud de la Flandre occidentale et du Tournaisis relative à l'octroi de congé à l'occasion d'événements particuliers aux ouvriers occupés dans les entreprises relevant de la même commission (Moniteur du 20 mars 1955, p. 1.518).

Arrêté royal du 24 février 1955

modifiant le titre I, chapitre II, A, du Règlement général pour la protection du travail (Moniteur des 7 et 8 mars 1955, p. 1.185).

VI — LEGISLATION RELATIVE AU COMMERCE INTERIEUR

Arrêté royal du 8 février 1955

octroyant une subvention aux grossistes en farine (Moniteur du 12 mars 1955, p. 1.328).

VII — LEGISLATION RELATIVE AU COMMERCE EXTERIEUR

Accord

conclu par échange de notes, datées à Canberra et à Sydney, les 19 février et 26 mars 1954, modifiant l'Accord commercial provisoire entre l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise et l'Australie, et les Annexes, signés à Canberra, le 3 octobre 1936 (Moniteur du 24 mars 1955, p. 1.681).

Arrêté royal du 2 mars 1955

modifiant l'arrêté royal du 14 mars 1953 concernant l'importation des viandes (Moniteur du 30 mars 1955, p. 1.862).

VIII — LEGISLATION DES TRANSPORTS

Arrêté royal du 25 novembre 1953

modifiant, en ce qui concerne le règlement particulier du canal de Charleroi à Bruxelles et embranchements, l'arrêté royal du 7 septembre 1950 portant les règlements particuliers de certaines voies navigables (Moniteur du 10 mars 1955, p. 1.255).

X — LEGISLATION SOCIALE
(PENSIONS, ASSURANCES SOCIALES ET AVANTAGES SOCIAUX DIVERS)

Arrêté royal du 10 février 1955

modifiant l'arrêté du Régent du 26 mai 1945 organisant l'Office national du placement et du chômage (Moniteur du 3 mars 1955, p. 1.087).

aux employeurs et aux travailleurs liés par un contrat d'engagement pour le service des bâtiments de navigation intérieure (Moniteur des 28 février - 1^{er} mars 1955, p. 1.038).

Arrêté ministériel du 14 février 1955

déterminant les conditions d'indemnisation des travailleurs salariés qui exercent une profession accessoire ou qui cohabitent avec un travailleur indépendant (Moniteur du 18 mars 1955, p. 1.455).

Arrêté royal du 28 février 1955

déterminant le mode de calcul des allocations d'estropiés, mutilés, aveugles, sourds et muets (Moniteur du 6 mars 1955, p. 1.165).

Arrêté royal du 24 février 1955

modifiant l'arrêté du Régent du 31 décembre 1946, relatif à l'application de l'arrêté-loi du 28 décembre 1944, concernant la sécurité sociale des travailleurs,

Arrêté ministériel du 16 mars 1955

déterminant les bases d'évaluation de l'état de besoin en matière d'allocations spéciales aux victimes d'accidents du travail (Moniteur du 31 mars 1955, p. 1.907).

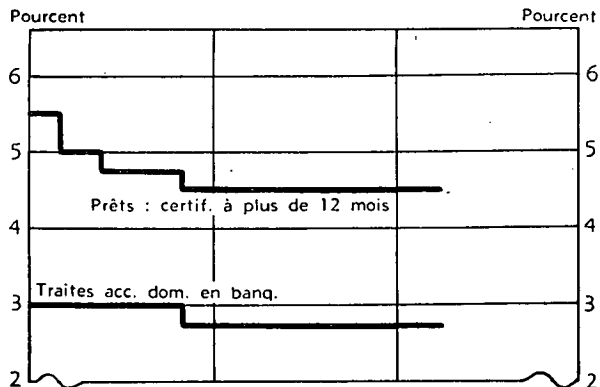
XI — LEGISLATION EN MATIERE DE DOMMAGES DE GUERRE

Accord de réciprocité

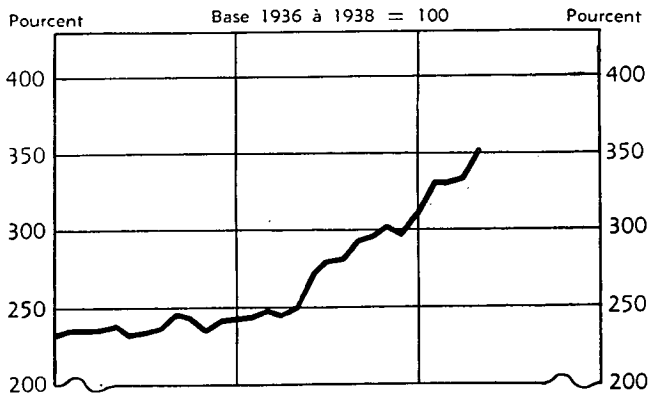
entre la Belgique et la France concernant la réparation des dommages de guerre, conclu par échange de lettres datées à Paris, le 11 mars 1953. Accord de modification conclu par échange de notes, datées à Paris, le 10 décembre 1954 (Moniteur du 23 mars 1955, p. 1.666).

GRAPHIQUES DE LA SITUATION ECONOMIQUE DE LA BELGIQUE

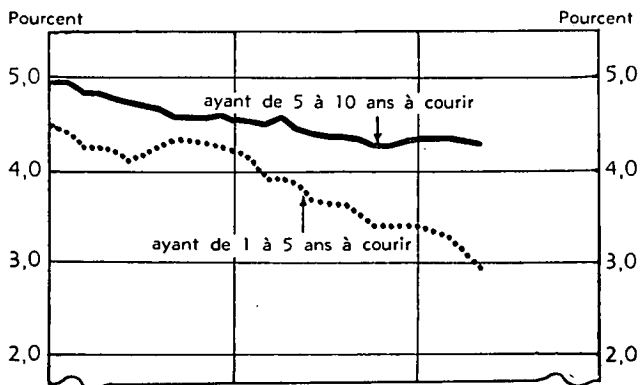
B.N.B. - TAUX D'ESCOMPTE ET DE PRETS



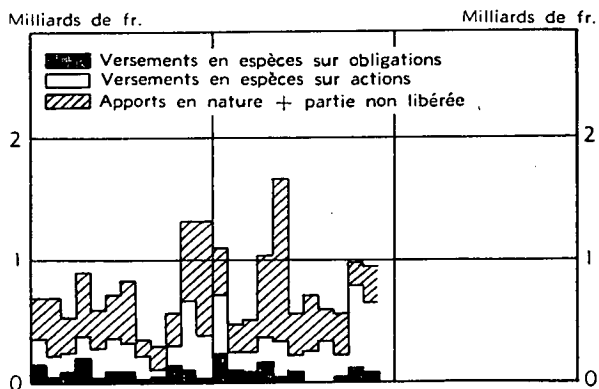
INDICE GENERAL DES ACTIONS



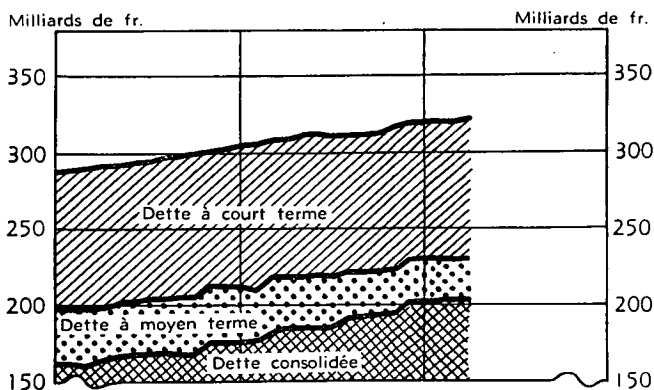
RENDEMENTS D'OBLIGATIONS (1)



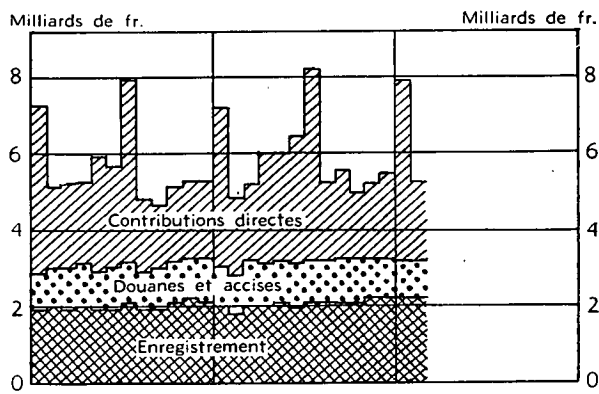
EMISSIONS DE CAPITAUX



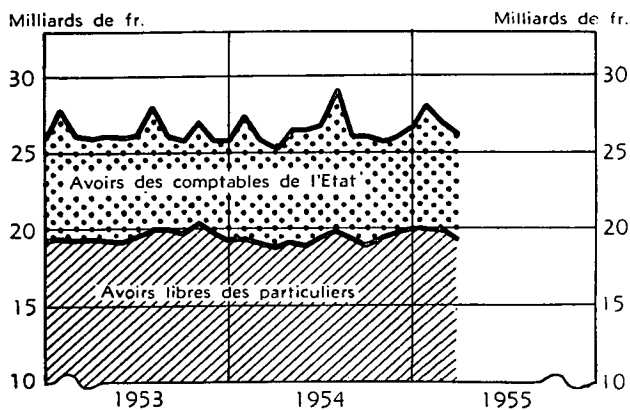
DETTE PUBLIQUE



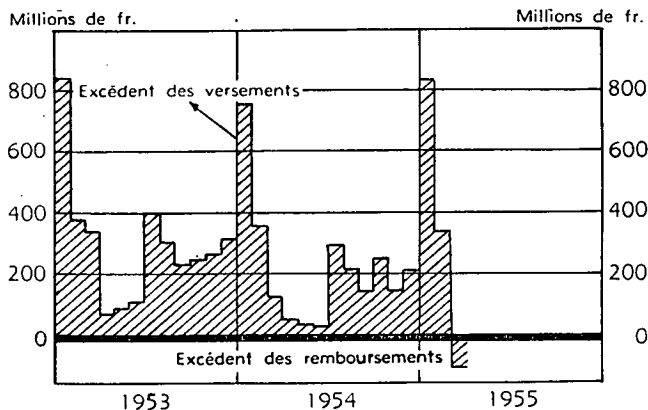
RECETTES FISCALES



AVOIRS A L'OFFICE DES CHEQUES POSTAUX



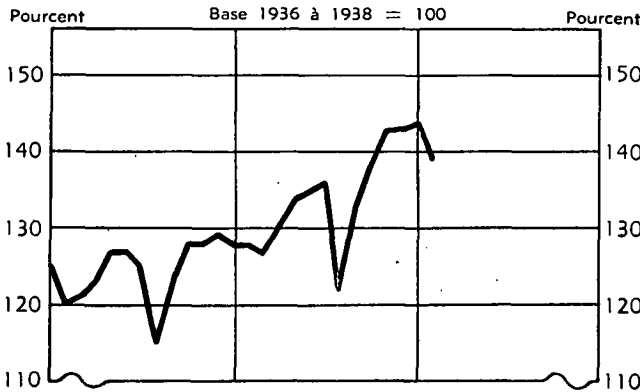
CAISSE GENERALE D'EPARGNE ET DE RETRAITE



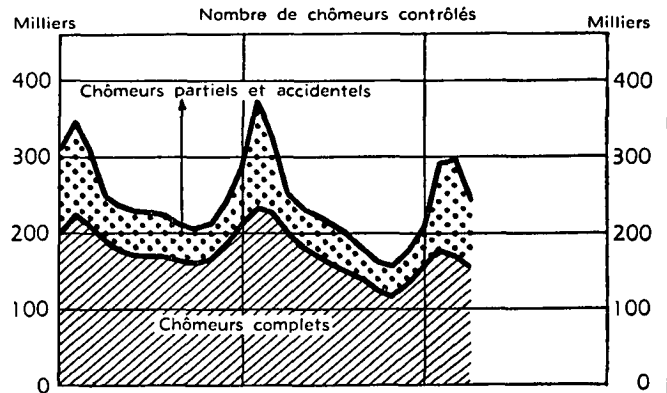
(1) Bons de caisse 4 1/2 % (parastataux) dont l'Etat garantit l'intérêt et l'amortissement

GRAPHIQUES DE LA SITUATION ECONOMIQUE DE LA BELGIQUE

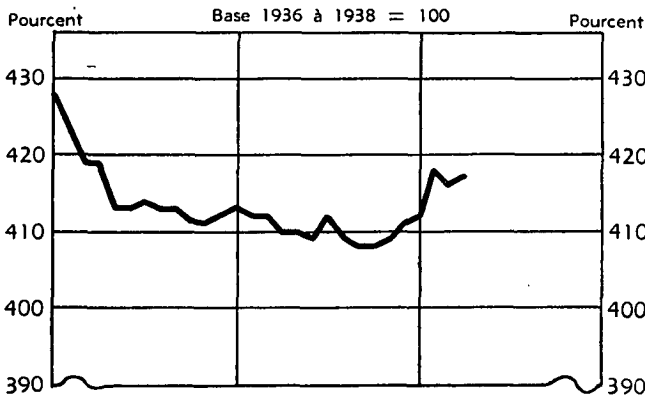
INDICE DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE



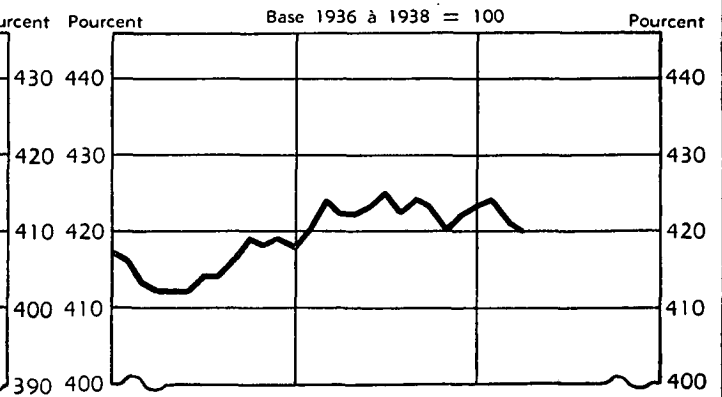
CHOMAGE



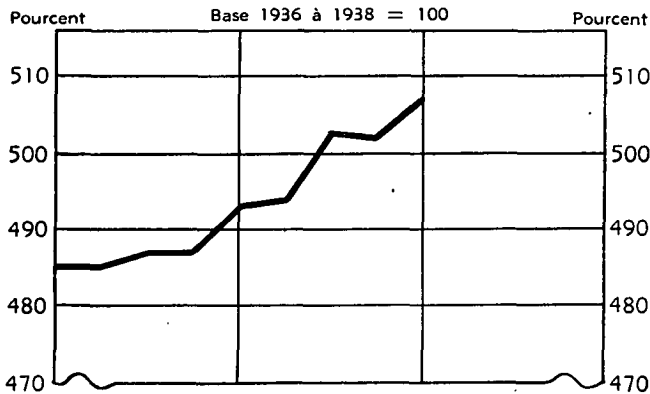
INDICE GENERAL DES PRIX DE GROS



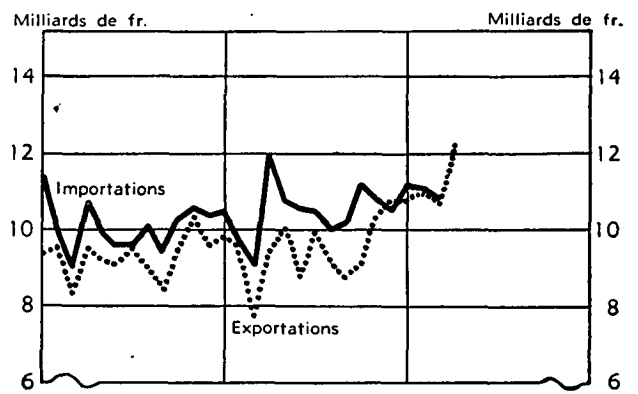
INDICE GENERAL DES PRIX DE DETAIL



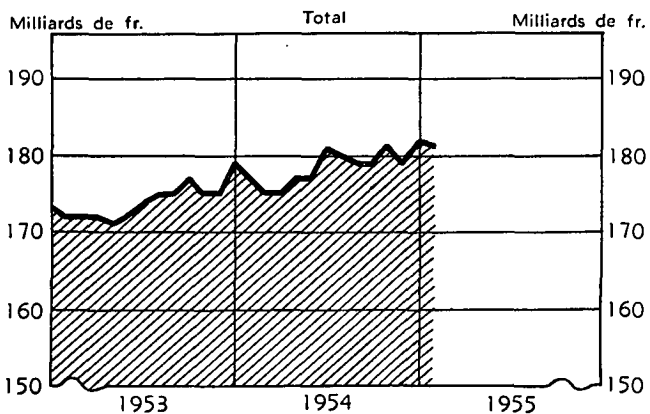
INDICE DES SALAIRES HORAIRES MOYENS



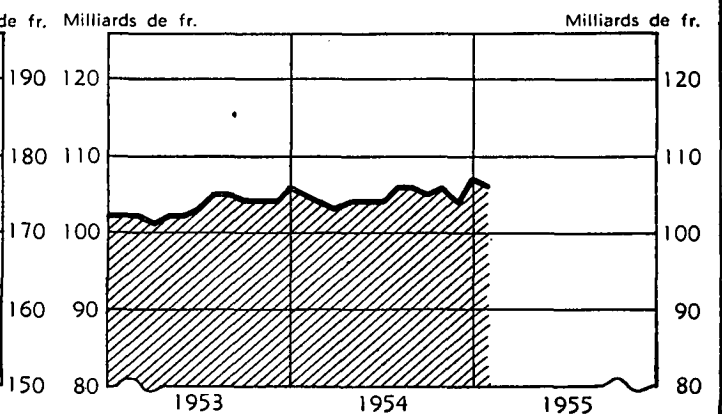
COMMERCE EXTERIEUR



STOCK MONETAIRE EN FRANCS BELGES



STOCK DE MONNAIE FIDUCIAIRE



STATISTIQUES MENSUELLES COURANTES

(Table des matières, voir dernière page du Bulletin)

MARCHE DE L'ARGENT

I. — TAUX D'ESCOMPTE ET DE PRETS (en %)

2

Epoques	Taux officiels de la Banque Nationale de Belgique										Call-Money		
	Escompte				Prêts et avances sur 1 *						Mobilisation de comptes spéciaux U.E.P. (arrêtés 22-3-52 et 26-7-52)	En chambre de compensation	Hors compensation
	Traites acceptées domiciliées en banque Warrants et acceptations de banque préalablement visées par la B.N.B.	Traites acceptées non domiciliées en banque	Traites non acceptées	Promesses	Certificats ayant maximum 120 jours à courir	Certificats ayant maximum 8 mois à courir	Certificats ayant maximum 12 mois à courir	Certificats à plus de 12 mois et emprunts à moyen terme	Autres effets publics				
1953 Moyenne	2,96	3,46	4,46	4,89	2,—	2,1875	2,375	4,89	4,89	3,34	1,25	1,25	
1954 Moyenne ...	2,75	3,25	4,25	4,50	2,—	2,1875	2,375	4,50	4,50	2,75 ²	1,25	1,25	
1954 Janvier	2,75	3,25	4,25	4,50	2,—	2,1875	2,375	4,50	4,50	2,75	1,25	1,25	
Février	2,75	3,25	4,25	4,50	2,—	2,1875	2,375	4,50	4,50	2,75	1,25	1,25	
Mars	2,75	3,25	4,25	4,50	2,—	2,1875	2,375	4,50	4,50	2,75	1,25	1,25	
Avril	2,75	3,25	4,25	4,50	2,—	2,1875	2,375	4,50	4,50	2,75	1,25	1,25	
Mai	2,75	3,25	4,25	4,50	2,—	2,1875	2,375	4,50	4,50	2,75	1,25	1,25	
Juin	2,75	3,25	4,25	4,50	2,—	2,1875	2,375	4,50	4,50	2,75	1,25	1,25	
Juillet	2,75	3,25	4,25	4,50	2,—	2,1875	2,375	4,50	4,50	2,75	1,25	1,25	
Août	2,75	3,25	4,25	4,50	2,—	2,1875	2,375	4,50	4,50	2,75	1,25	1,25	
Septembre ...	2,75	3,25	4,25	4,50	2,—	2,1875	2,375	4,50	4,50	2,75	1,25	1,25	
Octobre	2,75	3,25	4,25	4,50	2,—	2,1875	2,375	4,50	4,50	2,75	1,25	1,25	
Novembre ...	2,75	3,25	4,25	4,50	2,—	2,1875	2,375	4,50	4,50	—	1,25	1,25	
Décembre ...	2,75	3,25	4,25	4,50	2,—	2,1875	2,375	4,50	4,50	—	1,25	1,25	
1955 Janvier	2,75	3,25	4,25	4,50	2,—	2,1875	2,375	4,50	4,50	—	1,25	1,25	
Février	2,75	3,25	4,25	4,50	2,—	2,1875	2,375	4,50	4,50	—	1,25	1,25	
Mars	2,75	3,25	4,25	4,50	2,—	2,1875	2,375	4,50	4,50	—	1,25	1,25	

¹ Depuis le 15 avril 1954 la Banque Nationale de Belgique admet en nantissement d'avances en compte courant et de prêts à court terme, les certificats de trésorerie spéciaux U.E.P. Les taux de ces opérations s'élèvent respectivement à 2,80 %, 3,20 % et 3,50 % pour les certificats émis à 12, 18 et 24 mois.

² Moyenne des neuf premiers mois.

* Quotité de l'avance au 31 mars 1955 :

Certificats de trésorerie émis à court terme	max. 95 %	Certificats de trésorerie 4 % 1949	max. 90 %
Certificats de trésorerie émis à 2 ou 3 ans	» 90 %	Certificats de trésorerie 4 % à 5 ans 1954	» 90 %
Obligations Emprunt 4 ½ % 1951 à 10 ou 15 ans	» 90 %	Certificats de trésorerie 3,75 % à 5 ans 1954	» 90 %
Obligations Emprunt 4 ½ % 1952-1962 à 10 ans	» 90 %	Certificats de trésorerie 4 % 1950 Congo belge	» 90 %
Obligations Emprunt 4 ½ % 1952-1964, à 12 ans	» 90 %	Obligations 4 % 1950-1960 Congo belge	» 90 %
Certificats de trésorerie 8 ½ % à 15 ans au plus 1942	» 90 %	Obligations 3 ½ % de l'Assain. Monét. 2 ^e série imp. ...	» 90 %
Certificats de trésorerie 4 % à 20 ans, 1948	» 90 %	Obligations 3 ½ % de l'Assain. Monét. 3 ^e série p. et imp. ...	» 90 %
Certificats de trésorerie 4 % à 5 ou 10 ans 1947	» 90 %	Autres effets publics	» 80 %
Certificats de trésorerie 4 % à 5 ou 10 ans 1948	» 90 %	Certificats de trésorerie spéciaux U.E.P.	» 50 %

II. — TAUX DES DEPOTS EN BANQUE ET A LA CAISSE GENERALE D'EPARGNE

4

Epoques	Banques — Comptes de dépôts à *					Caisse générale d'Epargne (dépôts sur livrets)		
	vue	15 jours de préavis	1 mois	3 mois	6 mois	jusqu'à 75.000 fr.	75.001 à 150.000 fr.	au delà de 150.000 fr.
1953 Moyenne	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50
1954 Moyenne	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50
1954 Janvier	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50
Février	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50
Mars	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50
Avril	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50
Mai	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50
Juin	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50
Juillet	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50
Août	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50
Septembre	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50
Octobre	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50
Novembre	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50
Décembre	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50
1955 Janvier	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50
Février	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50
Mars	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50

* Moyenne de quatre banques.

¹ Depuis le 1^{er} janvier 1955 le taux d'intérêt a été modifié comme suit : 8 % jusqu'à 100.000 fr. ; 1,50 % de 100.001 à 150.000 ; 0,50 % au delà de 150.000 fr.

III. — L'argent au jour le jour
(millions de francs)

Moyennes journalières	Capitaux prêtés			Capitaux empruntés		
	par des organismes compensateurs		Total	par des organismes non compensateurs	en compensation	hors compensation
	Banques de dépôts	Autres organismes				
1953	2.378	694	3.072	2.319	2.996	2.395
1954	2.330	422	2.752	2.584	2.731	2.605
1954 Juillet ...	2.138	127	2.265	1.665	2.265	1.665
Août	2.003	318	2.321	2.522	2.321	2.522
Septembre .	2.121	277	2.398	2.747	2.398	2.747
Octobre .	2.364	280	2.644	2.890	2.553	2.981
Novembre :	2.548	187	2.735	3.633	2.631	3.737
Décembre :	2.220	211	2.431	2.997	2.431	2.997
1955 Janvier ...	2.167	479	2.646	2.642	2.646	2.642
Février ...	2.116	384	2.500	3.185	2.500	3.185
Mars	2.527	231	2.758	2.943	2.758	2.943
4 au 10 ...	2.034	231	2.265	2.888	2.265	2.888
11 au 17 ...	2.433	179	2.612	3.215	2.612	3.215
18 au 24 ...	2.790	330	3.120	2.855	3.120	2.855
25 au 31 ...	3.045	171	3.216	2.676	3.216	2.676
Avril :						
1 au 7 ...	2.022	393	2.415	2.558	2.415	2.558

¹ Notamment le Crédit Communal de Belgique et la Banque Centrale du Congo Belge et du Ruanda-Urundi.
² Notamment la Caisse Générale d'Epargne et de Retraite et l'Office National de Sécurité Sociale.
³ Notamment l'Institut de Récompense et de Garantie et l'Office National du Ducroire.
⁴ Notamment le Fonds des Rentes et l'Office Central de Crédit hypothécaire.

Cours des métaux précieux ¹

Moyennes journalières	Londres ¹		Bombay ²	
	Or en sh. et d. par oz. fin	Or Conversion en sh. et d. par oz. fin	Or Conversion en pence par oz. fin	Argent Conversion en pence par oz. fin
1953			345/9	75
1954	249/9½ ⁴		350/11	76
1954 Janvier ...			333/9	75
Février ...			347/5	78
Mars	248/4½ ²		356/0	79
Avril	248/8½		371/9	82
Mai	248/10½		365/6	79
Juin	248/10½		341/0	75
Juillet ...	248/11½		340/0	74
Août	249/2		351/6	74
Septembre .	250/5½		349/11	75
Octobre ...	250/9½		350/9	76
Novembre .	250/10½		353/0	76
Décembre .	251/4½		350/7	74
1955 Janvier .	251/7		361/3	76
Février ...	251/9½		371/6	79
Mars	251/2		373/3	80

¹ Prix de l'oz d'or fin : 10) à New-York : 85 \$ depuis le 1er février 1934; 20) à Londres : 248 sh. du 18 sept. 1949 au 19 mars 1954. — Réouverture du marché libre de l'or le 22 mars 1954.
² Moyenne du 22 au 31 mars 1954.
³ Cotations originales en roupies et annas respectivement par fine tola et par 100 fine tolas.
⁴ Moyenne des 9 derniers mois.

MARCHE DES CHANGES

I. — Cours officiels, au 31 mars 1955, fixés par la Banque Nationale de Belgique en vertu de l'arrêté n° 6 pris à Londres le 1er mai 1944 par les Ministres réunis en Conseil ¹⁰¹
(« Moniteur belge » du 5 septembre 1944, n° 22)
(francs belges)

Devises	Cours contractuel	Transferts	
		Cours acheteur	Cours vendeur
100 francs congolais	—	100,—	100,—
100 francs luxembourgeois	—	100,—	100,—
100 couronnes tchécoslovaques	694,44225	692,50	696,50
100 shillings autrichiens	192,30769	191,72	192,90

II. — Cours officiels arrêtés par les banquiers réunis en Chambre de Compensation à Bruxelles ¹⁰²
(francs belges)

Moyennes	1 franc suisse	\$ U.S.A.	100 francs français	1 \$ canadien	1 Livre Sterling	100 Escudos	1 fl. P.B.	1 Cr. suéd.	1 Cr. dan.	1. D. M.	1 Cr. norv.	\$ Accord Argentine U.E.B.L.
1953	11,47	49,96	14,27	50,81	140,14	174,04	13,19 ¹	9,67 ²	7,24 ³	11,97 ⁴	6,99 ⁵	—
1954	11,46	50,05	14,27	51,44	140,05	174,04	13,18	9,64	7,21	11,94	7,00	—
1954 Janvier	11,46	49,95	14,29	51,34	139,92	174,08	13,18	9,65	7,23	11,97	6,99	—
Février	11,45	49,91	14,25	51,62	139,76	174,07	13,16	9,63	7,21	11,94	6,99	—
Mars	11,47	50,18	14,24	51,71	139,99	174,05	13,16	9,63	7,21	11,95	7,00	—
Avril	11,50	50,32	14,27	51,23	140,62	174,04	13,20	9,66	7,23	11,97	7,03	—
Mai	11,49	50,22	14,27	51,03	140,65	174,04	13,22	9,67	7,23	11,96	7,03	—
Juin	11,49	49,90	14,29	50,85	140,46	174,04	13,21	9,69	7,22	11,96	7,02	—
Juillet	11,49	49,97	14,28	51,27	140,26	174,04	13,20	9,66	7,22	11,96	7,01	—
Août	11,47	50,01	14,25	51,55	139,93	174,04	13,17	9,64	7,21	11,94	6,99	—
Septembre ...	11,46	49,99	14,31	51,56	139,91	174,03	13,18	9,65	7,20	11,92	6,99	—
Octobre	11,44	50,05	14,28	51,62	139,93	174,03	13,17	9,63	7,20	11,90	6,99	—
Novembre .	11,41	50,04	14,24	51,64	139,74	174,03	13,16	9,60	7,19	11,87	6,98	—
Décembre ...	11,39	50,10	14,24	51,77	139,49	174,02	13,17	9,60	7,19	11,86	6,97	—
1955 Janvier	11,38	50,10	14,28	51,87	139,35	174,03	13,17	9,60	7,19	11,86	6,96	—
Février	11,37	50,16	14,28	51,37	139,30	174,04	13,15	9,60	7,19	11,84	6,96	—
Mars	11,38	50,36	14,29	51,18	139,66	174,04	13,14	9,60	7,20	11,84	6,98	49,99 ⁶

¹ Moyenne du 26 janvier au 31 décembre 1953. — ² Moyenne du 23 février au 31 décembre 1953. — ³ Moyenne du 18 mai au 31 décembre 1953. — ⁴ Moyenne du 4 mai au 31 décembre 1953. — ⁵ Moyenne du 14 au 31 décembre 1953. — ⁶ A partir du 1er mars 1955.

MARCHE DES CAPITAUX

I. — COURS COMPARÉS DE QUELQUES FONDS PUBLICS

14

Désignation des titres	Cotation pour	Cours au				
		1er déc. 1954	4 janvier 1955	1 février 1955	1 mars 1955	1 avril 1955
I. — Dette intér. dir. de l'Etat Belge (Intérêts à bonif.)						
Dettes 3 1/2 %, 1937 ^{1 2}	100,—	84,20	84,50	84,80	85,25	85,70
Dettes 3 1/2 %, 1943 ^{1 2}	100,—	85,05	85,50	86,20	86,80	87,40
Dettes unifiées 4 % ^{1 2}	100,—	95,05	95,25	95,95	96,50	96,90
Emprunt de la Libération, 4 %, 1945 ²	100,—	91,80	92,10	93,05	93,45	93,75
Emprunt 4 1/2 %, 1951 ²	100,—	100,55	100,60	100,85	101,10	101,30
Emprunt 4 1/2 %, 1952, à 10 ans ²	100,—	101,—	101,25	101,25	101,55	101,60
Emprunt 4 1/2 %, 1952-1964, à 12 ans ²	100,—	100,60	100,75	100,90	100,85	101,15
Emprunt 4 1/2 %, 1953, à 20 ans ²	100,—	99,35	99,60	100,25	100,35	100,25
Emprunt 4 1/2 %, 1953-1968, à 15 ans ²	100,—	99,25	99,55	100,10	100,40	99,90
Emprunt 4 1/2 %, 1954-1972, à 18 ans ²	100,—	98,95	99,45	99,95	100,15	99,75
Emprunt 4 1/4 %, 1954-1974, 1 ^{re} série ²	100,—	97,—	97,—	97,30	97,45	97,70
Emprunt 4 1/4 %, 1954-1974, 2 ^e série ²	100,—	—	—	—	97,20	97,25
Certif. de Trés. à 15 ans au plus, 3 1/2 %, 1942, 1 ^{re} série ^{1 2}	100,—	113,50	113,20	113,65	113,70	113,75
Certif. de Trés. à 20 ans au plus, 3 1/2 %, 1943, 1 ^{2 3}	100,—	108,05	108,10	108,50	108,65	109,—
Certif. de Trés. à 5 ou 10 ans, 4 %, 1947 ²	100,—	104,90	105,—	105,30	105,40	105,45
Certif. de Trés. à 5 ou 10 ans, 4 %, 1948 ²	100,—	107,35	107,40	107,60	108,10	108,15
Certif. de Trés. à 5 ou 10 ans, 4 %, 1949 ²	100,—	101,35	101,45	102,35	104,—	104,—
Certif. de Trés. à 5 ans, 4 % 1954 ²	100,—	100,40	100,40	100,50	100,75	101,20
Certif. de Trés. à 5 ans, 3 3/4 % 1954 ²	100,—	99,55	99,65	100,—	100,10	100,40
Emprunts à lots 1938, 4 %	500,—	508,—	509,—	512,—	511,—	512,—
Emprunts à lots 1941 (4 % depuis 1951)	1.000,—	997,—	997,—	1.003,—	1.007,—	1.008,—
Emprunts à lots 1953 (2 %, 5 % dès 1967) ²	1.000,—	1.008,—	1.013,—	1.021,—	1.027,—	1.026,—
II. — Dette indir. et dette gar. par l'Etat (Int. à bonif.)						
Dommages de guerre à lots 1923, 4 %	525,—	527,—	532,—	535,—	537,—	537,—
Empr. de la Reconstr. 1 ^{re} tr. 1947 (2 %, 5 % dès 1957) ²	1.000,—	1.008,—	1.021,—	1.033,—	1.037,—	1.026,—
Empr. de la Reconstr. 2 ^e tr. 1949 (2 %, 5 % dès 1958) ²	1.000,—	1.015,—	1.017,—	1.036,—	1.057,—	1.044,—
Empr. de la Reconstr. 3 ^e tr. 1950 (2 %, 5 % dès 1960) ²	1.000,—	1.039,—	1.048,—	1.062,—	1.069,—	1.058,—
Soc. Nat. Ch. de fer belges (tr. belge), act. priv. 4 % ^{1 2}	500,—	491,—	495,—	500,—	499,—	498,—
Caisse autonome des Domm. de Guerre 1 ^{re} tr. 5 % 1953 ²	100,—	101,15	101,35	102,05	102,60	104,60
Régie des Télégr. et Téléph. à 15 ans, 4 1/2 %, 1953, 1 ^{re} s. ²	100,—	100,15	100,20	100,50	100,90	101,20
Régie des Télégr. et Téléph. à 15 ans, 4 1/2 %, 1953, 2 ^e s. ²	100,—	99,85	99,85	100,05	100,45	101,10
Régie des Télégr. et Téléph. à 20 ans, 4 1/4 %, 1954, 1 ^{re} s. ²	100,—	97,—	97,05	97,25	97,75	97,65
Soc. Nat. Ch. de fer belges, 4 1/2 %, 1953-1965 ²	100,—	100,40	100,60	101,—	101,25	101,55
Soc. Nat. Ch. de fer belges, 4 1/2 %, 1954-1972 ²	100,—	98,85	99,20	100,—	100,10	100,20
Soc. Nat. Ch. de fer belges, 4 1/4 %, 1954-1974 ²	100,—	—	—	97,10	97,80	97,20
Soc. Nat. Créd. à l'Ind. à 10 ans, 4 1/2 %, 1951 ²	100,—	101,05	101,20	101,60	101,85	102,55
Soc. Nat. Créd. à l'Ind. à 10 ans, 4 1/2 %, 1952, 2 ^e s. ²	100,—	101,05	101,30	101,75	102,—	103,10
III. — Dette directe de la Colonie.						
Sans coupons d'intérêt : Congo belge, emprunt à lots 1888 ...	100,—	261,—	260,—	261,—	263,—	265,—
Intérêts à bonifier :						
Dettes coloniales 1936, 4 %	100,—	93,75	93,75	93,75	94,—	94,80
Dettes coloniales 1950-60, 4 % ²	100,—	99,20	99,15	100,05	100,15	100,25
Certificats de Trésorerie à 5 ou 10 ans, 4 %, 1950 ²	100,—	102,60	102,65	102,90	104,10	104,10

¹ Titres pour lesquels une opération est en cours en vertu des arrêtés du 6 octobre 1944. — ² Titres créés après le 6 octobre 1944. — ³ Le taux de l'intérêt a été porté à 4 % le 14 octobre 1948.

II. — INDICE MENSUEL DES ACTIONS AUX BOURSES DE BRUXELLES ET D'ANVERS

15¹

Source : Institut National de Statistique.

Dates	Indice général	Assur., banq., soc. à portef.	Entr. immob., hypoth. et hôtel	Chemin de fer et transport par eau	Tramw., Chem. de fer vicinaux et transports	Trusts d'entr. de tramways et d'électricité	Entr. de gaz et d'électricité	Distribution d'eau	Industries métallurgiques	Zincs, plombs et mines	Produits chimiques	Charbonnages et fours à coke	Glaceries	Verreries	Industrie de la construction	Ind. textiles et soieries	Entreprises coloniales	Plantations	Alimentation	Industries diverses
Indices par rapport aux cours du mois précédent																				
1955 1 ^{er} mars ...	101	102	99	101	103	102	99	102	100	107	104	102	96	94	100	98	100	89	98	104
1 ^{er} avril ...	106	103	101	101	98	111	105	111	99	110	100	98	101	106	103	97	109	101	100	108
Indices par rapport à la période 1936 à 1938																				
1954 1 ^{er} avril ...	255	279	137	331	75	130	220	46	181	298	188	197	77	98	244	151	512	56	154	304
3 mai ...	272	291	139	345	77	133	230	53	198	307	203	206	87	104	255	154	558	63	156	313
1 ^{er} juin ...	280	302	144	351	78	143	236	56	207	322	204	200	89	106	258	153	579	57	161	305
1 ^{er} juill. ...	281	298	145	340	77	145	243	61	208	317	204	208	100	133	254	149	582	57	165	309
2 août ...	296	317	148	344	79	162	256	62	220	333	214	229	104	133	271	150	610	58	173	304
1 ^{er} sept. ...	297	312	151	362	85	161	261	62	221	337	212	222	110	142	274	154	608	55	175	312
1 ^{er} oct. ...	302	325	155	346	82	160	247	69	217	378	214	216	115	146	279	155	629	55	175	330
2 nov. ...	298	322	151	352	83	155	232	65	216	388	209	208	122	140	275	152	620	57	178	334
1 ^{er} déc. ...	310	326	151	373	80	152	222	63	228	396	213	219	140	156	277	156	669	61	192	343
1955 4 janv. ...	331	356	153	387	89	158	245	67	241	437	228	244	153	173	285	172	709	81	195	355
1 ^{er} février ...	331	347	154	396	91	158	247	65	251	429	223	244	152	176	294	170	700	75	195	362
1 ^{er} mars ...	333	354	153	398	94	161	245	66	250	459	231	248	146	166	293	166	702	67	191	375
1 ^{er} avril ...	352	366	154	401	92	178	258	73	247	503	231	244	148	176	303	161	763	68	191	406

III. — MOUVEMENT DES OPERATIONS A LA BOURSE DE BRUXELLES

15³

Source : Bulletin mensuel des statistiques publié par la Commission de la Bourse de Bruxelles.

Périodes	Nombre de séances	Obligations de sociétés		Actions		Total	
		Milliers de titres	Capitaux traités (millions de francs)	Milliers de titres	Capitaux traités (millions de francs)	Milliers de titres	Capitaux traités (millions de francs)
1953	248	135	130	12.484	16.443	12.619	16.573
1954	249	129	127	20.654	27.191	20.783	27.318
1954 Mars	23	12	11	1.766	2.550	1.778	2.561
Avril	20	9	9	1.615	2.114	1.624	2.123
Mai	19	12	12	1.677	2.485	1.689	2.497
Juin	21	12	11	1.692	2.218	1.704	2.229
Juillet	20	10	10	1.992	2.705	2.002	2.715
Août	21	10	10	1.982	2.102	1.992	2.112
Septembre	22	11	11	1.835	2.622	1.846	2.633
Octobre	21	10	10	1.455	2.118	1.465	2.128
Novembre	19	12	12	1.784	2.397	1.796	2.409
Décembre	23	11	11	2.312	3.046	2.323	3.057
1955 Janvier	20	10	10	2.607	3.239	2.617	3.249
Février	20	11	11	1.963	2.779	1.974	2.790
Mars	23	12	12	2.085	3.217	2.007	3.229

IV. — RENDEMENT DES TITRES A REVENU FIXE

16

1. — Dette unifiée et emprunts remboursables globalement à date fixe

Début de mois	Dette unifiée 4 %	Emprunts remboursables globalement à date fixe												
		Echéance de 1 à 5 ans						Echéance de 5 à 10 ans				Echéance de 10 à 20 ans		
		Etat		Paraétatiques		Villes		Sociétés	Etat		Paraétatiques		Villes	Sociétés
		3 ½ %	4 %	4 %	4 ½ %	4 %	4 ½ %	4 ½ %	4 %	4 %	4 ½ %	4 ½ %	4 et 4 ½ %	
1954 Février	4,32	3,65	3,34	3,78	3,88	3,96	4,01	5,16	4,38	4,32	4,50	4,54	4,99	
Mars	4,34	3,60	3,52	3,94	3,94	3,96	4,15	5,26	4,47	4,41	4,57	4,59	5,06	
Avril	4,32	3,58	3,40	3,62	3,84	3,94	4,07	4,69	4,43	4,36	4,49	4,58	5,14	
Mai	4,32	3,56	3,79	3,58	3,68	3,95	4,06	5,04	4,44	4,36	4,44	4,58	5,13	
Juin	4,30	3,57	3,68	3,21	3,65	3,96	4,03	5,19	4,40	4,22	4,42	4,54	4,97	
Juillet	4,25	3,44	3,56	3,25	3,63	3,96	3,96	5,21	4,33	4,24	4,41	4,49	4,91	
Août	4,26	3,34	3,56	3,98	3,52	3,96	3,86	4,71	4,29	4,29	4,34	4,45	4,77	
Septembre	4,22	3,28	3,46	3,93	3,41	3,84	3,73	4,36	4,10	4,15	4,28	4,40	4,72	
Octobre	4,22	3,38	3,47	3,92	3,40	3,77	3,61	4,77	4,17	4,22	4,29	4,31	4,72	
Novembre	4,21	3,38	3,52	4,01	3,41	3,89	3,58	4,67	4,27	4,33	4,32	4,30	4,78	
Décembre	4,21	3,44	3,68	4,08	3,42	3,96	3,72	4,77	4,35	4,36	4,36	4,36	4,66	
1955 Janvier	4,20	3,62	3,64	4,07	3,36	3,91	3,71	5,11	4,36	4,42	4,38	4,50	4,98	
Février	4,17	3,48	3,58	3,90	3,28	3,84	3,60	4,73	4,24	4,14	4,37	4,49	4,73	
Mars	4,15	3,41	3,49	3,93	3,15	3,72	3,48	4,79	4,05	3,94	4,33	4,46	4,69	
Avril	4,13	3,36	3,41	3,89	2,98	3,60	3,27	4,72	4,02	3,94	4,30	4,45	4,79	

2. — Emprunts amortissables par annuités et emprunts à lots

Début de mois	Emprunts amortissables par annuités constantes							Emprunts à lots	
	Echéance de 1 à 5 ans	Echéance de 5 à 10 ans		Echéance de 10 à 20 ans			Echéance à plus de 20 ans	Echéance à plus de 20 ans	
	Sociétés	Villes	Sociétés	Colonie	Villes	Sociétés	Villes	Dette directe de l'Etat	Dette indirecte de l'Etat
	4 ½ et 5 %	4 %	4 à 5 %	4 %	4 %	4 %	4 %	4 %	4 %
1954 Février	4,54	4,96	5,—	4,53	4,89	5,32	4,87	4,54	5,14
Mars	4,88	4,96	5,04	4,54	4,89	5,48	4,86	4,54	5,21
Avril	4,30	4,94	5,01	4,54	4,90	5,51	4,86	4,55	5,23
Mai	4,72	4,90	5,15	4,53	4,89	5,50	4,86	4,53	5,20
Juin	4,71	4,88	5,17	4,54	4,90	5,63	4,86	4,49	5,16
Juillet	4,78	4,81	5,13	4,56	4,90	5,58	4,86	4,48	5,10
Août	4,34	4,72	5,04	4,57	4,89	5,40	4,85	4,41	5,03
Septembre	4,25	4,38	4,87	4,57	4,83	5,30	4,83	4,38	4,96
Octobre	4,33	4,30	4,86	4,57	4,79	5,08	4,78	4,38	4,90
Novembre	4,37	4,30	4,91	4,56	4,73	5,10	4,55	4,38	4,91
Décembre	4,48	4,30	4,88	4,56	4,69	5,19	4,50	4,42	4,91
1955 Janvier	4,26	4,32	4,81	4,56	4,69	5,01	4,50	4,43	4,88
Février	4,18	4,29	4,59	4,56	4,67	4,78	4,43	4,38	4,79
Mars	3,84	4,30	4,48	4,53	4,61	4,62	4,38	4,36	4,79
Avril	3,90	4,29	4,45	4,45	4,58	4,52	4,36	4,38	4,78

N. B. — Méthode d'établissement : voir Bulletin d'Information et de Documentation d'avril 1953, p. 231.

Tableau rétrospectif

(millions de francs)

Source : Institut National de Statistique.

Périodes	Constitutions de sociétés			Augmentations de capital				Emissions d'obligations		Ensemble des émissions	Primes d'émission 1	Libération sans espèces		Emissions nettes 4
	Nombre	Montant nominal	Montant libéré sur val. nominale	Nombre	Capital ancien	Augmentation nominale	Montant libéré sur val. nominale	Nombre	Montant nominal	Montant nominal		Apports en nature 2	Incorporations de réserves au capital 3	

A. — Sociétés belges (sociétés anonymes et en commandite par actions, sociétés de personnes à responsabilité limitée)

1953	2.209	1.736	1.546	647	6.040	2.924	2.593	73	1.496	6.156	19,5	1.713	1.288	2.627
1954 p	2.181	1.835	1.628	757	12.670	5.722	5.094	28	1.001	8.558	537,7	1.672	2.467	4.122
1953 Décembre ...	256	237	206	126	3.010	825	801	2	22	1.084	18,1	257	562	228
1954 Janvier	213	179	156	38	184	272	262	5	236	687	—	121	62	471
Février	198	149	128	42	194	165	106	2	100	414	—	127	14	193
Mars	238	220	185	54	244	162	152	2	80	462	—	171	43	203
Avril	194	133	120	71	1.401	561	520	4	158	852	—	149	347	302
Mai	183	274	262	67	819	1.120	943	2	23	1.417	1,5	194	814	221
Juin	186	106	100	62	163	151	132	3	100	357	—	80	79	173
Juillet	156	103	92	58	511	447	439	—	—	550	—	140	198	193
Août	114	99	86	28	153	147	144	—	—	246	3,0	77	66	90
Septembre ...	156	159	142	55	2.493	246	172	2	31	436	0,9	148	54	144
Octobre	158	129	106	61	1.491	554	543	3	130	813	—	80	38	661
Novembre	146	66	62	73	1.604	512	418	2	106	684	108,0	71	130	493
Décembre ...	239	217	188	148	3.413	1.987	1.263	3	36	1.640	424,5	312	623	976
1955 Janvier p		254	166			203	176		1	458	—	157	96	90
Février p		159	112			591	590		1	751	—	113	522	68

B. — Sociétés congolaises (sociétés par actions et sociétés de personnes)

1953	253	1.047	785	103	3.029	2.185	1.480	4	130	3.362	8,1	332	227	1.844
1954 p	287	1.259	789	85	1.602	1.217	1.120	2	25	2.501	9,0	619	182	1.142
1953 Octobre	24	76	64	10	121	55	53	—	—	131	—	54	—	63
Novembre ...	16	25	23	18	698	803	475	—	—	828	—	15	13	470
Décembre ...	28	100	96	6	95	130	85	—	—	230	—	33	—	148
1954 Janvier	25	211	116	11	205	201	180	—	—	412	—	61	6	229
Février	20	61	56	5	19	8	8	—	—	69	—	23	1	40
Mars	20	43	30	4	10	26	26	—	—	69	—	22	2	32
Avril	27	176	79	6	12	5	5	1	5	186	—	20	—	69
Mai	27	130	97	13	214	95	95	1	20	245	9,0	78	15	128
Juin	27	104	46	6	123	100	71	—	—	204	—	54	1	62
Juillet	27	111	83	4	37	20	20	—	—	131	—	33	10	60
Août	26	57	38	8	368	295	266	—	—	352	—	37	15	252
Septembre ...	28	88	78	4	66	43	43	—	—	131	—	58	—	63
Octobre	16	77	52	8	235	99	90	—	—	176	—	26	47	69
Novembre ...	18	144	67	7	238	133	130	—	—	277	—	116	32	49
Décembre ...	26	56	45	9	75	189	185	—	—	245	—	90	52	88

¹ Non comprises dans les montants libérés.

² Compris dans les constitutions et augmentations de capital.

³ Compris dans les augmentations de capital.

⁴ Comprennent les montants libérés sur souscriptions d'actions, les émissions d'obligations, les primes d'émission, moins les libérations sans espèces, ainsi que les émissions destinées au remboursement d'anciens emprunts.

V. — EMISSIONS DES SOCIÉTÉS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES CONGOLAISES

171

(millions de francs)

NOVEMBRE 1954

Source : Institut National de Statistique.

Rubriques	Constitutions de sociétés					Augmentations de capital Sociétés par actions et sociétés de personnes			Emissions d'obligations			Primes d'émission (non comprises dans les montants libérés)	Libérations sans espèces				Dissolutions Sociétés par actions et sociétés de personnes		Réductions de capital Soc. par act. et soc. de personnes			
	par actions			de personnes		Nombre	Capital ancien	Augmen- tation nominale	Montant libéré sur valeur nominale	Nombre	Montant nominal		dont emprunts de conversion	Apports en nature		Incorporations de réserves de sociétés (comprises dans les augmentations de capital)	Liquidations		Fusions		Nombre	Montant
	Nombre	Montant nominal	Montant libéré sur valeur nominale	Nombre	Montant nominal									Montant libéré sur valeur nominale	par actions		de personnes	Nombre	Montant	Nombre		
						Constitutions de sociétés	Augmentations de capital	Nombre	Montant													

Détail des émissions

Banques, soc. financières ...	1	10,0	9,5	—	—	2	200,9	93,1	93,1	—	—	—	—	9,0	—	93,1	—	1	9,0	—	—	—	—
Sociétés commerciales	1	0,3	0,3	11	27,0	25,7	2	8,0	5,5	3,5	—	—	—	—	8,6	1,5	—	3	4,9	—	—	1	0,5
Sociétés industrielles	1	5,0	5,0	1	1,0	1,0	1	2,6	7,4	7,4	—	—	—	3,0	0,5	—	7,4	—	—	—	—	—	—
Mines	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Construction, bâtiments ...	—	—	—	2	0,9	0,9	—	—	—	—	—	—	—	—	0,2	—	—	—	—	—	—	1	12,5
Sociétés agricoles	—	—	—	—	—	—	2	27,0	27,0	26,0	—	—	—	—	—	—	25,0	—	—	—	—	—	—
Transports	1	100,0	25,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Services publics	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Divers	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Totaux...	4	115,3	39,8	14	28,9	27,6	7	238,5	133,0	130,0	—	—	—	12,0	9,3	94,6	32,4	4	13,9	—	—	2	13,0

Groupement des sociétés selon l'importance du capital nominal émis ou annulé

1 million et moins	1	0,3	0,3	9	5,2	4,8	—	—	—	—	—	—	—	—	2,3	—	—	1	0,4	—	—	1	0,5
de 1 à 5 millions	1	5,0	5,0	4	8,7	7,8	3	10,0	7,5	4,5	—	—	—	3,0	2,7	1,5	—	2	4,5	—	—	—	—
de 5 à 10 millions	1	10,0	9,5	—	—	—	2	3,5	15,5	15,5	—	—	—	9,0	—	8,1	7,4	1	9,0	—	—	—	—
de 10 à 20 millions	—	—	—	1	15,0	15,0	—	—	—	—	—	—	—	—	4,3	—	—	—	—	—	—	1	12,5
de 20 à 50 millions	—	—	—	—	—	—	1	25,0	25,0	25,0	—	—	—	—	—	—	25,0	—	—	—	—	—	—
de 50 à 100 millions	1	100,0	25,0	—	—	—	1	200,0	85,0	85,0	—	—	—	—	—	85,0	—	—	—	—	—	—	—
plus de 100 millions	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Totaux...	4	115,3	39,8	14	28,9	27,6	7	238,5	133,0	130,0	—	—	—	12,0	9,3	94,6	32,4	4	13,9	—	—	2	13,0

Répartition des sociétés suivant la nature du droit qui les régit

Sociétés de droit belge	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Sociétés de droit congolais	4	115,3	39,8	14	28,9	27,6	7	238,5	133,0	130,0	—	—	—	12,0	9,3	94,6	32,4	4	13,9	—	—	2	13,0
Totaux...	4	115,3	39,8	14	28,9	27,6	7	238,5	133,0	130,0	—	—	—	12,0	9,3	94,6	32,4	4	13,9	—	—	2	13,0

V. — EMISSIONS DES SOCIÉTÉS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES CONGOLAISES

17²

(millions de francs)

DECEMBRE 1954

Source : Institut National de Statistique.

Rubriques	Constitutions de sociétés						Augmentations de capital Sociétés par actions et sociétés de personnes			Emissions d'obligations			Primes d'émission (non comprises dans les montants libérés)	Libérations sans espèces				Dissolutions Sociétés par actions et sociétés de personnes		Réductions de capital Soc. par act. et soc. de personnes				
	par actions			de personnes			Nombre	Capital ancien	Augmen- tation nominale	Montant libéré sur valeur nominale	Nombre	Montant nominal		dont empruntés de conversion	Apports en nature				Liquidations		Fusions			
	Nombre	Montant nominal	Montant libéré sur valeur nominale	Nombre	Montant nominal	Montant libéré sur valeur nominale									Constitutions de sociétés par actions	de personnes	Augmentations de capital	Incorporations de réserves (comprises dans les augmentations de capital)	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant

Détail des émissions

Banques, soc. financières ...	—	—	—	—	—	3	25,0	125,0	125,0	—	—	—	—	—	45,0	27,5	—	—	—	—	—	—	
Sociétés commerciales	—	—	—	12	24,0	22,6	3	23,9	41,1	41,1	—	—	—	—	12,7	15,8	24,5	6	50,6	—	—	3	8,2
Sociétés industrielles	1	1,0	1,0	7	8,7	8,7	3	26,5	22,7	18,7	—	—	—	—	4,1	6,0	—	—	—	—	—	2	3,4
Mines	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Construction, bâtiments ...	—	—	—	2	2,2	2,2	—	—	—	—	—	—	—	—	0,7	—	—	—	—	—	—	—	—
Sociétés agricoles	1	15,0	5,6	2	2,8	2,8	—	—	—	—	—	—	—	3,2	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Transports	—	—	—	1	2,5	2,5	—	—	—	—	—	—	—	—	2,3	—	—	—	—	—	—	—	—
Services publics	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Divers	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Totaux...	2	16,0	6,6	24	40,2	38,8	9	75,4	188,8	184,8	—	—	—	3,2	19,8	66,8	52,0	7	53,1	—	—	5	11,6

Groupement des sociétés selon l'importance du capital nominal émis ou annulé

1 million et moins	1	1,0	1,0	13	8,6	7,8	1	0,5	0,5	0,5	—	—	—	—	2,3	—	0,5	3	1,6	—	—	1	0,4
de 1 à 5 millions	—	—	—	9	15,6	15,0	1	2,4	1,6	1,6	—	—	—	—	7,5	0,8	—	3	6,5	—	—	4	11,2
de 5 à 10 millions	—	—	—	2	16,0	16,0	3	26,5	22,7	18,7	—	—	—	—	10,0	6,0	—	—	—	—	—	—	—
de 10 à 20 millions	1	15,0	5,6	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	3,2	—	—	—	—	—	—	—	—	—
de 20 à 50 millions	—	—	—	—	—	—	3	46,0	111,5	111,5	—	—	—	—	—	60,0	51,5	1	45,0	—	—	—	—
de 50 à 100 millions	—	—	—	—	—	—	1	—	52,5	52,5	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
plus de 100 millions	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Totaux...	2	16,0	6,6	24	40,2	38,8	9	75,4	188,8	184,8	—	—	—	3,2	19,8	66,8	52,0	7	53,1	—	—	5	11,6

Répartition des sociétés suivant la nature du droit qui les régit

Sociétés de droit belge	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Sociétés de droit congolais	2	16,0	6,6	24	40,2	38,8	9	75,4	188,8	184,8	—	—	—	—	3,2	19,8	66,8	7	53,1	—	—	5	11,6
Totaux...	2	16,0	6,6	24	40,2	38,8	9	75,4	188,8	184,8	—	—	—	3,2	19,8	66,8	52,0	7	53,1	—	—	5	11,6

V. — EMISSIONS DES SOCIÉTÉS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES BELGES

173

Détail des émissions
(millions de francs)

DECEMBRE 1954

Source : Institut National de Statistique.

Rubriques	Constitutions de sociétés ¹						Augmentations de capital (sociétés anonymes) (sociétés en commandite par actions) (sociétés de personnes à responsabilité limitée)			Emissions d'obligations			Primes d'émission (non comprises dans les montants libérés)	Libérations sans espèces				Dissolutions de sociétés ¹ (sociétés anonymes) (sociétés en comman- dite par actions) (sociétés de personnes à responsabilité limitée)				Réductions de capital (sociétés anonymes) (sociétés en command.) (sociétés de personnes à responsab. limitée)				
	anonymes et en commandite par actions			de personnes à responsabilité limitée			Nombre	Capital ancien	Augmentation nominale	Montant libéré sur valeur nominale	Nombre	Montant nominal		dont emprunts de conversion	Apports en nature			Incorporations de réserves (comprises dans les augmentations de capital)	Liquidations		Fusions		Nombre	Montant		
	Nombre	Montant nominal	Montant libéré sur valeur nominale	Nombre	Montant nominal	Montant libéré sur valeur nominale									anonymes et en commandite par actions	de personnes à responsabilité limitée	Augmentations de capital		Nombre	Montant	Nombre	Montant			Nombre	Montant
							Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant														
Banques	1	10,0	10,0	—	—	—	5	122,0	44,5	44,5	—	—	—	—	—	—	40,4	1,7	—	—	1	53,0	—	—		
Assurances	1	0,1	0,1	—	—	—	2	13,0	12,0	3,8	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Opérat. financières et immobilières	13	71,2	53,9	3	8,8	6,6	22	1832,0	297,4	206,2	2	26,0	—	418,0	39,6	5,9	16,5	138,1	7	19,5	2	12,3	—	—	—	
Commerce de détail	1	1,7	1,6	24	3,9	3,7	3	1,3	9,2	9,2	—	—	—	1,2	2,4	9,2	—	—	17	4,2	—	—	—	—	—	
Comm. de gros et comm. extérieur	19	13,4	12,3	25	6,8	6,7	18	13,0	20,5	20,2	1	10,0	—	—	4,6	4,7	5,3	5,8	33	15,3	1	0,1	1	8,0	—	
Fabrications métalliques	6	15,7	15,0	6	1,4	1,3	18	289,8	191,0	174,9	—	—	—	0,5	14,1	0,7	43,9	81,8	8	14,1	—	—	2	14,5	—	
Métallurgie du fer	—	—	—	1	0,1	0,1	1	232,0	174,0	174,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Métaux non ferreux	—	—	—	—	—	—	2	34,2	68,2	68,2	—	—	—	—	—	—	—	68,3	—	—	—	—	—	—	—	
Industries textiles	1	0,2	0,2	6	5,1	5,1	8	13,5	18,5	17,7	—	—	—	—	—	4,6	8,0	5,7	6	2,8	—	—	2	3,7	—	
Industries alimentaires	3	5,6	5,6	5	3,5	3,5	4	213,9	147,7	147,7	—	—	—	—	—	3,0	3,7	144,0	4	0,7	—	—	2	7,8	—	
Industrie du bois	—	—	—	4	2,0	2,0	5	3,0	11,2	11,2	—	—	—	—	—	1,5	1,5	9,2	2	1,2	—	—	1	11,2	—	
Industries chimiques	1	2,0	2,0	—	—	—	11	303,8	121,2	121,2	—	—	—	—	—	—	11,7	56,8	4	2,7	1	0,1	5	22,2	—	
Industrie du verre	1	3,0	3,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	0,2	—	—	—	—	—	
Electricité	—	—	—	—	—	—	1	160,0	65,0	65,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Gaz	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Eau	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cuir	1	0,4	0,4	—	—	—	1	0,3	2,4	2,4	—	—	—	—	0,3	—	2,4	—	6	8,3	—	—	—	—	—	
Papier et imprimerie	2	1,6	1,6	3	1,6	1,6	2	5,1	20,0	20,0	—	—	—	—	1,5	1,4	—	19,0	1	0,1	—	—	—	—	—	
Transport	3	6,7	6,7	8	2,4	2,3	6	2,8	18,2	15,1	—	—	—	—	5,6	1,8	10,1	2,9	8	1,9	—	—	1	0,1	—	
Tourisme	3	1,4	1,4	7	1,4	1,4	3	56,0	45,4	45,4	—	—	—	—	1,2	0,5	—	44,1	1	0,1	—	—	—	—	—	
Intermédiaires	8	2,3	2,3	20	2,1	1,8	6	1,4	8,4	8,4	—	—	—	—	0,6	0,2	3,5	—	7	1,6	1	4,0	—	—	—	
Déchets et matières de récupérat.	—	—	—	1	0,1	0,1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Construction	5	2,7	2,7	10	3,9	3,6	13	46,2	47,7	45,8	—	—	—	6,0	1,1	2,4	27,2	2,2	2	0,1	2	10,6	1	0,5	—	
Charbon	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Terre cuite	—	—	—	—	—	—	1	2,5	7,5	7,5	—	—	—	—	—	—	—	7,5	1	0,3	—	—	—	—	—	
Ciment et industries connexes ...	—	—	—	2	0,7	0,7	4	48,3	24,1	24,1	—	—	—	—	—	0,7	5,1	17,0	—	—	—	—	—	—	—	
Carrières	—	—	—	2	0,9	0,9	1	1,7	3,4	3,4	—	—	—	—	—	0,5	—	3,4	1	0,4	—	—	—	—	—	
Chaux	1	1,0	0,7	—	—	—	1	2,5	2,5	2,5	—	—	—	—	—	—	—	2,5	—	—	—	—	—	—	—	
Industries céramiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Industrie du tabac	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2	0,4	—	—	—	—	—
Industrie du diamant	—	—	—	1	0,3	0,3	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	0,3	—	—	—	—	—	
Editions, librairies, presse	1	2,4	2,4	4	0,4	0,4	1	1,2	2,4	2,4	—	—	—	—	2,4	0,2	—	—	1	0,1	—	—	—	—	—	
Films, théâtres, attractions	3	1,6	1,6	3	1,2	1,2	1	6,0	12,0	12,0	—	—	—	—	1,4	0,6	—	12,0	2	1,3	—	—	—	—	—	
Artisanat	6	13,7	10,4	20	6,0	6,0	3	0,8	2,2	1,9	—	—	—	4,6	4,7	—	0,6	5	2,0	—	—	—	—	—	—	
Agric., hort., élev., pêche	—	—	—	1	0,1	0,1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Divers non dénommés	2	7,5	4,5	1	0,1	0,1	5	6,4	10,2	8,3	—	—	—	—	1,5	—	5,7	—	5	0,4	—	—	2	4,0	—	
Totaux...	82	164,2	138,4	157	52,8	49,5	148	3412,7	1386,8	1263,0	3	36,0	—	424,5	82,6	35,8	194,2	622,6	125	78,0	8	80,1	17	72,0	—	

¹ Coopératives : 25 sociétés constituées au capital minimum de 984.400 francs; 9 sociétés dissoutes au capital minimum de 1.176.000 francs.

Groupement des sociétés selon le lieu où s'exerce leur activité et selon l'importance du capital nominal émis ou annulé

(millions de francs)

Source : Institut National de Statistique.

Classification	Constitutions de sociétés						Augmentations de capital (sociétés anonymes) (sociétés en command. par actions) (soc. de pers. à resp. lim.)			Emissions d'obligations			Primes d'émission (non comprises dans les montants libérés)	Libérations sans espèces		Dissolutions		Réduction de capital Montant	
	anonymes et en command. par actions			de personnes à responsabilité limitée			Nombre	Capital ancien	Augmentation nominale	Montant libéré sur valeur nominale	Nombre	Montant nominal		dont emprunte de conversion	Apports en nature	Incorporations de réserves	Liquidations		Fusions
	Nombre	Montant nominal	Montant libéré sur valeur nominale	Nombre	Montant nominal	Montant libéré sur valeur nominale													

1. — Selon le lieu où s'exerce leur activité

DECEMBRE 1954

Belgique	82	164,2	138,4	157	52,8	49,5	145	2578,4	1218,6	1094,7	3	36,0	—	424,5	312,6	454,4	78,0	80,1	72,0
Etranger	—	—	—	—	—	—	3	834,3	168,2	168,3	—	—	—	—	—	168,2	—	—	—
Totaux.....	82	164,2	138,4	157	52,8	49,5	148	3412,7	1386,8	1263,0	3	36,0	—	424,5	312,6	622,6	78,0	80,1	72,0

2. — Selon l'importance du capital nominal émis ou annulé

1 million et moins ...	57	25,9	22,8	150	35,7	34,6	55	48,1	27,8	24,6	1	1,0	—	0,5	39,4	5,4	30,4	0,8	1,9
de 1 à 5 millions	18	43,2	37,6	6	9,1	9,1	52	297,9	135,1	121,1	—	—	—	—	73,2	38,8	14,6	7,6	14,7
de 5 à 10 millions	5	37,1	32,0	1	8,0	5,8	15	109,1	120,7	112,6	1	10,0	—	6,0	71,2	42,3	33,0	18,7	33,4
de 10 à 20 millions	1	20,0	8,0	—	—	—	9	85,2	130,6	130,6	—	—	—	—	40,6	70,0	—	—	22,0
de 20 à 50 millions	1	38,0	38,0	—	—	—	12	679,5	435,1	420,2	1	25,0	—	—	88,2	272,1	—	—	—
de 50 à 100 millions	—	—	—	—	—	—	3	1065,4	259,0	259,0	—	—	—	—	—	194,0	—	—	53,0
plus de 100 millions	—	—	—	—	—	—	2	1127,5	278,5	194,9	—	—	—	418,0	—	—	—	—	—
Totaux.....	82	164,2	138,4	157	52,8	49,5	148	3412,7	1386,8	1263,0	3	36,0	—	424,5	312,6	622,6	78,0	80,1	72,0

VI. — EMPRUNTS DES POUVOIRS PUBLICS ET DES ORGANISMES D'UTILITE PUBLIQUE ¹

18

(long et moyen terme)

Périodes	Emissions publiques en Belgique	Emprunts à l'étranger
	(millions de francs)	(millions)
1953	20.896	fr. cong. 265
1954	37.721	fr. s. 60
1954 Mars	1.574	fr. s. 129
Avril	2.220	fl. P.-B. 132,5
Mai	1.400	—
Juin	650	fr. s. 129
Juillet ...	7.535	fl. P.-B. 100
Août	—	—
Septembre .	1.650	fl. P.-B. 12,5
Octobre .	24	—
Novembre .	8.854	fl. P.-B. 20
Décembre .	800	—
1955 Janvier ...	—	\$ 30
Février ...	—	\$ 20
Mars	950	fl. P.-B. 100

VII. OPERATIONS BANCAIRES DU CREDIT COMMUNAL

19

(Avances et remboursements opérés sur emprunts consentis aux pouvoirs publics et aux organismes d'utilité publique pour le paiement des dépenses.)

Périodes	Dépenses extraordinaires		Dépenses ordinaires
	Prélèvements sur comptes ²	Remboursements nets	Avances nettes
	(millions de francs)		
1953 Moyenne ...	415	57	233
1954 Moyenne ...	474	86	209
1954 Février ...	432	14	269
Mars	509	25	335
Avril	288	18	272
Mai	407	11	148
Juin	417	14	204
Juillet ...	473	19	206
Août	439	24	260
Septembre .	652	14	155
Octobre ...	695	137	126
Novembre .	439	23	87
Décembre .	570	41	183
1955 Janvier ...	520	610	241
Février ...	453	37	251

VIII — INSCRIPTIONS HYPOTHECAIRES ³

20

Périodes	Montant selon droits d'inscription perçus
(millions de francs)	
1953 Moyenne ...	1.466
1954 Moyenne .	1.652
1954 Février ...	1.334
Mars	1.566
Avril	1.710
Mai	1.606
Juin	1.751
Juillet ...	1.939
Août	1.541
Septembre .	1.879
Octobre ...	1.769
Novembre .	1.499
Décembre .	1.727
1955 Janvier ...	1.599
Février ...	1.387

¹ Emprunts de l'Etat, de la Colonie, des provinces et des communes, des organismes d'utilité publique, tels que la Société Nationale des Chemins de fer belges, la Société Nationale des Chemins de fer vicinaux, la Société Nationale de Distribution d'Eau, le Crédit Communal, etc. (à l'exception des émissions continues et des emprunts de la Société Nationale de Crédit à l'Industrie). — ² Y compris les retraits sur subsides accordés par la province et l'Etat. — ³ Y compris les renouvellements au bout de quinze ans qui se montent à environ 1 p. c. du total, mais non compris les hypothèques légales.

FINANCES PUBLIQUES

I. — SITUATION DE LA DETTE PUBLIQUE

25¹

(millions de francs)

Fin de mois	Dettes consolidées			Dettes à moyen terme ²			Dettes à court terme ⁴			Avoirs des partic. en C.C.P.	Dettes totales ¹	
	intérieure			intérieure	extérieure	totale	intérieure	extérieure	totale			
	directe	indirecte	totale									extérieure _{1 2}
1954 Janvier	129.315	8.600	137.915	14.606	32.897	2.570	35.467	69.615	4.545	74.160	19.945	282.093
Février	138.124	8.593	146.717	14.636	31.327	2.572	33.899	68.510	4.547	73.057	19.241	287.550
Mars	140.614	8.586	149.200	14.670	30.687	2.584	33.271	65.571	4.559	70.130	20.071	287.342
Avril	140.493	8.576	149.069	14.687	29.564	2.591	32.155	69.875	4.567	74.442	19.791	290.144
Mai	140.387	8.565	148.952	14.616	30.619	4.059	34.678	68.887	4.808	73.695	19.470	291.411
Juin	141.026	8.558	149.584	14.504	30.520	2.057	32.577	68.294	4.146	72.440	20.450	289.555
Juillet	146.408	8.553	154.961	14.660	28.560	2.054	30.614	64.955	3.834	68.789	20.387	289.411
Août	147.605	8.553	156.158	15.469	25.845	2.050	27.895	67.862	3.267	71.129	19.841	290.492
Septembre	147.504	8.545	156.049	15.478	25.808	2.050	27.858	67.284	4.470	71.754	19.523	290.662
Octobre	147.155	9.935	157.090	15.598	25.809	2.045	27.854	70.068	4.462	74.530	20.118	295.190
Novembre	155.604	9.929	165.533	15.713	25.815	2.041	27.856	62.415	4.459	67.874	20.867	296.943
Décembre	155.163	9.920	165.083	15.666	25.818	2.038	27.856	62.307	4.600	66.907	22.376	297.888
1955 Janvier	153.914	9.896	163.810	16.393	26.020	2.787	28.807	64.193	4.234	68.427	20.560	297.997
Février	153.533	10.039	163.572	16.387	26.028	2.789	28.817	66.515	4.233	70.748	20.647	300.171
Mars	153.429	10.332	163.761	17.045	26.036	2.795	28.831	67.734	4.232	71.966	19.830	301.433

¹ Non compris les dettes intergouvernementales résultant de la guerre 1914-1918. — ² Le montant des dettes extérieures est établi d'après le cours des changes à la date indiquée. — ³ Certificats de trésorerie à échéance de plus d'un an. — ⁴ Certificats à un an d'échéance au plus. — ⁵ Non compris la Dotation des Combattants.

II. — AVOIRS EN EFFETS PUBLICS DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE

25²

(millions de francs)

Fin de mois	A 120 jours au maximum	A plus de cinq ans		Total
	Certificats de trésorerie ₁	Créance consolidée sur l'Etat ₂	Effets publics nationaux ₃	
1951 Septembre	2.949	34.860	1.188	38.997
Décembre	6.529	34.860	1.221	42.610
1952 Mars	7.178	34.763	1.269	43.210
Juin	8.865	34.763	1.435	45.063
Septembre	8.953	34.763	1.475	45.191
Décembre	6.260	34.763	1.478	42.501
1953 Mars	7.819	34.660	1.565	44.044
Juin	6.009	34.660	1.653	42.322
Septembre	8.965	34.660	1.678	45.303
Décembre	8.040	34.660	1.678	44.378
1954 Mars	5.449	34.660	1.781	41.890
Juin	7.983	34.660	1.790	44.433
Septembre	8.681	34.660	1.792	45.133
Décembre	7.939	34.660	1.792	44.391
1955 Mars	7.882	34.660	1.902	44.444

¹ Convention du 14 septembre 1948, conclue en vertu de l'art. 18 de la loi organique de la B.N.B. — ² Art. 8 § b), de la loi du 28 juillet 1948 relative à l'assainissement du bilan de la B.N.B. — ³ Art. 14 de la loi organique de la B.N.B.

III. — APERÇU DE L'EXECUTION DES BUDGETS (sans distinction d'exercice)

25³

(millions de francs)

Source : *Moniteur belge*.

Recettes	du 1/I au 28/II/1955	Dépenses	du 1/I au 28/II/1955
<i>Voies et moyens :</i>		<i>Dépenses ordinaires :</i>	
Impôts	13.226	Dettes publiques	2.250
Taxes, péages et redevances	600	Pensions	1.892
Revenus patrimoniaux	235	Dotations	62
Remboursements	162	Non-valeurs et remboursements	261
Produits divers	31	Administration { rémunérations	3.946
Impôts d'assainissement monétaire	96	générale { matériel	1.177
Recettes résultant de la guerre	22	Subventions	4.770
		Travaux	185
		Autres dépenses	638
Total...	14.372	Total...	15.181
<i>Recettes extraordinaires :</i>		<i>Dépenses extraordinaires :</i>	
Produits d'emprunts consolidés	762	Service de la dette publique	—
Diverses	77	Crédits relatifs aux avances	412
		Crédits relatifs aux participations	10
		Crédits relatifs { immob. nouv. ...	1.871
		aux immobilis. { rest. du dom. pub.	154
		Autres dépenses	—
		Résorption du chômage	175
		Contrepartie de l'aide E.R.P. 1950/1951	13
Total...	839	Total...	2.635
TOTAL GENERAL...	15.211	TOTAL GENERAL...	17.816
		Mali ...	2.605

a) Recettes fiscales sans distinction d'exercice

(non compris les additionnels provinciaux et communaux)

(millions de francs)

Source : *Moniteur belge*.

Périodes	Contributions directes 1	Douanes et Accises	Enregistrement	Recettes globales 1	Recettes globales cumulatives depuis janvier 1
1953 Moyenne mensuelle	2.568	1.081	1.997	5.646	—
1954 Moyenne mensuelle	2.711	1.122	2.057	5.890	—
1953 Décembre	2.000	1.175	2.129	5.304	67.746
1954 Janvier	4.202	1.022	1.964	7.188	7.188
Février	2.046	995	1.842	4.883	12.071
Mars	2.114	1.202	2.026	5.342	17.413
Avril	2.861	1.116	1.978	5.955	23.368
Mai	2.885	1.081	2.074	6.040	29.408
Juin	3.366	1.131	1.992	6.439	35.897
Juillet	4.998	1.122	2.072	8.192	44.089
Août	2.153	1.096	2.064	5.313	49.402
Septembre	2.297	1.168	2.135	5.600	55.002
Octobre	1.746	1.190	2.116	5.052	60.054
Novembre	1.980	1.107	2.191	5.278	65.332
Décembre	1.883	1.239	2.228	5.350	70.682
1955 Janvier	4.698	1.039	2.158	7.895	7.895
Février	2.079	1.171	2.081	5.331	13.226

b) Recettes totales effectuées jusqu'au 28 février 1955 pour les exercices 1954 et 1955

(non compris les additionnels provinciaux et communaux)

(millions de francs)

Source : *Moniteur belge*.

	Exercice 1954 2		Exercice 1955		Février 1955
	Recettes effectuées	Evaluations budgétaires	Recettes effectuées	Evaluations budgétaires	Recettes effectuées pour l'exerc. 1955
I. Contributions directes 1	29.342	31.988	2.722	2.572	1.094
II. Douanes et accises	13.394	13.043	1.951	1.925	1.171
dont douanes	4.577	4.350	744	738	388
accises	7.868	8.538	1.060	1.148	680
taxes spéciales de consommat.	687		86		57
III. Enregistrement	24.682	25.256	4.232	4.137	2.077
dont enregistrement	2.522	2.370	381	379	177
successions	1.191	1.050	183	166	101
timbres et taxes assimilées	20.693	21.500	3.623	3.538	1.775
Total 1 ...	67.418	70.287	8.905	8.634	4.342
Différence par rapport aux éval. budgét.	— 2.869		+ 271		+ 179

1 Y compris le produit des versements anticipatifs à valoir sur la taxe professionnelle.

2 L'exercice 1954 commencé le 1er janvier 1954 se clôturera le 31 mars 1955.

NOTE. — Pour les impôts directs, la période de perception dépasse l'année civile. Les chiffres pour cette catégorie d'impôts ne sont donc définitifs qu'à la clôture de l'exercice.

REVENUS ET EPARGNE

30*

I. — RENDEMENT DES SOCIÉTÉS PAR ACTIONS BELGES ET CONGOLAISES

Tableau rétrospectif *

Source : Institut National de Statistique.

Périodes	Nombre de sociétés			Capital versé	Réserves	Résultats nets		Dividende brut mis en paiement	Dette obligatoire ¹	Coupons d'obligations bruts
	recensées	en bénéfique	en perte			bénéfice	perte			
1953 ²	12.805	9.046	3.759	136.107	86.053	23.561	2.078	13.128	32.120 ³	1.493
1954	13.684	9.623	4.061	141.507	93.368	24.397	1.946	13.261	33.030 ³	1.524
1953 Octobre	654	470	184	10.986	6.432	1.443	172	884	2.800	116
Novembre ...	352	251	101	10.126	6.159	1.293	81	915	2.730	113
Décembre ...	342	239	103	5.806	3.671	578	73	287	3.361	147
1954 Janvier	112	82	30	2.221	734	190	19	106	3.885	171
Février	169	123	46	649	1.466	353	13	57	2.882	124
Mars	1.576	1.160	416	12.949	10.642	2.013	189	1.146	2.718	111
Avril	2.613	1.904	709	22.946	13.942	3.043	285	1.769	2.850	138
Mai	2.580	1.899	681	31.047	23.023	5.255	525	2.859	2.321	110
Juin	1.347	967	380	20.942	13.182	3.436	187	1.728	2.399	114
Juillet	554	420	134	14.453	7.999	4.893	62	3.326	3.331	160
Août	230	165	65	1.320	1.096	211	26	102	2.161	96
Septembre ...	318	223	95	1.541	1.488	247	36	126	2.495	117
Octobre	595	434	161	11.398	7.270	1.090	158	652	2.568	123
Novembre ...	362	261	101	11.050	5.661	1.364	91	904	2.431	116
Décembre ...	302	212	90	5.317	3.610	519	68	271	2.991	144

* Les chiffres de 1954 sont provisoires.

¹ En ce qui concerne les résultats mensuels, les emprunts recensés se rapportent à des sociétés différentes de celles faisant l'objet des colonnes précédentes.

² Déduction faite des doubles emplois.

³ Au 31 décembre.

II. — CAISSE GÉNÉRALE D'ÉPARGNE ET DE RETRAITE

31

a) Dépôts sur livrets particuliers
à la Caisse d'Épargne¹ (épargne pure)

(millions de francs)

Périodes	Versements	Remboursements	Excédents	Solde des dépôts à fin de période
1952 Moy. mens.	1.080	677	403	40.748 ²
1953 Moy. mens.	1.100	807	293	45.493 ²
1954 Janvier ...	1.438	684	754	46.247
Février ...	1.112	757	355	46.602
Mars	1.074	958	116	46.718
Avril	1.023	969	54	46.772
Mai	982	942	40	46.812
Juin	1.026	1.002	24	46.836
Juillet ...	1.306	1.015	291	47.127
Août	1.041	813	228	47.355
Septembre .	1.017	863	154	47.509
Octobre .	1.120	862	258	47.767
Novembre .	978	833	145	47.913
Décembre p	1.266	1.065	201	49.456 ²
1955 Janvier . p	1.578	737	841	50.297
Février . p	1.135	790	345	50.642
Mars ... p	1.008	1.111	-103	50.539

b) Versements inscrits aux comptes des affiliés
à la Caisse de Retraite *

(millions de francs)

Périodes	Travailleurs manuels			Employés (Lois des 10-8-1925 et 18-6-1930)	Totaux
	Loi du 16-8-1865	Loi du 15-12-1937			
		Versements obligat.	Versements facultat.		
1952 Moy. mens.	3,2	35,5	13,3	26,1	78,1
1953 Moy. mens.	3,9	37,6	13,6	26,5	81,6
1952 Octobre ...	3,9	34,9	12,4	27,2	78,4
Novembre .	2,2	34,4	12,8	26,2	75,6
Décembre .	3,2	34,2	14,5	26,5	78,4
1953 Janvier ...	3,1	38,1	14,4	26,5	82,1
Février ...	4,8	34,6	13,2	25,7	78,3
Mars	3,6	37,7	14,1	26,4	81,8
Avril	3,5	34,6	12,6	26,4	77,1
Mai	4,0	39,4	13,7	25,5	82,6
Juin	4,1	33,8	13,0	26,8	77,7
Juillet ...	4,2	36,1	12,9	26,5	79,7
Août	3,6	37,9	13,2	25,8	80,5
Septembre .	3,5	35,5	13,5	25,9	78,4
Octobre ...	4,9	37,1	13,1	28,7	83,8
Novembre .	2,9	35,5	12,5	25,1	76,0
Décembre .	4,8	50,6	17,3	29,3	102,0

* Les versements inscrits aux comptes des affiliés « Ouvriers mineurs » (lois coordonnées par arrêté royal du 25 août 1937 et arrêté du 25 février 1947) au Fonds National de Retraite des Ouvriers Mineurs ont été respectivement de 228,7 millions de francs (montant provisoire) en 1952 et 227,3 millions de francs (montant provisoire) en 1953. (Source : Fonds National de Retraites des Ouvriers Mineurs.)

¹ Y compris les livrets des prisonniers de guerre. Nombre de livrets au 31 décembre 1952 : 7.223.062 et au 31 décembre 1953 : 7.222.827.

² Y compris les intérêts capitalisés de l'exercice.

III. — INDICE TRIMESTRIEL DES SALAIRES (Période 1936 à 1938 = 100)
Conditions d'utilisation et méthode d'établissement : voir notre Bulletin de mai 1949, p. 233.

32

Périodes	Indice général *	Indices par industries																				Gaz et électricité			
		Cokeries	Carrières, cimenteries, marbreries	Métallurgie				Industries céramiques, briqueteries	Industries verreries	Industries chimiques	Industries alimentaires	Industries textiles			Construction et travaux publics	Bois et ameublement	Peaux et cuirs	Tabacs	Papier		Art et précision		Transports		
				Sidérurgie	Métaux non ferreux	Fonderies, constructions mécaniques et métalliques	Ensemble					Lin, coton, chanvre et jute	Laine, tapis, bonneterie	Ensemble					Fabriques	Imprimerie et transformation			Travail des ports, camionneurs	Chemins de fer ¹	Ensemble ¹
a) Indice des salaires horaires moyens																									
1940 Mars	113	117	110	123	115	114	118	107	114	114	110	112	113	112	113	109	118	110	119	106	106	112	104	106	114
1952 Juin	492	515	476	508	501	485	496	440	490	508	465	516	499	508	489	491	468	429	475	458	479	428	448	444	540
Septembre	486	514	478	492	489	493	492	436	458	496	458	504	482	493	489	484	458	422	464	462	484	439	448	446	527
Décembre	485	520	472	498	501	489	494	436	464	500	464	506	482	494	472	483	449	418	464	460	479	455	452	453	526
1953 Mars	485	497	477	493	492	493	493	440	460		464	513	486	499	463	484	453	416	464	463	474	445	454	452	530
Juin	487	505	475	493	491	497	495	440	459		467	513	493	503	459	488	458	414	464	463	496	445	453	452	528
Septembre	487	499	480	485	497	497	492	444	464		469	512	489	501	458	488	457	414	481	461	491	449	455	454	530
Décembre	493	507	491	493	522	496	498	447	469		478	525	501	513	459	487	458	413	494	463	484	455	459	458	538
1954 Mars	494	501	485	494	513	498	498	445	478		479	524	506	515	462	485	466	428	511	495	479	450	458	457	533
Juin	503	523	495	509	533	499	507	468	486		486	530	513	521	480	494	472	440	514	497	496	459	460	460	556
Septembre	502	516	505	499	519	507	507	465	477		480	531	508	519	496	487	473	429	516	499	493	461	461	461	554
Décembre	p507	531	507	509	529	510	512	468	497		p488	536	516	526	499	485	475	428	516	503	493	472	463	465	558
b) Indice des salaires des ouvriers qualifiés ou spécialisés																									
1940 Mars	115	113	112	126	117	114	119	107	111	115	110	112	111	111	114	109	120	112	118	107	126	113	—	—	115
1952 Juin	475	456	439	463	482	464	466	420	463	474	451	500	508	504	480	450	474	419	483	490	453	410	—	—	544
Septembre	470	456	440	446	461	468	461	415	452	469	445	490	494	492	479	443	467	420	472	491	457	410	—	—	528
Décembre	469	449	438	457	489	467	466	412	452	470	449	490	494	492	461	444	456	421	472	490	451	410	—	—	530
1953 Mars	470	444	448	453	482	469	465	411	449		448	492	497	494	461	445	463	420	472	492	455	410	—	—	529
Juin	470	448	448	445	471	472	462	413	449		449	496	499	498	458	446	466	419	472	493	470	410	—	—	529
Septembre	470	445	448	440	478	472	461	411	457		453	490	506	498	458	442	459	419	472	491	458	410	—	—	531
Décembre	475	446	454	447	483	472	464	406	458		458	511	518	515	458	446	461	419	489	493	462	410	—	—	531
1954 Mars	478	458	454	452	481	474	466	408	468		463	507	524	515	462	440	465	431	499	516	459	410	—	—	539
Juin	483	465	457	462	485	477	472	428	469		467	512	523	518	476	448	472	431	502	520	468	410	—	—	553
Septembre	484	465	464	455	483	484	473	428	469		467	513	520	516	493	447	473	432	503	510	452	410	—	—	555
Décembre	p488	467	463	464	492	488	479	426	469		p472	516	530	523	493	438	472	431	503	519	465	410	—	—	555
c) Indice des salaires des ouvriers non qualifiés ni spécialisés																									
1940 Mars	113	112	112	125	117	109	116	106	113	116	111	112	112	112	113	106	116	113	118	106	119	108	—	—	116
1952 Juin	475	454	461	481	514	466	477	476	440	444	430	493	521	507	470	492	428	430	439	442	482	449	—	—	493
Septembre	468	454	462	467	505	468	472	475	432	442	428	480	498	489	469	482	418	431	430	442	477	449	—	—	479
Décembre	468	452	461	470	522	466	475	475	432	441	429	478	496	487	458	482	414	431	430	443	486	449	—	—	481
1953 Mars	468	447	468	470	513	469	475	475	427		430	481	495	488	452	485	418	431	430	443	496	457	—	—	485
Juin	470	451	464	465	507	473	474	475	427		432	486	501	494	456	488	423	431	430	444	501	457	—	—	485
Septembre	469	448	464	467	505	477	473	475	432		435	483	498	490	456	481	418	431	430	443	499	457	—	—	486
Décembre	475	449	476	466	514	476	477	475	432		442	495	516	506	456	486	424	431	452	444	495	457	—	—	486
1954 Mars	475	452	473	470	515	479	480	475	444		446	493	513	503	456	485	429	442	462	467	487	457	—	—	495
Juin	479	457	473	477	524	481	485	495	444		448	492	514	503	475	471	433	442	465	476	495	457	—	—	510
Septembre	483	457	479	476	512	494	490	495	444		449	491	514	503	496	477	435	442	466	480	509	457	—	—	510
Décembre	p490	460	481	483	523	496	495	500	466		p450	515	527	521	497	482	433	442	466	505	520	457	—	—	511

* L'indice général comprend les salaires dans les charbonnages.

¹ Nous ne possédons pas d'éléments pour le calcul des indices des ouvriers qualifiés et non qualifiés des chemins de fer. Seul le salaire moyen nous est connu.

MOUVEMENT DES AFFAIRES

I. — ACTIVITE DES CHAMBRES DE COMPENSATION

35

Mouvement du débit

Périodes	Nombre de chambres à fin de période	Bruxelles										Province		Bruxelles et province	
		Call money ¹		Titres effets publics et coupons		Virem. chèques prom., quitt., etc.		Opérations sur l'étranger		Totaux		milliers de pièces	milliards de francs	milliers de pièces	milliards de francs
		milliers de pièces	milliards de francs	milliers de pièces	milliards de francs	milliers de pièces	milliards de francs	milliers de pièces	milliards de francs	milliers de pièces	milliards de francs				
1953 Moyenne	38	2,4	154,8	1,8	8,4	159,4	75,6	2,6	3,2	166,2	242,0	185,3	56,1	351,5	298,1
1954 Moyenne	38	2,4	138,1	1,6	8,5	169,8	79,8	2,6	3,3	176,5	229,7	199,6	55,2	376,1	285,0
1954 Janvier	38	2,2	167,4	1,5	8,6	158,0	77,6	2,6	2,8	164,3	256,4	181,9	56,1	346,2	312,5
Février	38	2,2	151,8	1,4	8,1	152,4	69,7	2,4	2,8	158,4	232,4	182,4	52,1	340,8	284,5
Mars	38	2,4	180,5	1,7	12,0	177,2	80,8	2,8	3,4	184,1	276,7	213,5	60,2	397,6	336,9
Avril	38	2,2	151,6	1,7	7,5	163,8	82,8	2,6	3,4	170,3	245,3	195,2	53,9	365,5	299,2
Mai	38	2,3	131,9	1,7	7,2	165,0	74,2	2,6	3,8	171,6	217,1	195,6	51,4	367,2	268,5
Juin	38	2,2	119,5	1,8	6,1	169,6	78,3	2,5	3,9	176,1	207,8	199,3	53,2	375,4	261,0
Juillet	38	2,6	117,8	2,1	10,9	175,4	90,4	2,8	3,8	182,9	222,9	202,3	56,1	385,2	279,0
Août	38	2,5	115,8	1,7	7,8	163,7	76,8	2,4	2,9	170,3	203,3	187,3	50,6	357,6	253,9
Septembre	38	2,5	124,4	1,4	5,0	169,2	74,3	2,5	3,0	175,6	206,7	201,0	54,1	376,6	260,8
Octobre	38	2,5	139,8	1,5	7,8	172,5	82,8	2,8	3,3	179,3	233,7	201,9	58,1	381,2	291,7
Novembre	38	2,2	130,6	1,4	11,6	175,2	81,7	2,4	2,7	181,2	226,6	210,2	53,6	391,4	280,2
Décembre	38	2,6	126,5	1,9	8,9	196,0	88,7	3,1	3,9	203,6	228,0	225,3	62,6	428,9	290,6
1955 Janvier	38	2,4	131,5	1,5	7,7	177,9	87,2	2,8	3,4	184,5	229,8	205,2	54,4	389,7	284,3
Février	38	2,3	120,1	1,2	6,5	168,6	73,7	2,5	2,9	174,6	203,2	196,0	49,2	370,6	252,3
Mars	38	2,9	149,3	1,6	10,2	185,7	80,8	3,2	4,1	193,4	244,4	216,7	56,4	410,0	300,8

¹ Y compris les remboursements des capitaux prêtés la veille en call money.

II. — MOUVEMENT DES CHEQUES POSTAUX

36

(milliards de francs)

Périodes	Milliers de comptes à fin de période	Avoir global *	Avoirs des particuliers *	Crédit		Débit		Mouvement général	Opérations sans emploi de numéraire %	Vitesse de circulation ²
				Versements	Virements	Chèques et divers	Virements			
1953 Moyenne	664 ¹	27,8	21,1	28,7	71,9	28,6	71,9	201,1	92	3,80
1954 Moyenne	678 ¹	27,8	20,6	29,7	74,1	29,5	74,1	207,4	91	3,86
1954 Janvier	666	28,6	20,9	30,3	79,0	32,0	79,0	220,3	92	4,07
Février	667	27,2	20,4	26,2	66,5	26,8	66,5	186,0	92	3,75
Mars	669	26,7	20,1	29,2	72,2	27,8	72,2	201,4	92	3,65
Avril	669	27,7	20,7	29,9	75,6	30,9	75,6	212,0	92	4,04
Mai	670	28,0	20,3	27,5	71,8	28,3	71,8	199,4	92	3,92
Juin	671	28,1	20,7	29,3	70,4	26,2	70,4	196,3	91	3,61
Juillet	672	30,6	21,1	34,4	84,5	36,8	84,5	240,2	91	3,97
Août	673	27,4	20,5	28,2	70,8	28,5	70,8	198,3	91	3,65
Septembre	675	27,2	20,0	28,5	71,3	28,0	71,3	199,1	91	3,67
Octobre	676	27,0	20,8	30,8	77,3	31,7	77,3	217,2	91	4,06
Novembre	677	27,3	21,0	28,6	71,3	27,5	71,3	198,6	91	3,93
Décembre	678	27,6	21,2	33,0	78,3	30,0	78,3	219,5	91	3,94
1955 Janvier	680	29,6	21,1	31,6	82,8	34,5	82,8	231,7	90	4,13
Février	681	28,3	21,1	27,1	68,6	27,1	68,6	191,4	91	3,67
Mars	680	27,3	20,4	28,9	74,5	29,1	74,5	206,9	91	3,66

¹ Au 31 décembre.

² Rapport par mois-type de 25 jours, du mouvement du débit à l'avoir journalier moyen.

* Ces avoirs comprennent : les avoirs libres et les titres de l'Emprunt d'Assainissement monétaire remis en représentation des avoirs définitivement bloqués.

PRIX

a) INDICES DES PRIX DE GROS EN BELGIQUE

45¹

Base : période 1936 à 1938 = 100

Source : Ministère des Affaires économiques — Service de l'Index.

Périodes	Indice général	Produits agricoles du règne animal	Produits agricoles du règne végétal	Matières grasses	Produits minéraux					Produits chimiques			Peaux et cuirs	
					Indice général du groupe	Charbon	Sous-produits du charbon	Produits pétroliers	Mine-rais et métaux bruts	Produits des carrières	Indice général du groupe	Produits chimiques		Engrais chimiques
<i>Nombre de produits</i>	135	13	14	2	19	4	4	3	5	3	11	8	3	5
1953 Moyenne	415	387	475	344	430	552	455	280	420	458	303	315	276	366
1954 Moyenne	410	384	458	334	422	550	438	278	410	450	304	317	271	341
1954 Janvier	412	401	477	350	419	550	438	278	396	457	304	312	281	361
Février	412	394	495	340	420	550	438	282	396	457	304	312	282	358
Mars	410	376	491	340	420	550	438	281	401	446	305	314	282	350
Avril	410	373	488	343	422	550	438	284	406	446	303	315	273	352
Mai	409	357	494	333	423	550	438	280	410	450	301	316	265	352
Juin	412	369	486	332	422	550	438	277	410	450	302	317	266	350
Juillet	409	390	433	329	421	550	438	277	407	450	302	316	266	337
Août	408	399	420	322	423	550	438	279	411	449	302	317	267	329
Septembre	408	385	426	320	423	550	438	274	417	449	303	317	267	326
Octobre	409	383	426	324	424	550	438	272	422	448	306	322	267	329
Novembre	411	387	432	332	424	550	438	272	422	448	306	322	268	326
Décembre	412	391	433	340	424	550	438	275	423	448	307	322	272	322
1955 Janvier	418	390	439	341	429	550	443	281	429	448	314	327	282	323
Février	416	378	427	338	428	550	443	284	429	438	315	328	282	322
Mars	417	370	418	330	434	550	468	287	431	441	320	336	282	324

a) INDICES DES PRIX DE GROS EN BELGIQUE (suite)

45¹

Base : période 1936 à 1938 = 100

Source : Ministère des Affaires économiques — Service de l'Index.

Périodes	Caoutchouc	Bois	Papiers et cartons	Produits textiles					Matériaux de construction	Métaux et produits métalliques				
				Indice général du groupe	Laine	Lin	Coton	Jute		Fibres artificielles	Indice général du groupe	Sidé-rurgie	Fabr. métalliques	Non ferreux
<i>Nombre de produits</i>	1	6	4	21	5	5	6	2	3	13	26	9	13	4
1953 Moyenne	232	625	427	384	457	329	478	341	259	447	438	487	402	456
1954 Moyenne	233	629	465	379	436	325	483	347	252	464	427	471	392	450
1954 Janvier	195	624	449	378	438	329	475	335	253	461	424	472	396	426
Février	190	625	449	376	431	325	481	328	253	461	422	465	392	428
Mars	194	620	458	374	426	322	483	330	253	461	421	461	390	439
Avril	215	615	462	377	442	314	475	368	253	461	422	461	390	449
Mai	220	614	463	375	448	315	459	361	253	463	425	464	392	452
Juin	230	625	463	382	463	331	472	331	253	463	427	469	392	457
Juillet	242	625	465	382	456	329	480	335	252	463	428	472	392	455
Août	234	632	469	382	450	328	484	340	252	465	427	473	391	451
Septembre	246	632	472	381	433	328	493	345	252	468	430	474	393	463
Octobre	261	632	475	382	427	332	496	349	251	469	430	475	392	462
Novembre	284	645	475	380	412	329	499	371	250	469	435	485	396	465
Décembre	312	654	480	377	413	316	498	373	250	469	434	486	394	459
1955 Janvier	351	677	483	385	412	322	496	461	250	469	441	504	395	465
Février	336	681	484	388	416	322	493	488	249	470	445	505	397	483
Mars	310	682	486	386	420	319	491	476	250	470	453	520	402	488

b) INDICES DES PRIX DE GROS EN BELGIQUE **45²**
ET A L'ETRANGER

Base : moyenne 1948 = 100

Périodes	Belgique (Ministère des Affaires économiques)	Etats- Unis (Depart- ment of Labor, Bureau Labor Statist- ics)	France (Statist- ique générale de la France) 1	Pays- Bas (Cen- traal Bureau voor de Statist- iek)	Royau- me-Uni (Board of Trade)	Suède (Admi- nistrat- ion du Com- merce)	Suisse (Office fédéral de l'In- dustrie, des Arts et Métiers et du Travail)
1953 Moyenne ...	107	105	138	134	149	139	98
1954 Moyenne ...	105	105	136	136	150	139	99
1954 Janvier	106	105	138	135	149	138	98
Février	106	105	138	136	149	138	99
Mars	106	105	136	135	150	138	99
Avril	106	105	139	136	150	139	99
Mai	105	105	139	137	151	138	99
Juin	106	104	135	137	152	139	99
Juillet	105	105	134	134	152	139	99
Août	105	105	136	134	150	138	99
Septembre ...	105	104	135	134	150	138	99
Octobre	105	104	134	136	150	138	99
Novembre ...	106	104	135	136	151	139	100
Décembre ...	106	104	135	136	153	140	100
1955 Janvier	107	105	136	138	154	140	100
Février	107	<i>p</i> 105	<i>p</i> 135	137	<i>p</i> 154		99
Mars	107		<i>p</i> 135		<i>p</i> 153		

¹ Base 100 en 1949.

c) INDICES DES PRIX DE DETAIL **46**
EN BELGIQUE

Base moyenne 1936 à 1938 = 100

Périodes	Indice général	Produits alimen- taires	Produits non alimen- taires
Nombre de produits	56	34	22
1953 Moyenne	415	395	446
1954 Moyenne	422	407	444
1954 Janvier	420	404	445
Février	424	409	445
Mars	422	407	446
Avril	422	406	445
Mai	423	408	445
Juin	424	410	445
Juillet	422	407	444
Août	424	409	444
Septembre	423	407	444
Octobre	420	408	444
Novembre	422	406	444
Décembre	423	408	444
1955 Janvier	424	409	444
Février	421	405	443
Mars	420	404	442

PRODUCTION

I. — PRODUCTION CHARBONNIERE ET METALLURGIQUE

55¹

Source : Ministère des Affaires économiques (Direction générale des Mines).

Périodes	Mines de Houille										
	Nombre moyen d'ouvriers présents (milliers)		Production par bassin (milliers de tonnes)							Nombre moyen de jours d'ex- traction	Stock à fin de période (milliers de tonnes)
	du fond	fond et surf.	Mons	Centre	Charleroi	Liège	Campine	Total			
1936-1938 Moyenne	87	125	408	353	640	451	541	2.425 ¹	24,0	1.502	
1953 Moyenne	95	132	385	307	606	417	790	2.505	24,3	3.074	
1954 Moyenne	91	126	356	300	596	414	771	2.437	24,0	2.815	
1954 Janvier	93	129	389	306	619	411	832	2.557	24,7	3.118	
Février	93	129	358	290	585	411	795	2.439	23,7	3.184	
Mars	93	128	403	321	661	462	829	2.676	25,9	3.372	
Avril	94	129	370	316	618	434	748	2.486	24,0	3.729	
Mai	94	130	339	279	581	412	688	2.299	22,0	3.899	
Juin	93	129	359	303	625	433	718	2.438	23,5	4.085	
Juillet	89	124	283	230	479	342	735	2.069	21,1	4.095	
Août	85	119	354	296	564	386	728	2.328	24,7	4.067	
Septembre	86	121	343	311	593	417	763	2.427	25,1	4.055	
Octobre	88	123	363	329	619	428	765	2.504	25,3	3.874	
Novembre	90	124	341	306	585	400	814	2.446	23,8	3.490	
Décembre	91	125	372	319	619	426	843	2.579	24,8	2.815	
1955 Janvier	86	120	349	309	595	405	845	2.503	24,9	2.273	
Février	86	119	312	278	549	385	809	2.333	23,3	1.898	
Mars	<i>p</i>		370	317	626	439	908	2.660		1.477	

¹ Y compris 82.000 tonnes provenant du bassin de Namur. Les charbonnages qui faisaient partie de ce bassin ont été répartis en 1942 entre les bassins de Liège et de Charleroi.

Source : Ministère des Affaires économiques (Direction générale des Mines).

Périodes	Cokes		Agglomérés		Hauts fourneaux en activité (à la fin de la période)	Production métallurgique (milliers de tonnes)		
	Production (milliers de tonnes)	Nombre moyen d'ouvriers	Production (milliers de tonnes)	Nombre moyen d'ouvriers		Fonte	Acier brut	Acier et fer finis
1936-1938 Moyenne	435	3.831	142	855	37	261	253	202
1953 Moyenne	496	4.736	110	585	42	351	366	280
1954 Moyenne	512	4.592	115	560	p 45	385	413	302
1953 Novembre	466	4.678	133	598	41	333	349	263
Décembre	486	4.636	130	606	42	350	370	290
1954 Janvier	499	4.618	129	599	42	358	376	284
Février	465	4.613	127	614	43	341	366	275
Mars	507	4.636	115	580	43	372	405	300
Avril	486	4.635	91	550	45	361	393	284
Mai	497	4.627	95	559	47	376	391	278
Juin	509	4.644	104	520	46	391	420	290
Juillet	507	4.635	86	516	44	377	393	263
Août	526	4.772	102	505	44	397	421	292
Septembre	522	4.485	124	549	45	404	438	333
Octobre	545	4.478	134	576	44	416	450	344
Novembre	528	4.483	129	571	45	399	440	328
Décembre	558	4.482	140	578	47	427	462	354
1955 Janvier	565	4.300	140	610	p 49	p 431	p 463	p 348

II. — INDUSTRIE TEXTILE

Source : Ministère des Affaires économiques (Institut National de Statistique).

Périodes	Production de fils (tonnes)							Production de rayonne (tonnes)	Production de tissus écrus tombés de métiers (pour compte propre, services publics et ordres à façon) (tonnes)				
	Fil de lin	Fil de jute	Fil de chanvre	Fil de coton		Fil de laine			Lin	Jute ¹	Coton	Laine ²	Rayonne
				fin	cardé	peignée	cardée						
1953 Moyenne .	760	5.973	152	6.875	533	1.843	1.292	2.268	618	3.654	5.553	2.013	523
1954 Moyenne .	729	6.062	181	7.662	565	1.831	1.371	2.597	629	3.284	6.425	2.091	604
1953 Novembre .	868	6.685	189	7.390	571	1.989	1.330	2.476	586	3.624	6.090	2.143	593
Décembre .	825	6.596	176	7.841	618	2.045	1.352	2.636	667	3.602	6.425	2.219	596
1954 Janvier ...	830	6.359	172	7.551	547	1.806	1.216	2.581	581	3.203	6.001	1.956	568
Février ...	742	5.853	189	7.371	565	1.756	1.199	2.438	592	2.985	6.050	1.948	581
Mars	714	6.632	203	8.633	693	1.900	1.363	2.589	570	3.282	7.062	2.226	694
Avril	669	6.364	188	7.457	593	1.629	1.246	2.605	557	3.102	6.573	1.928	603
Mai	628	5.637	158	7.217	563	1.626	1.334	2.706	582	3.060	5.903	1.815	591
Juin	592	6.023	157	7.831	571	1.805	1.409	2.614	621	3.456	6.291	1.834	635
Juillet ...	555	5.273	185	4.974	401	1.442	1.154	2.011	595	3.270	5.143	1.746	477
Août	723	5.479	178	7.367	463	1.537	1.483	2.762	567	3.279	5.921	2.031	541
Septembre .	758	6.203	166	8.719	566	2.017	1.513	2.543	659	3.437	7.146	2.411	655
Octobre ...	861	6.631	164	8.413	595	2.135	1.697	2.754	762	3.351	7.189	2.453	659
Novembre .	781	5.857	228	7.680	608	2.057	1.576	2.664	708	3.420	6.746	2.337	599
Décembre .	898	6.456	186	8.731	620	2.260	1.261	2.901	760	3.565	7.073	2.406	639
1955 Janvier .	823	6.328	214	7.783	576	1.973	1.399		p662	p3.187	p6.138	p2.185	p609

1 Y compris les tapis en jute.

2 Y compris couvertures et tapis en laine.

III. — PRODUCTIONS DIVERSES

56²

Sources : Institut National de Statistique et Administration des Douanes et Accises.

Périodes	Ciment	Chaux	Calcaires	Ammoniaque de synthèse et dérivés		Engrais composés	Papier		Briques		Sucres				Brasseries ⁴	Distilleries (milliers d'hectolitres)	Allumettes (millions de tiges)	Pêche Vente de poisson ⁵	
				Azote primaire	Azote dans les engrais finis		Papier	Cartons	Briques ordinaires	Briques de parement	Production		Stocks (sucres bruts et raf.) ³	Déclarations en consomm.				Quantités (milliers de tonnes)	Valeurs (millions de francs)
											sucres bruts	sucres raffinés							
(milliers de tonnes)						(millions de pièces)				(milliers de tonnes)									
1936-1938 Moy	250 ¹	117 ²	154 ²	15,2	13,8	7,7	20,1	3,3	172	12,0	17,5	17,2	159	20,7	16,4	35,0	4.421	2,3	7,2
1953 Moyenne	386	125	163	18,6	17,2	10,8	21,6	3,8	174	12,5	31,9	16,4	253	19,5	12,4	23,1	4.694	3,7	31,8
1954 Moyenne	365	130	146	18,6	17,2	10,8	21,6	3,8	174	12,5	26,6	14,5	254	20,8	12,6	19,7	4.757	3,4	34,0
1953 Décembre	349	132	147	18,0	16,8	13,3	21,6	3,6	152	12,3	33,0	16,4	253	18,9	12,5	20,2	5.432	3,4	31,4
1954 Janvier	256	119	92	18,0	15,7	12,4	19,7	3,8	121	9,4	—	11,3	231	20,7	9,9	15,5	5.031	2,8	35,2
Février	181	113	72	15,8	14,1	13,4	20,5	3,8	92	7,8	—	11,5	205	18,5	9,2	17,4	5.113	3,5	30,1
Mars	375	141	129	19,3	17,8	17,2	23,9	4,3	114	10,0	—	13,4	179	18,1	13,0	29,4	5.663	5,6	50,1
Avril	392	124	171	18,6	16,8	7,3	22,3	3,7	144	12,8	—	13,6	169	18,4	15,0	12,3	5.171	3,3	35,3
Mai	427	125	178	18,7	17,0	1,4	21,1	3,7	199	13,4	—	12,3	153	18,2	13,6	10,3	4.643	3,7	29,7
Juin	415	120	182	18,3	16,9	4,2	22,3	4,0	220	14,0	—	10,3	114	22,8	14,3	23,8	5.066	3,1	31,6
Juillet	430	124	166	17,8	17,1	3,8	17,9	3,0	231	14,6	—	11,8	99	25,9	14,4	19,6	4.451	2,5	24,7
Août	415	132	192	19,6	18,2	9,6	18,7	3,7	214	14,1	0,2	11,7	69	22,2	13,0	17,8	4.371	3,1	29,5
Septembre	403	143	161	17,9	16,6	10,1	22,9	3,7	227	15,7	0,3	13,0	34	26,1	11,8	31,7	3.630	2,9	30,5
Octobre	403	135	167	20,1	18,9	17,9	23,3	4,1	203	13,9	104,3	22,4	105	17,0	12,1	15,7	4.697	3,4	35,9
Novembre	347	142	137	19,7	18,7	17,3	21,9	3,9	174	12,7	171,2	27,2	232	22,9	11,7	13,4	4.513	4,1	39,4
Décembre	331	145	101	20,2	19,1	15,0	24,9	4,2	145	12,1	43,5	15,6	254	18,8	13,1	29,8	4.732	3,1	35,9
1955 Janvier	217	p139	p 89				22,5	3,6	110	11,6	1,4	11,6	236	22,6	9,9	29,0	4.651	3,9	37,6
Février	p255						22,5	4,0	p 90	p 9,1	5,0	12,1	209	17,1	10,9	14,0	4.478	4,5	36,5

¹ Moyenne 1938.

² Moyenne 1937-1939-1939.

³ Fin de période.

⁴ Quantités de matières premières déclarées (substances farineuses et substances sucrées). Y compris le Grand-Duché de Luxembourg.

⁵ Vente aux minques d'Ostende, Nieuport, Zebrugge et-Blankenberghe; en 1936-1938 : vente à la minque d'Ostende uniquement. Non compris les harengs, esprots et crevettes.

IV. — ENERGIE ELECTRIQUE *

58

(millions de kWh)

Source : Ministère des Affaires économiques — Direction Energie Electrique.

Périodes	Production ¹				Importations	Exportations	Total énergie absorbée par les réseaux (7) = (4) + (5) - (6)
	Centrales des producteurs-distributeurs		Centrales des auto-producteurs industriels	Total pour la Belgique (4) = (1) + (2) + (3)			
	Régions communales (1)	Sociétés privées (2)					
1936-1938 Moyenne	20,4	190	228	438	5,5	2,2	441
1953 Moyenne	32,7	400	384	817	17,8	17,9	817
1954 Moyenne	35,0	442	404	881	16,6	16,3	881
1953 Décembre	37,7	488	428	955	8,9	44,7	919
1954 Janvier	41,3	488	431	960	8,6	45,9	922
Février	36,9	441	390	868	7,1	34,2	841
Mars	40,6	454	422	916	11,9	22,1	906
Avril	35,1	416	398	849	15,1	18,6	846
Mai	25,7	416	392	834	18,9	24,1	829
Juin	25,6	397	392	814	19,3	7,7	826
Juillet	22,6	379	361	763	19,7	4,3	778
Août	33,3	411	379	823	24,9	1,6	847
Septembre	34,6	437	394	866	22,2	4,3	884
Octobre	40,2	472	417	929	23,5	7,5	945
Novembre	39,5	471	430	941	15,4	10,6	945
Décembre	44,4	518	446	1.008	13,0	14,3	1.007
1955 Janvier	42,4	503	434	979	22,8	4,6	997
Février	40,1	451	401	892	23,7	1,7	914

* Nombre de centrales en activité au début de l'année 1953 : 221; au début de l'année 1954 : 213.

¹ Production brute aux bornes des génératrices diminuée de la consommation des circuits auxiliaires dans les centrales d'une puissance installée totale de plus de 100 kW.

V. — GAZ
(Production, Importation et Exportation) ¹

59

(millions de mètres cubes)

Source : Ministère des Affaires économiques — Administration du Combustible et de l'Énergie.

Périodes	Production des usines à gaz		Production des cokeries			Production des charbonnages	Total de gaz produit en Belgique (7) = (1) + (2) + (3) + (4) + (5)	Imports	Exports	Solde : imports moins exports (10) = (8) - (9)	Total de gaz disponible en Belgique (11) = (7) + (10)
	Régies et associations de communes	Sociétés privées	Régies	Sociétés privées							
				Production destinée à la distribution publique	Production destinée aux fournitures industrielles						
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(8)	(9)	(10)	(11)		
1953 Moyenne	0,05	1,06	5,25	57	75	8,81	147	0,45	2,36	-1,91	145
1954 Moyenne	0,05	1,05	3,87	65	84	8,94	162	0,07	3,62	-3,55	159
1953 Novembre	0,04	0,96	5,08	60	75	8,20	149	0,03	3,60	-3,57	146
Décembre	0,04	0,98	5,33	62	79	8,52	155	0,03	3,61	-3,58	152
1954 Janvier	0,04	1,05	4,95	72	80	8,87	167	0,03	3,57	-3,54	163
Février	0,04	2,30	5,60	66	73	8,87	156	0,03	3,54	-3,51	153
Mars	0,04	1,01	5,35	65	83	8,70	163	0,05	3,45	-3,40	160
Avril	0,04	1,00	4,83	62	80	8,76	156	0,05	3,47	-3,42	153
Mai	0,05	1,17	3,17	62	82	9,06	158	0,07	3,30	-3,23	154
Juin	0,05	1,09	3,04	64	81	9,07	158	0,05	3,41	-3,36	155
Juillet	0,06	1,13	2,98	61	79	8,27	153	0,05	3,73	-3,68	149
Août	0,05	0,86	3,31	63	85	7,82	160	0,07	2,60	-2,53	157
Septembre	0,05	0,82	3,33	64	87	8,34	163	0,05	3,89	-3,84	159
Octobre	0,04	0,76	3,20	66	91	8,99	170	0,05	4,13	-4,08	166
Novembre	0,04	0,73	2,91	66	91	9,58	171	0,08	4,09	-4,01	167
Décembre	0,04	0,75	2,82	68	92	10,92	175	0,24	4,28	-4,04	171
1955 Janvier	0,04	0,83	2,50	73	94	12,10	182	0,41	4,78	-4,37	178

¹ La présente statistique se rapporte à la production de gaz par distillation pyrogénée de la houille dans les usines à gaz et dans les cokeries, gaz auquel sont éventuellement ajoutés du gaz à l'eau, du gaz à l'air, du restgaz des synthèses chimiques, du gaz des hauts fourneaux et du méthane. Elle comprend également la production de méthane en provenance directe des charbonnages ainsi que le gaz de pétrole liquéfié transporté par canalisation, tous ces gaz étant destinés à la distribution publique.

La présente statistique ne comprend pas les volumes de gaz à l'eau, gaz à l'air, restgaz, gaz des hauts fourneaux, gaz méthane ou gaz liquéfié qui sont mélangés en dehors de l'usine de production en gaz provenant de la distillation pyrogénée de la houille, à l'exception de ceux qui sont fournis directement à la distribution publique. Elle ne comprend pas le gaz produit ou reçu par les cokeries, gaz de houille ou autres et utilisés pour leurs besoins propres, chauffage des fours, etc.

N. B. — a) La production de gaz indiquée dans les colonnes (1) (2) (3) (4) (6) est destinée à la distribution publique.

b) La production de gaz indiquée à la colonne (5) est destinée aux fournitures directes faites par les cokeries aux autres divisions de la société auxquelles appartiennent les cokeries envisagées ou à d'autres sociétés industrielles juridiquement indépendantes.

c) Les volumes de gaz produit par les cokeries et les charbonnages sont ramenés à 4.250 kcal, 0° C., 760 mm. Hg.

d) Les cokeries produisant du gaz tant pour la distribution publique que pour les consommations industrielles directes sont comprises dans le nombre de cokeries correspondant à la colonne (6). Le nombre total des cokeries (sociétés privées produisant du gaz en 1952, 1953 et 1954) s'élève à 18.

CONSOMMATION *

I. — INDICES DES VENTES A LA CONSOMMATION

65¹

A. — Indices des ventes mensuelles : base moyenne 1936 à 1938 = 100

Source : Banque Nationale de Belgique.

Mois	Grands magasins					Magasins à succursales		Coopératives et magasins patronaux						
	Vêtements		Ameublement		Art. de ménage et divers		Alimentation		Boulangerie		Alimentation		Vêtements	
	1953	1954	1953	1954	1953	1954	1953	1954	1953	1954	1953	1954	1953	1954
Février	350	336	532	537	545	550	406	420	217	217	538	610	423	456
Mars	472	476	605	629	624	644	399	402	239	244	569	618	551	588
Avril	499	521	609	641	667	683	406	415	236	240	560	625	504	549
Mai	486	499	570	599	659	655	403	403	229	229	551	620	449	471
Juin	419	435	538	537	619	642	402	411	243	236	551	620	388	404
Juillet	496	520	558	621	726	793	434	438	235	241	586	667	397	403
Août	346	353	507	536	688	699	423	419	227	227	557	616	375	413
Septembre	447	464	605	620	672	695	396	408	233	235	562	637	546	541
Octobre	558	560	585	574	715	701	411	427	241	244	600	650	542	595
Novembre	498	524	507	544	920	995	392	433	221	226	565	638	465	515
Décembre	521	576	579	605	1.087	1.160	493	505	248	256	710	781	472	533
	1954	1955	1954	1955	1954	1955	1954	1955	1954	1955	1954	1955	1954	1955
Janvier	445	388	546	543	576	616	447	431	220	223	650	674	623	716
Février	336	347	537	550	550	604	420	424	217	220	610	647	456	527

* Pour la consommation de sucre, voir tableau no 56².

B. — Indices des ventes mensuelles : base moyenne mensuelle 1953 = 100

65²

Source : Institut National de Statistique.

Mois	Grands magasins à rayons multiples																					
	Indice général	Alimentation				Habillement					Ameublement			Ménage			Tabacs	Librairie-Papeterie		Parf.		
		Périsable	Non périsable	Restaurant	Total	Aunages	Dessus hommes	Dessus femmes	Bonneterie, lingerie, chemiserie, chapell.	Total 1	Textiles	Meubles, lustrerie	Total	Articles de ménage	Appareils ménagers, électricité	Total	Articles pour fumeurs	Librairie	Papeterie	Total	Toilette	Jeux, jouets, sports, voyage
1954 Février ...	88	116	111	88	112	82	58	55	76	72	90	104	96	89	104	92	90	71	73	88	32	
Mars	101	119	115	109	116	121	93	94	84	92	113	105	109	105	102	104	99	81	82	96	51	
Avril	109	122	122	113	121	107	140	126	102	110	113	110	112	105	100	104	103	95	82	84	105	70
Mai	101	104	99	102	102	110	120	120	105	108	99	115	106	104	98	103	90	71	77	76	99	63
Juin	94	98	97	98	98	90	102	93	106	96	88	106	97	99	87	97	101	73	70	70	86	73
Juillet	114	108	106	117	108	89	129	115	144	119	119	128	123	119	106	117	117	102	82	85	129	105
Août	93	94	94	107	95	65	77	81	86	81	91	104	97	104	104	104	84	146	137	104	64	
Septembre ..	100	101	103	105	102	93	97	96	88	93	109	121	115	106	130	110	100	80	158	147	100	43
Octobre ...	108	118	107	110	113	106	146	130	102	114	97	100	98	100	143	107	105	94	92	92	102	84
Novembre ...	121	114	122	118	117	98	126	102	109	111	96	97	96	92	125	98	117	216	126	139	102	336
Décembre ...	146	148	174	134	155	91	120	114	141	133	99	111	105	129	163	135	231	238	202	207	151	220
1955 Janvier ...	102	116	107	109	112	94	86	88	125	104	124	89	108	92	121	97	104	83	97	95	96	32
Février ...	90	117	109	96	112	81	50	58	79	73	91	105	97	94	117	98	96	76	81	80	91	42

¹ Le total comprend, en outre, les rubriques : mercerie, rubans; chaussures, pantoufles; articles divers de parure.

65³

Mois	Grandes entreprises spécialisées dans l'habillement			Coopératives										Magasins à succursales		Gros-sistes	
	Hommes	Dames	Sous-vêtements, accessoires, articles de parure	Indice général	Boulangerie	Alimentation, sauf boulangerie	Habillement	Ameublement	Articles de ménage	Tabacs	Librairie papeterie	Parfumerie, articles de toilette	Restaurant, tea-room	Divers	Sous-vêtements et mercerie, articles de parure	Chaussures	Alimentation générale
1954 Février	57	39	45	101	93	106	92	83	92	85	50	79	82	108	71	70	97
Mars	108	86	72	108	105	108	121	132	116	91	64	104	100	96	94	94	105
Avril	151	130	115	107	103	108	120	140	103	98	63	102	120	87	103	120	106
Mai	135	104	101	106	98	107	104	115	109	92	107	88	115	116	109	113	102
Juin	105	83	79	103	102	107	87	93	91	99	99	84	105	107	111	117	110
Juillet	104	102	120	109	103	114	83	140	99	106	122	90	106	121	121	100	111
Août	68	55	51	104	97	107	81	93	94	91	188	90	99	137	86	89	110
Septembre	98	80	72	110	100	112	105	146	98	93	111	114	120	119	86	91	p111
Octobre	128	125	87	112	105	115	117	117	101	100	148	79	101	105	98	115	p100
Novembre	109	90	67	107	98	110	111	128	106	97	90	93	103	92	88	90	p105
Décembre	103	86	82	126	113	136	115	95	105	122	117	125	132	108	131	p103	p122
1955 Janvier	108	p82	131	116	97	124	109	108	92	81	65	88	75	119	92	p101	p 99
Février	73	p41	41											78	p74		

II. — CONSOMMATION DE TABAC 66

(Fabrication et importation)

Source : Administration des Douanes et Accises.

Périodes	Cigares	Cigarillos	Cigarettes	Tabacs à fumer priser et mâcher
	(millions de pièces)			(tonnes)
1936-1938 Moy. .	16,2	49,4	430	1.097
1953 Moyenne .	10,9	36,9	684	834
1954 Moyenne .	12,3	42,4	688	819
1954 Mars	10,7	32,6	722	909
Avril	10,6	37,7	672	829
Mai	11,5	47,5	772	874
Juin	8,5	44,5	784	925
Juillet	12,1	43,0	733	745
Août	12,8	50,4	639	827
Septembre ..	16,2	43,9	729	825
Octobre ...	14,6	41,9	635	794
Novembre ...	15,0	53,6	657	873
Décembre ...	14,8	55,4	718	812
1955 Janvier ...	12,1	37,6	638	720
Février ...	9,5	32,9	635	709
Mars	9,5	39,6	684	831

III. — ABATTAGES DANS LES 67
12 PRINCIPAUX ABATTOIRS DU PAYS

Périodes	Gros bétail (Bœufs, taureaux, vaches, génisses)	Chevaux	Veaux	Porcs, porcelets	Moutons, agneaux, chèvres
	(milliers de têtes)				
1936-1938 Moy. .	16,5	0,7	12,2	26,7	6,5
1953 Moyenne .	18,8	3,5	10,2	33,9	5,6
1954 Moyenne .	20,1	4,1	11,1	31,6	6,1
1954 Février ...	17,7	4,0	9,7	25,6	7,3
Mars	21,4	4,6	13,1	33,2	4,3
Avril	19,2	3,7	12,7	31,0	3,4
Mai	18,6	3,7	12,1	34,0	2,4
Juin	21,1	3,8	13,6	36,7	2,1
Juillet ...	17,5	3,6	9,7	28,7	1,8
Août	19,5	3,8	10,8	30,5	2,0
Septembre .	21,7	4,6	11,9	32,0	5,4
Octobre ...	19,5	4,0	9,6	30,0	9,1
Novembre .	22,2	4,5	10,0	31,0	12,4
Décembre .	23,1	4,8	10,8	33,9	12,4
1955 Janvier ...	21,4	4,2	9,6	31,3	11,1
Février ...	20,8	3,9	10,5	30,2	6,5

TRANSPORTS

I. — ACTIVITE DE LA SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER BELGES

70¹

c) Recettes et dépenses d'exploitation

(millions de francs)

Périodes	Recettes				Dépenses	Excédent des recettes totales sur les dépenses	Coefficient d'exploitation
	Voyageurs et bagages	Marchandises	Diverses ²	Total			
1938 Moyenne ¹	74	147	5	226	239	— 13	106
1952 Moyenne	274	585	110	969	955	14	99
1953 Moyenne	286	560	87	933	935	— 2	100
1953 Septembre	303	570	82	955	923	32	97
Octobre	269	621	86	976	952	24	98
Novembre	250	578	86	914	905	9	99
Décembre	263	572	89	924	850	74	92
1954 Janvier	<i>p</i> 283	512	102	897	979	— 82	109
Février	<i>p</i> 234	567	92	893	939	— 46	105
Mars	<i>p</i> 278	578	102	958	981	— 23	102
Avril	<i>p</i> 293	514	99	906	948	— 42	105
Mai	<i>p</i> 290	508	99	897	939	— 42	105
Juin	<i>p</i> 299	552	111	962	946	16	98
Juillet	<i>p</i> 346	511	110	967	951	16	98
Août	<i>p</i> 351	523	111	985	948	37	96
Septembre	<i>p</i> 306	569	112	987	947	40	96
Octobre	<i>p</i> 283	612	113	1.008	963	45	96
Novembre	<i>p</i> 258	602	114	974	933	41	96

¹ Y compris le Nord-Belge.

² Y compris les subventions de l'Etat pour compenser l'insuffisance des tarifs et la hausse des prix des combustibles.

b) Nombre de wagons fournis à l'industrie¹

c) Statistique du trafic

1° Trafic général

70²

Périodes	A	B	C	A+C	Voyageurs		Wagons complets ²				
					Nombre	Voyageurs km.	Tonnes transp.	Tonnes-km.			
								Service interne belge	Service international	Transit	Total
					(milliers)				(millions)		(millions)
1938 Moyenne ³	389	115	91	480	16,8	535	6.169	186	154	88	428
1953 Moyenne	274	95	55	328	18,9	627	5.150	171	201	105	477
1954 Moyenne	264	97	58	322			5.104				470
1953 Décembre	267	103	62	329	19,6	618	5.216	162	206	120	488
1954 Janvier	237	98	52	289	<i>p</i> 19,1	<i>p</i> 603	4.592	144	193	92	430
Février	244	103	60	304	<i>p</i> 17,8	<i>p</i> 548	4.853	163	207	114	484
Mars	276	99	59	335	<i>p</i> 19,6	<i>p</i> 616	5.215	168	207	93	468
Avril	248	83	51	299	<i>p</i> 20,0	<i>p</i> 642	4.582	146	189	76	411
Mai	243	81	53	296	<i>p</i> 19,2	<i>p</i> 625	4.617	147	191	83	422
Juin	262	89	53	315	<i>p</i> 19,2	<i>p</i> 643	4.961	157	213	76	445
Juillet	241	81	58	298	<i>p</i> 17,4	<i>p</i> 663	4.590	142	210	82	434
Août	259	93	54	313	<i>p</i> 18,4	<i>p</i> 688	4.952	155	219	81	455
Septembre	280	95	63	343	<i>p</i> 19,1	<i>p</i> 638	5.280	172	233	87	492
Octobre	299	106	64	363	<i>p</i> 19,0	<i>p</i> 620	5.811	186	239	93	518
Novembre	292	108	61	353	<i>p</i> 19,7	<i>p</i> 626	5.832	186	239	89	514
Décembre	290	123	67	357			5.961				562
1955 Janvier	261	117	60	321			5.393				518
Février	251	106	60	311			5.163				501

A. — Nombre de wagons fournis pour transports taxés au départ des stations de la Société, y compris ceux pour transports de houille, coke et briquettes.

B. — Nombre de wagons fournis spécialement pour le transport de houille, coke et briquettes.

C. — Nombre de wagons chargés en provenance de réseaux étrangers et destinés, soit à des stations du réseau de la Société, soit à des stations d'autres réseaux situés au delà.

¹ Wagons chemins de fer et particuliers.

² Non compris les transports militaires.

³ Y compris le Nord-Belge, sauf en ce qui concerne les tonnes-km.

c) Statistique du trafic

2° Transport des principales grosses marchandises

A. — Ensemble du trafic ¹

Périodes	Tonnea- km.	Total	Produits agricoles et aliment.	Combus- tibles, huiles et graisses	Minerais	Produits métal- lurgiques	Matériaux de construc- tions, produits des carrières	Textiles	Produits chimiques	Divers
	(millions)									
1953 Janvier	456	4.843	129	2.254	801	754	630	18	241	16
Février	426	4.556	121	2.021	767	684	691	20	235	17
Mars	507	5.428	169	2.121	881	771	1.098	25	339	24
Avril	484	5.225	129	2.086	877	763	1.132	24	193	21
Mai	460	4.929	109	1.969	808	699	1.110	21	193	20
Juin	511	5.343	107	2.103	919	787	1.158	19	228	22
Juillet	466	4.825	129	2.009	834	606	969	17	239	22
Août	423	4.733	119	2.148	614	568	970	49	247	18
Septembre ...	489	5.258	158	2.226	813	627	1.079	41	290	24
Octobre	517	5.890	694	2.267	821	707	1.095	17	267	22
Novembre ...	493	5.558	670	2.302	762	655	876	17	258	18
Décembre ...	488	5.216	254	2.346	725	712	817	21	320	21
1954 Janvier	430	4.593	114	2.254	718	616	584	19	271	16
Février	484	4.853	163	2.354	687	683	589	22	335	20
Mars	468	5.215	151	2.292	763	691	953	26	317	21
Avril	411	4.582	121	1.923	734	630	943	20	192	19
Mai	422	4.617	119	1.915	745	600	991	17	210	20
Juin	445	4.961	90	2.080	845	672	993	15	247	19
Juillet	434	4.590	83	1.893	794	632	905	14	249	20
Août	455	4.952	82	2.111	883	642	950	29	238	17
Septembre ...	492	5.280	102	2.219	847	709	1.040	93	251	19
Octobre	518	5.811	428	2.431	837	780	1.028	32	253	22
Novembre ...	514	5.832	613	2.524	815	711	901	20	229	19
Décembre ...	562	5.961	263	2.877	863	805	854	19	259	21

¹ Non compris les transports militaires.B. — Service interne belge ¹

Périodes	Total	Produits agricoles et aliment.	Combus- tibles, huiles et graisses	Minerais	Produits métal- lurgiques	Matériaux de construc- tions, produits des carrières	Textiles	Produits chimiques	Divers	II
										Soc. Nat. des Chemins de fer vicinaux T.-km. transportées (milliers)
(milliers de tonnes)										
1953 Janvier	2.848	42	1.780	149	299	433	2	141	3	1.286
Février	2.654	39	1.590	132	274	476	2	138	3	1.294
Mars	3.208	39	1.696	171	301	811	2	182	6	1.867
Avril	3.131	33	1.645	183	300	851	3	111	6	1.784
Mai	2.898	31	1.476	173	275	827	2	109	5	1.605
Juin	3.033	33	1.526	182	289	870	2	126	5	1.805
Juillet	2.624	37	1.367	168	196	706	3	141	6	1.476
Août										1.512
Septembre ...										1.997
Octobre										4.319
Novembre ...										3.769
Décembre ...										1.509
1954 Janvier	2.598	32	1.642	141	241	402	2	136	2	970
Février	2.604	35	1.714	109	236	369	2	137	2	940
Mars	2.991	37	1.623	169	289	691	2	174	5	1.158
Avril	2.665	31	1.383	178	259	694	1	116	3	1.027
Mai	2.690	29	1.352	185	246	756	2	117	3	1.127
Juin	2.844	32	1.433	197	280	746	2	151	3	1.036
Juillet	2.488	36	1.247	169	247	656	1	129	3	975
Août	2.779	32	1.441	192	266	700	14	132	3	1.063
Septembre ...	2.931	38	1.483	184	290	733	58	141	4	1.173
Octobre	3.299	323	1.646	179	301	705	10	132	3	2.745
Novembre ...	3.345	468	1.694	168	272	609	2	127	3	3.434
Décembre ...	3.182	114	1.896	178	291	567	1	132	3	1.429

¹ Non compris les transports militaires.

III. — MOUVEMENT DES PORTS

71¹

a) Port d'Anvers

Sources : Administration du Port d'Anvers et Institut National de Statistique.

Périodes	Navigation maritime						Navigation fluviale					
	Entrées			Sorties			Entrées			Sorties		
	Nombre de navires	Tonnage net belge (milliers de tonnes de jauge)	Marchandises (milliers de tonnes métriques) ¹	Nombre de navires		Marchandises (milliers de tonnes métriques) ¹	Nombre de bateaux	Capacité (milliers de m ³)	Marchandises (milliers de tonnes métriques) ²	Nombre de bateaux	Capacité (milliers de m ³)	Marchandises (milliers de tonnes métriques) ²
chargés				sur lest								
1953 Moyenne ...	1.084	2.538	1.201	925	156	1.147	3.678	1.565	713	3.677	1.573	817
1954 Moyenne ...	1.075	2.634	1.276	924	150	1.091	3.563	1.561	679	3.575	1.570	853
1954 Mars	1.151	2.694	1.318	984	148	890	4.017	1.757	741	3.941	1.696	964
Avril	1.059	2.516	1.218	910	162	1.093	3.695	1.651	752	3.639	1.622	753
Mai	1.100	2.758	1.148	912	162	1.081	3.749	1.618	741	3.569	1.572	775
Juin	1.009	2.433	1.222	891	156	1.093	3.632	1.573	735	3.775	1.612	830
Juillet	1.114	2.793	1.334	943	159	1.035	3.834	1.665	764	3.882	1.705	911
Août	1.109	2.672	1.286	946	155	1.083	3.667	1.579	666	3.685	1.607	919
Septembre ..	1.076	2.756	1.498	895	168	1.065	3.616	1.597	699	3.556	1.577	936
Octobre	1.075	2.823	1.545	927	159	1.170	3.799	1.723	778	3.927	1.803	983
Novembre ..	1.140	2.697	1.212	1.014	130	1.192	3.636	1.646	748	3.694	1.651	916
Décembre ..	1.103	2.726	1.287	951	116	1.182	3.710	1.663	717	3.713	1.677	965
1955 Janvier	1.143	2.837	1.371	986	138	1.381	3.584	1.612	746	3.518	1.585	877
Février	1.047	2.465		960	119		3.203	1.454	651	3.237	1.476	777
Mars	1.232	2.926		1.081	150		3.953	1.795	794	3.701	1.652	868

¹ Trafic international. — ² Trafic international et intérieur.

b) Port de Gand

71²

Sources : Administration du Port de Gand et Institut National de Statistique.

Périodes	Navigation maritime						Navigation fluviale	
	Entrées			Sorties			Marchandises ¹	
	Nombre de navires	Tonnage (milliers de tonnes de jauge)	Marchandises (milliers de tonnes métriques) ¹	Nombre de navires	Tonnage (milliers de tonnes de jauge)	Marchandises (milliers de tonnes métriques) ¹	Entrées	Sorties
(milliers de tonnes métriques)								
1953 Moyenne	156	116	117	156	117	76	118	46
1954 Moyenne	146	119	113	144	115	85	133	62
1954 Mars	150	113	109	145	116	75	156	52
Avril	153	105	106	159	109	110	154	50
Mai	147	115	108	140	108	53	124	47
Juin	126	91	94	126	88	79	125	63
Juillet	144	125	126	139	115	51	166	66
Août	165	120	110	159	118	114	138	51
Septembre	155	134	148	151	123	75	174	90
Octobre	155	141	137	157	149	119	181	67
Novembre	156	134	142	153	127	92	127	93
Décembre	138	123	102	133	116	98	112	94
1955 Janvier	169	158	135	167	157	173	113	94
Février	151	149		152	145			
Mars	166	129		165	139			

¹ Trafic international.

IV. — MOUVEMENT GENERAL DE LA NAVIGATION INTERIEURE

72

Source : Institut National de Statistique.

Périodes	Bateaux chargés														
	Trafic intérieur	Impor-tations	Expor-tations	Transit	Ensem-ble des trafics	Trafic intérieur	Impor-tations	Expor-tations	Transit	Ensem-ble des trafics	Trafic intérieur	Impor-tations	Expor-tations	Transit	Ensem-ble des trafics
	Nombre					Milliers de tonnes métriques					Millions de tonnes-km.				
1953 Moyenne .	7.177	3.152	2.615	400	13.344	1.778	1.039	877	94	3.788	181,3	71,1	57,4	13,4	323,2
1954 Moyenne p	6.838	3.672	2.914	580	14.004	1.745	1.317	1.062	134	4.258	169,7	86,2	69,3	17,8	343,0
1953 Décembre .	7.595	3.244	2.656	459	13.954	1.862	1.020	846	100	3.828	182,6	74,5	57,1	13,9	328,1
1954 Janvier ...	6.568	2.651	2.338	309	11.866	1.579	850	765	69	3.263	152,2	60,8	49,7	9,6	272,3
Février ...	3.446	1.024	1.032	165	5.717	967	355	392	37	1.751	83,5	21,6	21,9	4,5	131,5
Mars	7.562	4.302	3.189	672	15.725	1.947	1.584	1.146	158	4.836	191,5	96,2	75,9	21,6	385,2
Avril ...	6.948	3.986	2.930	748	14.612	1.784	1.422	1.004	174	4.384	171,3	95,9	67,1	21,4	355,7
Mai	7.188	4.249	3.223	629	15.289	1.760	1.513	1.101	145	4.520	171,5	102,8	75,5	19,4	369,2
Juin	7.204	4.010	3.205	680	15.099	1.822	1.449	1.129	152	4.552	177,7	97,0	75,3	20,4	370,4
Juillet ...	7.146	4.363	3.247	796	15.552	1.859	1.571	1.135	180	4.745	187,7	104,7	77,2	23,2	392,8
Août	7.194	4.240	3.075	706	15.215	1.853	1.491	1.126	163	4.633	183,9	98,1	74,1	21,2	377,3
Septembre .	7.275	4.373	3.111	467	15.226	1.865	1.561	1.175	108	4.709	183,0	95,2	72,8	14,9	365,9
Octobre .	7.396	4.017	3.251	634	15.298	1.899	1.471	1.243	145	4.758	185,4	93,8	78,9	20,4	378,5
Novembre .	7.306	3.652	3.142	543	14.643	1.844	1.314	1.226	130	4.514	171,9	87,0	76,7	17,8	353,4
Décembre p	6.820	3.203	3.180	607	13.810	1.757	1.225	1.307	141	4.430	177,2	81,8	85,9	18,6	363,5

COMMERCE EXTERIEUR

DE L'UNION ECONOMIQUE BELGO-LUXEMBOURGEOISE

NOMENCLATURE DES SECTIONS DU COMMERCE SPECIAL D'APRES LA CLASSIFICATION TYPE DU COMMERCE INTERNATIONAL (C.T.C.I.)

75

Périodes	(0) Produits alimen- taires	(1) Boissons et tabacs	(2) Mat. brutes non comest. à l'ex- ception des car- burants	(3) Com- bustibles miné- raux, lu- brifiants et produits connexes	(4) Huiles et grasses d'origine animale ou végétale	(5) Produits Chimi- ques	(6) Art. manuf., classés princi- palement d'après la mat. première	(7) Ma- chines et matériel de transport	(8) Articles manu- facturés divers	(9) Mar- chandises non dénom- mées ailleurs	Totaux	Prix moyen par tonne (francs)	Excédent (+) ou déficit (-) de la balance commerciale (millions de francs)	Rapport des exporta- tions aux importa- tions en p. c.
<i>Importations.</i>														
Valeurs (millions de francs)														
1954 Mars	2.107	188	2.544	1.123	209	532	2.564	2.053	527	113	11.960	3.119		
Avril	1.812	168	2.398	1.081	129	517	2.335	1.789	512	87	10.828	2.996		
Mai	1.625	179	2.576	1.020	90	610	2.021	1.948	473	114	10.656	2.922		
Juin	1.554	180	2.147	1.034	113	543	2.528	1.894	442	102	10.537	2.879		
Juillet	1.496	160	2.383	1.115	131	569	1.941	1.710	437	90	10.032	2.570		
Août	1.495	148	2.426	1.009	138	493	2.461	1.545	447	89	10.251	2.616		
Septembre	1.740	182	2.789	1.238	90	570	2.427	1.575	559	86	11.256	2.706		
Octobre	1.694	192	2.413	1.148	110	566	2.417	1.609	564	110	10.823	2.631		
Novembre	1.669	185	2.616	913	129	590	2.335	1.574	508	83	10.602	2.903		
Décembre	1.790	224	2.557	1.146	117	577	2.493	1.759	488	84	11.235	3.069		
1955 Janvier	1.636	154	3.010	1.093	158	550	2.336	1.729	386	79	11.131	3.140		
Février	1.599	154	2.539	1.041	169	570	2.556	1.735	455	63	10.881	3.184		
Mars											p12.621	p3.288		
<i>Exportations.</i>														
1954 Mars	362	16	840	599	73	762	5.342	1.072	363	21	9.450	4.857	-2.510	79,0
Avril	366	15	801	535	75	829	5.664	1.347	396	16	10.044	4.842	- 784	92,8
Mai	334	12	720	574	54	680	4.658	1.241	342	78	8.693	4.342	-1.963	81,6
Juin	371	16	825	674	60	688	5.708	1.097	356	80	9.875	4.493	- 662	93,7
Juillet	356	14	717	552	62	654	5.051	1.296	369	67	9.138	4.571	- 894	91,1
Août	291	17	639	603	62	765	4.904	954	425	63	8.723	3.833	-1.528	85,1
Septembre	335	13	688	623	66	726	5.314	833	405	52	9.055	4.273	-2.201	80,4
Octobre	453	13	798	682	74	744	6.271	926	463	65	10.489	4.481	- 334	96,9
Novembre	552	16	971	779	53	740	6.175	1.068	442	85	10.881	4.448	+ 279	102,6
Décembre	457	18	958	832	84	706	6.139	1.004	430	56	10.684	4.364	- 551	95,1
1955 Janvier	356	13	850	859	86	792	6.092	1.468	400	93	11.009	4.341	- 122	98,9
Février	352	20	861	708	101	811	6.295	1.058	391	88	10.685	4.774	- 196	98,2
Mars											12.121	4.628	p- 500	p 96,0
<i>Importations.</i>														
Quantités (milliers de tonnes)														
1954 Mars	359	10,1	2.038	1.134	17,2	96	133	40,0	4,8	1,9	3.834			
Avril	264	9,4	1.955	1.112	10,8	104	123	29,1	4,9	2,0	3.614			
Mai	289	9,4	1.993	1.069	7,6	108	117	47,9	4,9	1,4	3.647			
Juin	276	9,9	1.978	1.088	8,7	117	142	33,6	4,8	1,6	3.660			
Juillet	277	8,9	2.168	1.166	11,4	109	118	39,2	4,9	1,6	3.904			
Août	268	7,7	2.245	1.086	11,5	111	149	33,9	4,6	1,5	3.918			
Septembre	314	9,1	2.264	1.269	7,2	116	141	30,8	5,6	2,0	4.159			
Octobre	342	10,1	2.200	1.218	9,4	141	149	36,6	5,6	1,5	4.113			
Novembre	350	10,0	2.011	969	11,7	120	146	27,9	5,1	1,5	3.652			
Décembre	319	11,2	1.850	1.175	10,0	112	145	33,0	4,9	1,3	3.661			
1955 Janvier	246	8,6	1.863	1.135	13,5	117	126	30,2	3,8	1,5	3.545			
Février	234	8,4	1.828	1.060	13,6	97	137	33,7	4,1	1,4	3.417			
Mars											p3.838			
<i>Exportations.</i>														
1954 Mars	51	0,8	296	622	5,5	282	659	25,7	3,9	0,1	1.946			
Avril	49	0,8	371	565	4,8	333	714	31,6	4,7	0,1	2.074			
Mai	39	0,7	382	610	3,8	274	624	32,3	3,9	32,0	2.002			
Juin	38	1,0	365	742	4,0	243	731	31,3	4,4	38,8	2.198			
Juillet	34	0,8	339	603	4,4	254	698	29,5	4,5	31,9	1.999			
Août	40	1,3	441	724	4,5	304	691	24,0	4,5	41,9	2.276			
Septembre	49	0,7	361	706	4,8	268	672	17,4	4,6	35,2	2.119			
Octobre	73	0,5	346	801	5,9	282	765	18,2	4,9	44,3	2.341			
Novembre	82	0,9	356	908	4,2	269	742	25,1	4,6	54,3	2.446			
Décembre	76	1,0	310	989	6,8	231	722	21,2	4,6	36,4	2.448			
1955 Janvier	51	0,6	270	1.059	6,7	303	754	31,4	4,7	55,7	2.536			
Février	62	0,7	236	888	7,2	292	684	22,6	4,7	40,6	2.238			
Mars											2.619			

CHOMAGE

I. — CHOMAGE COMPLET ET PARTIEL

81¹

Source : Office National du Placement et du Chômage.

Périodes	Nombre de chômeurs contrôlés						Nombre de journées perdues		
	Chômeurs inscrits au cours du mois			Moyennes journalières			Chômeurs		Totaux
	Chômeurs		Totaux	Chômeurs		Totaux	complets	partiels et accidentels	
	complets	partiels et accidentels		complets	partiels et accidentels				
	(milliers)						(milliers)		
1954 Mars	240	146	386	200	50	250	4.789	1.194	5.983
Avril	211	178	389	182	50	232	4.000	1.104	5.104
Mai	213	203	416	169	50	219	4.894	1.460	6.354
Juin	191	174	365	159	48	207	3.650	1.106	4.756
Juillet	185	164	349	154	44	198	3.548	1.010	4.558
Août	186	146	332	140	37	177	4.209	1.111	5.320
Septembre	163	135	298	125	37	162	3.004	881	3.885
Octobre	159	157	316	119	38	157	3.465	1.103	4.568
Novembre	167	135	302	134	43	177	3.096	974	4.070
Décembre	186	159	345	155	54	209	3.420	1.180	4.600
1955 Janvier	215	280	495	178	118	296	5.345	3.521	8.866
Février	195	256	451	170	128	298	4.078	3.074	7.152
Mars				156	86	242			

II. — REPARTITION DES CHOMEURS CONTROLES PAR PROVINCE

81²

Source : Office National du Placement et du Chômage.

Périodes	Semaine		Nombre de jours ouvrables	Royaume	Anvers	Brabant	Flandre occidentale	Flandre orientale	Hainaut	Liège	Limbourg	Luxembourg	Namur
	du	au											

Moyenne journalière par mois

1954 Mars	—	—	24	249,5	57,2	41,0	42,9	54,0	23,2	16,4	8,5	1,8	4,5
Avril	—	—	22	232,1	52,5	37,3	39,4	51,0	22,4	14,9	10,0	0,9	3,7
Mai	—	—	29	219,1	47,3	34,7	35,8	49,6	22,1	14,6	10,9	0,7	3,4
Juin	—	—	23	206,8	45,0	33,6	33,9	47,6	21,1	13,3	8,5	0,7	3,1
Juillet	—	—	23	198,2	43,6	31,9	31,9	45,9	19,7	13,0	8,6	0,8	2,8
Août	—	—	30	177,3	39,6	29,6	27,2	41,5	17,4	12,4	6,2	0,7	2,7
Septembre	—	—	24	162,0	38,2	25,5	25,5	37,4	15,2	11,7	5,6	0,6	2,3
Octobre	—	—	29	157,4	37,6	23,5	26,4	36,0	14,6	11,6	4,9	0,6	2,2
Novembre	—	—	23	176,8	42,8	26,1	32,5	39,5	15,6	11,9	5,0	0,9	2,5
Décembre	—	—	22	208,7	46,7	30,4	39,4	48,6	18,6	13,7	6,2	2,0	3,1
1955 Janvier	—	—	30	295,8	62,8	44,6	54,3	65,7	26,1	19,2	12,5	4,6	6,0
Février	—	—	24	297,5	60,6	45,6	53,4	64,2	28,4	20,2	12,9	5,3	6,9
Mars	—	—	24	242,4	50,5	37,9	43,9	54,0	20,8	16,4	10,2	3,8	4,9

Moyenne journalière par semaine

1955 Mars	6	12	6	311,9	63,8	48,7	56,9	67,6	27,5	20,8	14,0	5,6	7,0
	13	19	6	260,6	53,4	42,0	45,9	56,4	22,7	18,1	11,9	4,5	5,7
	20	26	6	208,1	43,7	32,0	37,3	46,9	17,4	15,0	8,4	3,6	3,8
	27	2	6	189,0	41,3	28,8	35,5	45,0	15,8	11,7	6,5	1,5	2,9
	3	9	6	179,4	39,8	27,8	38,0	43,8	15,3	10,9	5,6	0,8	2,4
Avril	10	16	5	174,7	38,7	26,5	33,8	42,9	15,1	10,0	4,9	0,5	2,3
	17	23	6	167,3	36,0	25,9	32,4	41,8	14,6	9,5	4,5	0,4	2,2

III. — MOYENNE JOURNALIERE DES CHOMEURS CONTROLES

81³

Source : Office National du Placement et du Chômage.

Périodes	Total			Chômeurs complets			Chômeurs partiels		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
	(milliers)								
1953 Moyenne	158,0	87,8	245,8	116,6	67,0	183,6	41,4	20,8	62,2
1954 Moyenne	147,7	77,1	224,8	107,4	59,5	166,9	40,3	17,6	57,9
1954 Mars	165,4	84,1	249,5	132,9	67,0	199,9	32,5	17,1	49,6
Avril	149,6	82,5	232,1	117,9	64,0	181,9	31,7	18,5	50,2
Mai	138,6	80,5	219,1	106,3	62,4	168,7	32,3	18,1	50,4
Juin	129,2	77,6	206,8	99,6	59,0	158,6	29,6	18,6	48,2
Juillet	125,4	72,8	198,2	98,4	55,9	154,3	27,0	16,9	43,9
Août	110,3	67,0	177,3	87,2	53,1	140,3	23,1	13,9	37,0
Septembre	98,4	63,6	162,0	74,7	50,5	125,2	23,7	13,1	36,8
Octobre	93,9	63,5	157,4	69,5	49,8	119,3	24,4	13,7	38,1
Novembre	109,2	67,6	176,8	82,5	51,9	134,4	26,8	15,6	42,4
Décembre	134,5	74,2	208,7	102,1	53,1	155,2	32,5	21,0	53,5
1955 Janvier	217,9	77,9	295,8	123,1	55,3	178,4	94,8	22,6	117,4
Février	228,2	69,3	297,5	118,3	51,6	169,9	109,9	17,8	127,7
Mars	177,9	64,5	242,4	108,7	47,7	156,4	69,2	16,8	86,0

IV. — REPARTITION DES CHOMEURS CONTROLES PAR GROUPE DE PROFESSIONS

814

(Moyenne journalière du nombre de chômeurs contrôlés) (milliers)

Source : Office National du Placement et du Chômage.

périodes	Agriculture	Forêt, chasse, pêche	Mines	Pierre	Céramique, verre	Diamant	Construction	Bois, ameublement	Métal	Chimie	Papier	Livre	Textile	Vêtement	Cuir, peaux, chaussure	Alimentation Tabac	Transport	Dockers	Réparateurs de navires	Hôtels-restaurants	Gens de maison	Services personnels et biens	Employés	Artistes	Total
Chômeurs complets																									
1954 Janvier	17,5	1,3	1,6	2,3	8,2	3,1	45,0	11,1	29,0	2,7	1,8	1,4	28,7	18,7	6,0	12,5	18,0	—	—	6,4	5,4	0,5	13,4	0,9	235,5
Février	17,2	1,3	1,6	2,2	7,8	3,0	43,8	10,7	28,1	2,7	1,6	1,4	27,6	16,6	5,0	12,5	17,6	—	—	6,3	5,4	0,5	13,1	1,0	227,1
Mars	14,8	1,0	1,5	1,8	5,5	3,2	32,6	9,1	26,1	2,6	1,7	1,3	26,1	13,9	4,5	12,2	16,4	—	—	6,2	5,3	0,5	12,8	0,9	199,9
Avril	13,8	1,0	1,5	1,5	3,8	3,6	26,5	7,8	23,7	2,6	1,5	1,2	25,4	12,1	4,3	12,0	15,5	—	—	5,3	5,2	0,4	12,2	1,0	181,9
Mai	10,1	1,0	1,5	1,4	3,3	3,3	22,8	7,1	22,6	2,5	1,5	1,2	25,1	11,7	4,2	10,8	14,8	—	—	5,1	5,0	0,4	12,1	1,2	168,7
Juin	10,0	1,1	1,5	1,3	3,1	3,0	20,5	6,4	20,7	2,4	1,4	1,1	24,5	11,5	4,2	9,6	14,0	—	—	4,4	4,9	0,3	11,6	1,1	158,6
Juillet	12,3	1,1	1,5	1,3	3,0	3,0	18,7	6,2	19,7	2,3	1,4	1,1	23,1	12,0	4,1	8,9	13,5	—	—	3,8	4,6	0,3	11,3	1,1	154,3
Août	9,6	1,0	1,3	1,2	2,9	2,9	15,1	5,8	18,4	2,2	1,3	1,1	20,5	10,9	3,7	8,5	12,9	—	—	3,9	4,7	0,3	11,1	1,0	140,3
Septembre ...	6,1	0,7	1,1	0,9	2,9	2,1	14,3	5,1	16,6	1,8	1,2	1,0	18,9	9,5	3,0	7,4	11,5	—	—	4,5	4,5	0,3	10,9	0,9	125,2
Octobre	3,9	0,6	1,1	0,9	4,0	1,9	13,5	4,9	15,1	1,7	1,1	1,0	18,4	8,6	3,0	7,0	11,0	—	—	5,3	4,5	0,3	10,8	0,7	119,3
Novembre ...	9,1	0,6	1,1	1,0	4,9	1,9	17,2	5,6	15,8	2,0	1,1	1,0	19,1	9,7	3,4	7,4	11,5	—	—	5,6	4,5	0,4	10,7	0,8	134,4
Décembre ...	12,9	0,6	1,3	1,3	5,8	1,9	24,8	7,0	17,4	1,9	1,2	1,0	20,9	11,4	4,0	8,1	12,1	—	—	5,4	4,4	0,3	10,7	0,8	155,2
1955 Janvier	14,7	0,7	1,4	1,6	6,9	2,1	34,4	8,4	19,2	2,0	1,3	1,1	23,0	13,0	4,1	9,3	13,3	—	—	5,4	4,4	0,4	10,9	0,8	178,4
Chômeurs partiels et accidentels																									
1954 Janvier	2,4	2,5	0,9	4,6	1,7	0,3	52,3	6,7	12,3	0,8	0,5	0,3	16,9	9,7	3,3	3,0	4,8	6,4	1,7	0,4	0,4	0,1	0,5	0,0	132,5
Février	2,0	1,9	3,1	3,2	1,4	0,4	34,2	5,0	8,8	0,6	0,4	0,3	14,2	7,0	2,4	2,7	4,1	6,5	1,3	0,3	0,3	0,1	0,5	0,0	100,7
Mars	0,6	0,5	0,2	0,5	0,7	0,5	4,3	1,5	6,1	0,5	0,3	0,2	13,1	4,9	2,2	2,6	2,5	6,2	1,0	0,3	0,3	0,1	0,5	0,0	49,6
Avril	0,5	0,3	3,7	0,3	0,5	0,6	2,3	1,3	5,3	0,6	0,3	0,2	14,3	4,6	2,5	2,3	2,5	6,3	0,5	0,3	0,3	0,1	0,5	0,1	50,2
Mai	0,7	0,4	6,2	0,2	0,4	0,4	2,1	1,1	4,7	0,6	0,3	0,2	15,3	4,4	2,5	2,0	2,2	5,3	0,4	0,3	0,3	0,0	0,4	0,0	50,4
Juin	1,2	0,3	4,0	0,2	0,5	0,3	1,8	1,1	3,8	0,4	0,3	0,2	13,5	5,4	4,4	1,6	2,0	5,5	0,6	0,3	0,3	0,1	0,4	0,0	48,2
Juillet	1,0	0,3	3,9	0,2	0,4	0,3	1,7	1,0	3,3	0,3	0,3	0,2	12,9	5,4	3,1	1,4	2,0	4,4	0,8	0,3	0,3	0,0	0,4	0,0	43,9
Août	0,8	0,3	2,0	0,2	0,4	0,3	1,9	0,9	3,2	0,3	0,3	0,2	10,2	4,3	2,7	1,3	1,8	3,9	1,0	0,3	0,3	0,0	0,4	0,0	37,0
Septembre ...	0,7	0,4	2,4	0,3	0,6	0,2	2,1	0,9	2,8	0,4	0,3	0,1	9,5	4,1	1,8	1,4	1,7	4,8	1,3	0,3	0,3	0,0	0,4	0,0	36,8
Octobre	0,8	0,4	2,0	0,3	0,5	0,2	2,9	1,1	3,1	0,5	0,3	0,2	8,9	4,7	2,6	1,8	1,8	4,3	0,7	0,3	0,3	0,0	0,4	0,0	38,1
Novembre ...	0,9	0,4	0,2	0,4	0,4	0,3	3,9	1,5	3,3	0,5	0,3	0,2	9,1	6,4	3,3	1,8	1,9	4,7	1,8	0,3	0,3	0,1	0,4	0,0	42,4
Décembre ...	1,0	0,7	0,4	0,7	0,5	0,3	6,4	2,3	4,1	0,7	0,3	0,1	11,3	9,4	4,3	2,3	2,3	4,1	1,0	0,4	0,4	0,1	0,4	0,0	53,5
1955 Janvier	2,5	1,8	0,3	2,5	1,3	0,4	54,3	6,0	6,6	0,7	0,5	0,2	14,1	9,7	2,6	3,1	4,8	3,4	1,1	0,4	0,4	0,1	0,6	0,0	117,4
Total des chômeurs contrôlés																									
1954 Janvier	19,9	3,8	2,5	6,9	9,9	3,4	97,3	17,8	41,2	3,6	2,3	1,7	45,6	28,4	9,2	15,5	22,9	6,4	1,7	6,7	5,8	0,6	13,9	1,0	368,0
Février	19,1	3,2	4,7	5,4	9,2	3,4	78,0	15,7	36,9	3,3	2,1	1,6	41,8	23,6	7,4	15,2	21,7	6,5	1,3	6,7	5,8	0,6	13,6	1,0	327,8
Mars	15,4	1,6	1,7	2,3	6,2	3,7	37,0	10,7	32,2	3,1	1,9	1,5	39,2	18,8	6,7	14,7	18,8	6,2	1,0	6,5	5,6	0,5	13,3	0,9	249,5
Avril	14,3	1,3	5,2	1,8	4,3	4,2	28,9	9,1	29,0	3,2	1,8	1,4	39,7	16,7	6,8	14,3	17,9	6,3	0,5	5,6	5,5	0,5	12,7	1,1	232,1
Mai	10,8	1,3	7,7	1,7	3,7	3,7	24,8	8,3	27,2	3,1	1,9	1,4	40,4	16,1	6,7	12,7	17,0	5,3	0,4	5,4	5,3	0,4	12,6	1,2	219,1
Juin	11,2	1,4	5,5	1,5	3,5	3,3	22,3	7,4	24,4	2,8	1,8	1,3	38,0	17,0	8,6	11,3	16,0	5,5	0,6	4,7	5,2	0,4	12,0	1,1	206,8
Juillet	13,3	1,4	5,4	1,5	3,4	3,3	20,4	7,2	23,0	2,6	1,7	1,3	36,0	17,4	7,2	10,3	15,5	4,4	0,8	4,1	4,9	0,3	11,7	1,1	198,2
Août	10,4	1,3	3,3	1,4	3,3	3,2	17,0	6,7	21,6	2,5	1,6	1,3	30,7	15,2	6,4	9,8	14,7	3,9	1,0	4,2	5,0	0,3	11,5	1,0	177,3
Septembre ...	6,8	1,1	3,5	1,2	3,5	2,3	16,4	6,0	19,4	2,2	1,5	1,1	28,4	13,6	4,8	8,8	13,2	4,8	1,3	4,8	4,8	0,3	11,3	0,9	162,0
Octobre	4,7	1,0	3,1	1,2	4,5	2,1	16,4	6,0	18,2	2,2	1,3	1,1	27,3	13,3	5,6	8,8	12,8	4,3	0,7	5,6	4,8	0,4	11,3	0,7	157,4
Novembre ...	10,0	1,0	1,3	1,4	5,3	2,2	21,1	7,1	19,1	2,5	1,4	1,2	28,2	16,1	6,7	9,2	13,4	4,7	1,8	5,9	4,8	0,5	11,1	0,8	176,8
Décembre ...	13,9	1,3	1,7	2,0	6,3	2,2	31,2	9,3	21,5	2,6	1,5	1,1	32,2	20,8	8,3	10,4	14,4	4,1	1,0	5,8	4,8	0,4	11,1	0,8	208,7
1955 Janvier	17,2	2,5	1,6	4,2	8,2	2,4	88,7	14,5	25,8	2,7	1,7	1,3	37,1	22,7	6,7	12,4	18,1	3,4	1,1	5,8	4,8	0,5	11,5	0,9	295,8

STATISTIQUES BANCAIRES ET MONÉTAIRES

I. — BELGIQUE ET CONGO BELGE SITUATIONS GLOBALES DES BANQUES ¹

85¹

(millions de francs)

Rubriques	1954 30 juin	1954 31 juillet	1954 31 août	1954 30 septembre	1954 30 octobre	1954 30 novembre	1954 31 décembre	1955 31 janvier
ACTIF								
A. Opér. d'épargne (art. 15, arr. royal 42)	—	—	—	—	—	—	—	—
B. Disponible et réalisable :								
Caisse, Banque Nation., Chèques post.	2.501	2.450	2.388	2.560	2.470	2.583	4.961	2.462
Prêts au jour le jour	2.382	2.161	1.757	2.053	2.948	2.427	1.507	2.013
Banquiers	3.514	3.329	3.318	3.308	3.602	4.117	3.887	3.928
Maison-mère, succursales et filiales ...	465	394	333	427	513	687	724	810
Autres valeurs à recevoir à court terme	3.194	3.311	2.814	3.070	3.456	3.271	3.286	2.961
Portefeuille-effets	43.596	40.592	42.235	42.475	44.002	40.331	39.002	40.927
a) Portefeuille commercial ²	11.886	9.831	10.761	11.739	13.120	12.204	11.742	12.343
b) Eff. publ. réesc. à la B.N.B. ...	8.941	9.238	11.322	12.842	12.093	11.288	9.102	9.053
c) Effets publ. mob. à la B.N.B. à concurrence de 95 %	22.769	21.523	20.152	17.894	18.789	16.839	18.158	19.531
Reports et avances sur titres	1.125	1.303	1.236	1.168	985	1.465	1.447	1.515
Débiteurs par acceptations	8.425	8.423	8.417	8.423	8.508	8.456	8.913	8.946
Débiteurs divers	16.673	17.108	16.864	16.831	16.753	16.968	17.108	17.242
Portefeuille-titres	18.317	18.223	18.829	19.931	20.339	21.403	22.027	21.982
a) Valeurs de la réserve légale	251	250	250	250	250	250	247	247
b) Fonds publics belges	15.732	15.797	16.315	17.195	17.543	18.710	18.982	18.948
c) Fonds publics étrangers	73	161	242	346	396	283	131	221
d) Actions de banques	1.013	1.013	1.014	1.073	1.073	1.073	1.083	1.062
e) Autres titres	1.248	1.002	1.008	1.067	1.077	1.087	1.584	1.504
Divers	1.574	1.154	886	661	786	704	717	843
Capital non versé	4	4	4	4	4	4	4	4
Total disponible et réalisable	101.770	98.457	99.081	100.911	104.366	102.416	103.583	103.633
C. Immobilisé :								
Frais de constitut. et de premier établ.	3	5	6	7	6	6	7	7
Immeubles	857	864	866	866	874	884	885	906
Participation dans les filiales immobil.	257	257	257	257	257	257	257	257
Créances sur filiales immobilières	277	279	272	275	276	279	279	278
Matériel et mobilier	116	114	118	117	119	123	119	120
Total de l'immobilisé	1.510	1.520	1.519	1.522	1.532	1.549	1.547	1.568
Total général actif.....	103.280	99.977	100.600	102.433	105.898	103.965	105.130	105.201
PASSIF								
A. Opér. d'épargne (art. 15, arr. royal 42)	—	—	—	—	—	—	—	—
B. Exigible :								
Créanciers privilégiés ou garantis	1.424	963	608	1.515	2.063	446	368	595
Emprunts au jour le jour	2	8	1	21	3	17	2	15
Banquiers	7.125	6.619	6.452	6.707	6.738	7.177	6.728	6.933
Maison-mère, succursales et filiales ...	1.351	1.258	1.243	1.210	1.454	1.360	1.495	1.355
Acceptations	8.425	8.428	8.418	8.423	8.508	8.456	8.913	8.946
Autres valeurs à payer à court terme	1.532	1.561	1.347	1.642	2.150	1.768	1.655	1.714
Créditeurs pour effets à l'encaissement	601	654	671	679	615	607	560	539
Dépôts et comptes courants	69.964	67.674	69.050	69.771	71.605	71.221	72.339	71.621
a) A vue et à un mois au plus ³ ...	61.677	59.345	59.814	60.116	61.572	60.600	61.870	61.963
b) A plus d'un mois	8.287	8.329	9.236	9.655	10.033	10.621	10.469	9.658
Obligations et bons de caisse	2.489	2.594	2.668	2.732	2.770	2.798	2.894	2.970
Montants à libérer sur titres et partic.	635	634	637	641	642	641	989	989
Divers	3.202	3.019	2.933	2.454	2.718	2.835	2.482	2.849
Total de l'exigible	96.750	93.412	94.028	95.795	99.266	97.326	98.425	98.526
C. Non exigible :								
Capital	3.890	3.924	3.929	3.995	3.989	3.996	3.979	3.958
Fonds indispos. par prime d'émission	110	110	110	110	110	109	157	157
Réserve légale (art. 13, A. R. 185)	254	253	254	254	253	253	251	251
Réserve disponible	2.197	2.198	2.197	2.198	2.202	2.202	2.224	2.236
Provisions	79	80	82	81	78	79	94	73
Total du non exigible	6.530	6.565	6.572	6.638	6.632	6.639	6.705	6.675
Total général passif.....	103.280	99.977	100.600	102.433	105.898	103.965	105.130	105.201

¹ La situation globale ne contient, en ce qui concerne les banques exerçant partiellement leur activité à l'étranger ou dans la colonie, que des éléments d'actif et de passif des sièges belges. Les soldes des comptes ouverts par ceux-ci au nom des sièges situés à l'étranger ou dans la colonie apparaissent sous la rubrique « Maison-mère, Succursales et Filiales ».

² L'encours des effets réescomptés par les banques à la Banque Nationale de Belgique et aux instituts paratitiques s'élevait aux 30 juin, 31 juillet, 31 août, 30 septembre, 30 octobre, 30 novembre, 31 décembre 1954 et au 31 janvier 1955 respectivement à 7.699, 9.163, 8.436, 7.758, 7.035, 7.093, 9.126 et 7.439 millions de francs, montants qui ne sont pas compris dans le portefeuille commercial.

³ Y compris les dépôts inscrits en carnets ou livrets sur lesquels il peut être disposé à concurrence de 5.000 francs par période de quatorze jours; et, à concurrence de 50.000 francs maximum, par période de quatorze jours, moyennant un préavis de quatorze jours au moins. Pour les mois de décembre 1954 et janvier 1955, ces dépôts s'élevaient respectivement à 9.558 et 9.359 millions de francs.

SITUATIONS HEBDOMADAIRES DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE

85

(millions de francs)

Rubriques	1955 24 février	1955 8 mars	1955 10 mars	1955 17 mars	1955 24 mars	1955 31 mars	1955 7 avril	1955 14 avril
ACTIF								
Encaisse en or	39.834	40.251	41.118	41.204	41.203	41.203	41.488	41.741
Avoirs sur l'étranger	4.034	3.505	2.498	2.751	2.756	2.753	2.464	2.199
Créances sur l'étranger dans le cadre d'accords de paiement :								
a) U.E.P.	8.531	8.492	8.492	8.903	8.903	8.814	8.814	8.814
b) pays membres de l'U.E.P.	798	1.293	1.405	621	698	1.396	1.303	1.236
c) autres pays	504	490	499	481	521	570	601	592
Débiteurs pour change et or, à terme ...	1.618	1.133	395	395	395	395	395	375
Effets commerciaux sur la Belgique	5.575	5.894	5.559	4.403	3.993	7.136	6.485	5.535
Avances sur fonds publics	240	475	257	202	202	785	245	224
Effets publics (art. 20 des statuts. Con- ventions des 14 septembre 1948 et 15 avril 1952) :								
a) certificats du Trésor	8.545	9.060	9.185	9.100	9.735	7.765	8.800	8.750
b) effets émis par des organismes dont les engagements sont garantis par l'Etat	20	20	20	20	21	111	153	615
c) autres effets publics belges	157	150	126	114	114	118	117	100
Monnaies divisionnaires et d'appoint	696	683	713	747	765	780	773	803
Avoirs à l'Office des Chèques Postaux ...	2	2	1	2	2	2	1	2
Créance consolidée sur l'Etat (article 3, § b de la loi du 28 juillet 1948)	34.660	34.660	34.660	34.660	34.660	34.660	34.660	34.660
Fonds publics (art. 18 et 21 des statuts)	1.794	1.807	1.835	1.860	1.886	1.902	1.902	1.902
Immeubles, matériel et mobilier	1.060	1.060	1.060	1.060	1.060	1.060	1.060	1.060
Valeurs de la Caisse de Pensions du Per- sonnel	776	775	775	775	775	775	775	775
Divers	338	428	430	544	388	415	605	559
	109.182	110.178	109.028	107.842	108.077	110.640	110.641	109.942

PASSIF

Billets en circulation	101.265	103.385	102.795	101.981	101.893	104.039	104.793	103.753
Comptes courants :								
Trésor public { Compte ordinaire ...	3	5	5	3	2	6	4	2
{ Comptes Accord de								
{ Coop. Economique	96	96	96	96	96	96	96	96
Banques à l'étranger : comptes ordin.	899	165	168	173	184	177	175	184
Comptes courants divers	1.742	1.189	1.445	1.279	1.723	2.170	1.266	1.534
Engagements envers l'étranger dans le cadre d'accords de paiements :								
Pays membres de l'U.E.P.	85	79	70	76	79	104	267	347
Autres pays	465	1.223	1.162	944	737	716	715	723
<i>Total des engagements à vue</i>	104.555	106.142	105.741	104.552	104.714	107.308	107.316	106.639
Devises étrangères et or à livrer	1.727	1.168	415	414	476	437	424	393
Caisse de Pensions du Personnel	776	775	775	775	775	775	775	775
Divers	206	175	179	183	194	202	208	217
Capital	400	400	400	400	400	400	400	400
Réserves et comptes d'amortissement ...	1.518	1.518	1.518	1.518	1.518	1.518	1.518	1.518
	109.182	110.178	109.028	107.842	108.077	110.640	110.641	109.942

DE LA BANQUE CENTRALE DU CONGO BELGE ET DU RUANDA-URUNDI

(millions de francs)

Rubriques	1954 31 juillet	1954 31 août	1954 30 septembre	1954 31 octobre	1954 30 Novembre	1954 31 décembre	1955 31 janvier	1955 28 février
ACTIF								
Encaisse or	5.873	5.880	5.889	5.779	5.742	5.735	5.739	5.744
Avoirs en monnaies convertibles	4.371	4.065	3.779	3.876	3.951	3.942	3.982	3.922
Avoirs en francs belges :								
Banques et divers organismes	2	1	2	1	1	105	112	16
Certificats du Trésor belge	1.791	1.803	1.821	1.732	1.667	1.566	1.404	1.306
Autres avoirs	1.505	1.561	1.406	1.414	1.247	1.632	1.599	1.563
Avoirs en autres monnaies	54	43	59	46	57	34	45	32
Débiteurs pour change et or à terme	—	—	—	—	—	—	—	—
Effets commerc. sur le Congo Belge et le Ruanda-Urundi	37	23	19	38	59	70	62	44
Avances sur fonds publ. et subs. précieuses	41	6	12	7	23	24	45	—
Avoirs aux Offices des Chèques postaux ...	24	16	5	11	13	12	6	31
Effets publics (art. 6, § 1, litt. 3a des Statuts) émis par le Congo Belge	50	50	50	—	—	—	100	100
Effets publics belges émis en francs cong.	4.436	4.436	4.436	4.436	4.436	4.436	4.436	4.436
Fonds publics (art. 6, § 1, litt. 12 et 13 des Statuts)	392	420	471	535	554	542	513	526
Immeubles, matériel et mobilier	101	108	116	120	124	137	138	140
Divers	62	71	74	77	95	47	40	51
	18.739	18.483	18.139	18.072	17.969	18.282	18.221	17.911

PASSIF

Billets et monnaies métalliques en circul.	4.800	4.721	4.625	4.556	4.512	4.785	4.724	4.687
Comptes courants et créditeurs divers :								
Congo Belge	5.207	4.964	4.827	4.842	5.316	4.884	4.889	5.581
Ruanda-Urundi	726	689	631	620	551	541	522	406
Comptes courants divers	2.566	2.730	2.883	2.976	3.397	3.732	4.181	3.605
Valeurs à payer	133	162	200	289	204	399	194	216
<i>Total des engagements à vue</i>	13.432	13.266	13.166	13.283	13.980	14.341	14.510	14.495
Engagements en francs belges :								
A vue	401	624	781	649	683	847	836	731
A terme	2.960	2.840	2.665	2.705	1.990	1.970	1.847	1.677
Engagements en monnaies étrangères :								
En monnaies convertibles	1.250	1.159	1.009	899	762	649	533	413
En autres monnaies	15	16	11	7	8	13	6	6
Monnaies étrangères et or à livrer	162	124	51	53	56	44	39	125
Divers	329	264	266	286	300	228	260	274
Capital	150	150	150	150	150	150	150	150
Fonds de réserve et d'amortissement	40	40	40	40	40	40	40	40
	18.739	18.483	18.139	18.072	17.969	18.282	18.221	17.911

STOCK MONETAIRE EN FRANCS BELGES ¹

85⁴

(millions de francs)

Fin de mois	A la disposition de l'économie belge									Avoirs de l'étranger en comptes à vue en francs belges
	Monnaie fiduciaire			Monnaie scripturale				Total du stock monétaire à la disposition de l'économie belge	P.c. de la monnaie fiduciaire dans le stock monétaire	
	Billets et monnaies du Trésor	Billets de la Banque Nationale de Belgique	Stock de monnaie fiduciaire *	Comptes courants de la Banque Nationale de Belgique *	Avoirs en comptes chèques postaux *	Dépôts à vue et à un mois au plus dans les banques et établissements paratâtiques *	Stock de monnaie scripturale			
								(1)	(2)	
1953 Février	5.504	97.939	102.095	691	20.351	48.835	69.877	171.972	59,4	7.456
1954 Janvier	5.617	100.330	104.604	594	20.724	50.920	72.238	176.842	59,2	7.867
Février	5.621	99.346	103.600	881	20.142	50.717	71.740	175.340	59,1	8.032
Mars	5.575	98.813	102.941	489	21.229	50.528	72.246	175.187	58,8	8.429
Avril	5.600	99.862	104.087	473	20.972	51.785	73.230	177.317	58,7	9.007
Mai	5.583	99.645	103.831	482	20.480	52.599	73.561	177.392	58,5	9.394
Juin	5.588	100.190	104.315	688	22.120	53.379	76.187	180.502	57,8	8.673
Juillet	5.640	102.295	106.411	667	21.417	51.275	73.359	179.770	59,2	8.380
Août	5.574	101.489	105.641	629	20.969	51.934	73.532	179.173	59,0	7.639
Septembre	5.535	101.162	105.198	516	20.666	52.415	73.597	178.795	58,8	7.855
Octobre	5.501	101.617	105.684	496	20.853	53.966	75.315	180.999	58,4	7.778
Novembre	5.429	100.476	104.369	495	21.686	52.001	74.182	178.551	58,4	7.941
Décembre	5.387	102.679	106.661	567	22.280	52.732	75.579	182.240	58,5	7.783
1955 Janvier	5.331	102.013	105.841	525	21.696	52.737	74.958	180.799	58,5	7.624
Février	5.248	102.976	106.803	531	21.781	52.643	74.955	181.758	58,8	7.628
Mars	5.160	104.039								

* Déduction faite des encaisses du système bancaire.

¹ Cfr. Bulletin d'Information et de Documentation de décembre 1949, vol. II, no 6 : « La détermination du stock monétaire dans l'économie belge », pp. 338 et suivantes.

VITESSE DE CIRCULATION DE LA MONNAIE SCRIPTURALE EN BELGIQUE

85⁵

Mois	Comptes Chèques postaux ¹	Mois	Dépôts à vue dans les banques ²
1954 Janvier	4,07	1953 Décembre	1,86
Février	3,75	1954 Janvier	1,66
Mars	3,65	Février	1,78
Avril	4,04	Mars	1,86
Mai	3,92	Avril	1,78
Juin	3,61	Mai	1,71
Juillet	3,97	Juin	1,84
Août	3,65	Juillet	1,95
Septembre	3,67	Août	1,70
Octobre	4,06	Septembre	1,78
Novembre	3,93	Octobre	1,81
Décembre	3,94	Novembre	1,89
1955 Janvier	4,13	Décembre	2,15
Février	3,67	1955 Janvier	1,90
Mars	3,66	Février	1,75

¹ Voir tableau no 36.

² Méthode d'établissement : voir notre Bulletin d'Information et de Documentation d'octobre 1950, p. 222.

Note. — Les coefficients de rotation des comptes chèques postaux et des dépôts à vue dans les banques ne sont pas comparables, parce qu'ils ne sont pas calculés sur des bases identiques. Les coefficients relatifs aux comptes bancaires sont plus précis.

II. — BANQUES D'EMISSION ETRANGERES

BANQUE DE FRANCE (milliards de francs français)

86¹

Rubriques	1954 9 septembre	1954 7 octobre	1954 4 novembre	1954 9 décembre	1955 6 janvier	1955 10 février	1955 10 mars	1955 7 avril
ACTIF								
Encaisse or	201	201	201	201	201	201	201	201
Disponibilités à vue à l'étranger et avoirs à l'Union Européenne de Paiements ...	42	46	49	53	58	64	72	100
Monnaies divisionnaires	8	8	8	16	13	12	11	11
Comptes courants postaux	29	31	33	31	35	27	32	25
Av. au Fonds de Stabilisat. des changes ¹	56	71	76	101	140	176	212	197
Bon du Trésor négociable : Engagement de l'Etat relatif au dépôt d'or de la Banque Nationale de Belgique	4	4	4	4	4	4	4	4
Prêts sans intérêts à l'Etat ²	50	50	50	50	50	50	50	50
Av. provisoires extraordinaires à l'Etat du 25 août 1940 au 20 juillet 1944 ³	426	426	426	426	426	426	426	426
Avances provisoires à l'Etat ⁴	195	195	195	195	190	190	190	190
Avances spéciales à l'Etat ⁵	177	158	159	158	124	138	139	118
Portefeuille d'escompte	1.051	1.087	1.077	1.113	1.169	1.105	1.129	1.221
<i>Effets escomptés sur la France</i>	591	594	547	583	614	579	607	645
<i>Effets escomptés sur l'étranger</i>	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
<i>Effets garant. par l'Office des céréales</i> ⁶	5	20	39	52	49	45	37	33
<i>Effets de mobilisation de crédits à moyen terme</i>	455	473	491	478	506	481	485	543
Effets négociables achetés en France ⁷ ...	258	257	242	205	223	196	155	152
Avances à 30 jours sur effets publics	18	21	18	12	16	16	12	16
Avances sur titres	8	9	10	8	9	9	9	9
Avances sur or	—	—	—	—	—	—	—	—
Hôtel et mobilier de la Banque	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Rentes pourvues d'affectations spéciales ⁸	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Effets en cours de recouvrement	16	21	46	13	20	19	17	13
Divers	48	48	51	49	48	48	48	48
Total ...	2.587	2.633	2.645	2.635	2.726	2.681	2.707	2.781

PASSIF

Engagements à vue :								
Billets au porteur en circulation	2.397	2.455	2.447	2.452	2.541	2.502	2.534	2.601
Comptes courants créditeurs	126	111	111	114	117	113	110	120
<i>Compte courant du Trésor public</i>	0,0	0,0	0,1	0,0	0,1	0,0	0,0	0,1
<i>Comptes courants des accords de coopération économique</i>	2	2	0,1	3	4	0,1	4	7
<i>Comptes courants des banques et institutions financières françaises et étrangères</i>	64	49	52	49	50	49	48	49
<i>Autres comptes courants et de dépôts de fonds; dispositions et autres engagements à vue</i>	60	60	59	62	63	64	58	64
Capital de la Banque	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
Bénéfices en addition au capital ⁹	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3
Réserves mobilières légales ⁸	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Réserve immobilière	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Divers	64	67	87	69	68	66	63	60
Total ...	2.587	2.633	2.645	2.635	2.726	2.681	2.707	2.781

¹ Convention du 27 juin 1940.

² Loi du 9 juin 1857, convention du 29 mars 1878, loi du 18 juin 1878, prorogée, lois des 17 novembre 1897, 29 décembre 1911, 20 décembre 1918 et 25 juin 1928, convention du 12 novembre 1938, décret du 12 novembre 1938, convention du 27 mars 1947, loi du 29 mars 1947.

³ Conventions des 25 août, 29 octobre, 12 décembre, 30 décembre 1940, 20 février, 30 avril, 10 mai, 11 juin, 11 septembre, 27 novembre, 26 décembre 1941, 5 mars, 30 avril, 11 juin, 17 septembre, 19 novembre 1942, 21 janvier, 31 mars, 8 juillet, 30 septembre, 16 décembre 1943, 23 mars, 17 mai et 20 juillet 1944.

⁴ Convention du 29 septembre 1938 approuvée par le décret du 1er septembre 1939, convention du 29 février 1940 approuvée par le décret du 29 février 1940, convention du 9 juin 1940 approuvée par le décret du 9 juin 1940, convention du 8 juin 1944 approuvée par la loi du 15 juillet 1944, convention du 24 juin 1947 approuvée par la loi du 26 juin 1947, convention du 25 septembre 1947 approuvée par le décret du 1er octobre 1947, convention du 22 janvier 1958 approuvée par la loi du 23 janvier 1958.

⁵ Convention du 11 juillet 1958 approuvée par la loi du même jour.

⁶ Loi du 15 août 1936, décret du 29 juillet 1939, loi du 19 mai 1941.

⁷ Décret du 17 juin 1938.

⁸ Loi du 17 mai 1834, décrets des 27 avril et 2 mai 1848, loi du 9 juin 1857.

⁹ Lois des 9 juin 1857 et 17 novembre 1897.

BANK OF ENGLAND

(millions de £)

86²

Rubriques	1954 8 septembre	1954 6 octobre	1954 10 novembre	1954 8 décembre	1955 5 janvier	1955 9 février	1955 9 mars	1955 6 avril
-----------	---------------------	-------------------	---------------------	--------------------	-------------------	-------------------	----------------	-----------------

Département d'émission

ACTIF

Dette de l'Etat	11	11	11	11	11	11	11	11
Autres fonds publics	1.660	1.660	1.660	1.710	1.760	1.710	1.710	1.735
Autres titres	1	1	1	1	1	1	1	1
Monnaies autres que monnaies d'or	3	3	3	3	3	3	3	3
Montant de l'émission fiduciaire	1.675	1.675	1.675	1.725	1.775	1.725	1.725	1.750
Monnaies d'or et lingots	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4
	1.675	1.675	1.675	1.725	1.775	1.725	1.725	1.750

PASSIF

Billets émis :								
En circulation	1.648	1.639	1.647	1.703	1.731	1.659	1.678	1.723
Au département bancaire	27	36	28	22	44	66	47	27
	1.675	1.675	1.675	1.725	1.775	1.725	1.725	1.750

Département bancaire

ACTIF

Fonds publics	318	326	347	348	273	273	289	309
Autres titres :								
Escomptes et avances	7	9	7	6	66	16	27	20
Titres	15	14	15	15	15	15	16	14
Billets	28	36	28	22	44	66	47	27
Monnaies	2	2	2	2	2	2	2	2
	370	387	399	393	400	372	381	372

PASSIF

Capital	15	15	15	15	15	15	15	15
Réserves	3	3	3	3	3	4	4	3
Dépôts publics :								
Comptes publics (y compris Trésor, Banques d'épargne, commissaires de la Dette publique et comptes de dividendes)	16	21	14	12	19	15	15	12
Trésor, compte spécial	4	6	7	10	11	5	7	4
Autres dépôts :								
Banquiers	266	276	296	289	281	267	277	272
Autres comptes	66	66	64	64	71	66	63	66
	370	387	399	393	400	372	381	372

FEDERAL RESERVE BANKS ¹

86³

(millions de \$)

Rubriques	1954 8 septembre	1954 6 octobre	1954 10 novembre	1954 8 décembre	1955 5 janvier	1955 9 février	1955 9 mars	1955 6 avril
ACTIF								
Certificats-or	20.287	20.287	20.185	20.164	20.165	20.174	20.178	20.183
Fonds de rachat des billets des F.R.	837	839	842	865	867	861	853	851
Total des réserves de certificats-or	21.124	21.126	21.027	21.029	21.032	21.035	21.031	21.034
Billets F.R. d'autres banques	109	123	139	143	215	213	206	178
Autres encaisses	328	330	315	302	382	460	420	377
Escompte et avances	154	255	293	345	358	335	488	707
Prêts à l'économie privée	1	1	1	1	1	1	1	1
Acceptations achetées directement	—	—	—	—	—	—	—	11
Acceptations détenues en vertu d'une convention de rachat	—	—	—	—	—	—	—	2
Fonds publics :								
Achetés directement								
Effets	1.323	1.859	2.024	2.167	2.117	1.181	883	883
Certificats	6.600	6.600	6.600	6.600	13.882	13.882	9.960	9.960
Billets	13.029	13.029	13.029	13.029	6.037	6.037	9.959	9.960
Obligations	3.092	3.093	3.092	3.092	2.802	2.802	2.802	2.802
Total achetés directement ...	24.044	24.581	24.745	24.888	24.838	23.902	23.604	23.605
Détenus en vertu d'une convention de rachat	—	—	—	—	—	114	—	40
Total des fonds publics	24.044	24.581	24.745	24.888	24.838	24.016	23.604	23.645
Total des prêts et des fonds publics	24.199	24.837	25.039	25.234	25.197	24.352	24.093	24.366
Avoirs sur banques étrangères	—	—	—	—	—	—	—	—
Moyens de trésorerie non encaissés	3.238	3.627	3.679	3.568	4.149	3.635	3.715	3.686
Immeubles	54	54	54	55	55	55	56	56
Autres avoirs	149	145	180	214	142	177	140	131
Total actif ...	49.201	50.242	50.434	50.545	51.172	49.927	49.661	49.828

EXIGIBLE

Billets de la Federal Reserve	25.709	25.647	25.873	26.297	26.179	25.613	25.588	25.591
Dépôts :								
Banques affiliées — compte de réserve	18.274	18.875	19.410	19.072	19.566	18.838	18.521	18.791
Trésor américain — compte général ...	446	625	214	350	222	307	500	443
Etrangers	524	556	432	358	563	471	392	351
Autres	391	427	249	380	401	457	417	445
Total dépôts	19.635	20.483	20.305	20.160	20.752	20.073	19.830	20.030
Moyens de trésor. avec disponib. différée	2.732	2.963	3.137	2.943	3.139	3.113	3.094	3.041
Autres engagements et dividendes courus	16	17	19	22	14	14	14	16
Total exigible ...	48.092	49.110	49.334	49.422	50.084	48.813	48.526	48.678

COMPTES DE CAPITAL

Capital libéré	275	276	283	284	288	291	294	291
Surplus (section 7)	625	625	625	625	661	661	661	661
Surplus (section 13b)	27	28	28	27	28	28	28	28
Autres comptes de capital	182	203	164	187	111	134	152	170
Total passif ...	49.201	50.242	50.434	50.545	51.172	49.927	49.661	49.828
Engagements éventuels sur acceptations achetées p ^r correspondants étrangers ...	5	8	15	20	19	24	29	29
Engagem. d'emprunts à l'économie privée	2	2	2	2	1	3	3	4
Coefficient des réserves de certificats-or par rapport au dépôts et billets F.R.	46,6 %	45,8 %	45,5 %	45,3 %	44,8 %	46,0 %	46,3 %	46,1 %

¹ Situation globale des douze banques de réserve fédérale.

NEDERLANDSCHE BANK

(millions de florins)

86⁴

Rubriques	1954 6 septembre	1954 4 octobre	1954 8 novembre	1954 6 décembre	1955 10 janvier	1955 7 février	1955 7 mars	1955 4 avril
ACTIF								
Effets, promesses et obligat. escomptés ¹	—	—	—	—	—	—	—	—
Effets, certificats du Trésor et obligations achetés par la Banque (art. 15, 4 ^o , de la loi bancaire de 1948)	—	—	—	—	—	—	—	—
Certif. du Trésor repris par la Banque à l'Etat en vertu de la conv. du 26-2-1947	300	303	335	335	385	385	385	501
Avances en comptes courants nantis (y compris les prêts)	28	29	29	30	39	29	41	29
<i>sur titres, etc.</i> ²	27	27	26	27	36	26	39	27
<i>sur produits et cédules</i>	1	2	3	3	3	3	2	2
Avances à l'Etat (art. 20 de la loi ban- caire de 1948)	—	—	—	—	—	—	—	—
Créance comptable sur l'Etat en vertu de la convention du 26-2-47	400	400	400	400	300	300	300	300
Lingots et monnaies	3.033	3.034	3.034	3.035	3.032	3.030	3.031	3.039
<i>Monnaies et lingots d'or</i>	3.015	3.015	3.015	3.015	3.014	3.015	3.015	3.023
<i>Monnaies d'argent, etc.</i>	18	19	19	20	18	15	16	16
Créances et titres libellés en monnaies étrangères	1.470	1.424	1.425	1.500	1.619	1.509	1.585	1.570
Moyens de paiement étrangers	1	1	1	1	2	1	2	1
Créances en florins résultant d'accords de paiement	223	270	258	243	236	228	192	214
Placement du capital, des réserves, du fonds des pensions et du fonds de pré- vision	186	187	187	187	187	188	188	188
Immeubles et inventaires	1	1	1	1	1	1	1	1
Comptes divers	31	33	35	38	40	46	46	49
	5.673	5.682	5.706	5.770	5.841	5.717	5.771	5.892
PASSIF								
Capital	20	20	20	20	20	20	20	20
Fonds de réserve	25	25	25	25	25	25	25	25
Réserves spéciales	101	101	101	101	101	101	101	101
Fonds de pension	40	40	40	40	40	40	40	40
Fonds de prévis. du personnel temporaire	1	1	1	1	1	1	2	2
Billets en circulation (émissions ancien.)	29	29	28	29	28	28	28	28
Billets en circulation (émissions nouvelles)	3.385	3.423	3.409	3.462	3.514	3.462	3.523	3.599
Accréditifs en circulation	—	—	—	—	—	—	—	—
Comptes courants	1.904	1.863	1.903	1.927	1.945	1.864	1.854	1.930
<i>Trésor public</i>	405	435	459	560	548	671	614	604
<i>Trésor public, compte spécial</i>	801	804	704	646	650	653	653	653
<i>Avoirs des banques aux Pays-Bas</i>	526	484	594	586	613	408	435	496
<i>Engagements résultant d'accords de paiement</i>	76	40	46	41	31	36	52	96
<i>Autres avoirs de non-résidents</i>	26	26	17	17	21	23	23	23
<i>Autres engagements</i>	70	74	83	77	82	73	77	58
Engagements libellés en monnaies étrang.	124	133	129	116	115	113	113	91
Comptes divers	44	47	50	49	52	63	65	56
	5.673	5.682	5.706	5.770	5.841	5.717	5.771	5.892
¹ Dont Certificats du Trésor (escomptés directe- ment par la Banque)	—	—	—	—	—	—	—	—
² Dont à l'Indonésie (Loi du 15 mars 1933 — <i>Staatsblad</i> , nr 99)	21	21	21	21	21	21	21	21
N.B. — Soldes en florins résultant d'accords de paiement et placés en bons du Trésor néerlandais	24	19	17	17	17	17	17	17
Billets mis en circulation par la Banque pour compte de l'Etat	153	154	156	158	158	155	156	158

SVERIGES RIKSBANK

(millions de kr.)

86⁵

Rubriques	1954 31 août	1954 30 septembre	1954 30 octobre	1954 30 novembre	1954 31 décembre	1955 31 janvier	1955 28 février	1955 31 mars
ACTIF								
Monnaies et lingots d'or	482	482	494	543	584	584	584	584
Surplus de valeur d'or	649	649	665	731	786	786	786	786
Fonds publics étrangers *	640	729	739	597	485	410	417	452
Effets sur l'étranger *	62	55	83	97	126	119	109	81
Créances nettes sur banques et banquiers étrangers *	656	654	594	579	493	511	447	390
Autres avoirs sur l'étranger	1	1	1	1	1	1	1	1
Effets et obligations du Trésor suédois *	2.572	2.477	2.642	2.699	3.267	2.997	2.953	2.777
Effets payables en Suède *	13	15	17	17	16	16	15	15
Prêts nantis *	21	25	15	34	65	14	44	185
Avances en comptes courants *	12	44	12	21	18	0,1	0,1	3
Prêts sur ventes à tempérament	56	56	56	55	55	55	55	55
Fonds de pensions déposés à l'administra- tion de la Dette publique	7	7	7	7	7	7	7	7
Monnaies (autres qu'en or)	18	18	17	19	15	18	20	23
Chèques et effets bancaires	7	16	16	7	10	11	6	41
Autres valeurs actives intérieures	20	19	18	27	55	48	50	39
Quota de la Suède au F.M.I.	517	517	517	517	517	517	517	517
Participation de la Suède au capital de la B.I.R.D.	103	103	103	103	103	103	103	103
Total ...	5.836	5.867	5.996	6.054	6.603	6.197	6.114	6.059
PASSIF								
Billets en circulation ¹	4.523	4.615	4.730	4.738	5.087	4.855	4.793	4.755
Effets bancaires	2	1	1	2	4	2	1	4
Dépôts en comptes chèques :	228	182	190	242	441	265	247	225
Institutions officielles	150	149	105	213	289	123	144	130
Banques commerciales	75	24	72	25	150	137	101	93
Autres déposants	3	9	13	4	2	5	2	2
Dépôts	121	105	103	100	98	98	98	98
Comptes d'ajustements de change	301	302	302	302	302	303	303	303
Autres engagements	46	48	57	57	59	11	9	11
Capital	50	50	50	50	50	50	50	50
Fonds de prêts sur ventes à tempérament	65	65	65	65	65	65	65	65
Fonds de réserve	20	20	20	20	20	20	20	20
Fonds de pensions	7	7	7	7	7	7	7	7
Bénéfices reportés	1	1	1	1	1	1	1	1
Bénéfice pour 1954	—	—	—	—	—	51	51	51
Fonds Monétaire International	388	388	388	388	388	388	388	388
Banque Internationale de Reconstruction et le Développement	84	83	82	82	81	81	81	81
Total ...	5.836	5.867	5.996	6.054	6.603	6.197	6.114	6.059

N. B. La couverture supplémentaire des billets (art. 10 de la loi sur la Riksbank) comprend les rubriques actives marquées d'un astérisque.

¹ Le montant maximum de l'émission fiduciaire autorisée par la loi no 704 du 11 décembre 1953 était de 5.100 millions de kr. Depuis la loi no 326 du 4 juin 1954 le montant maximum a été porté à 5.500 millions de kr.

BANCA D'ITALIA

(milliards de liras)

86⁶

Rubriques	1954 30 juin	1954 31 juillet	1954 31 août	1954 30 septembre	1954 30 octobre	1954 30 novembre	1954 31 décembre	1955 31 janvier *
ACTIF								
Encaisse en or	4	4	4	4	4	4	4	4
Or à l'étranger dû par l'Etat	2	2	2	2	2	2	2	2
Caisse ¹	10	9	9	8	9	7	7	7
Portefeuille d'escompte	247	252	278	279	286	284	327	313
Effets reçus à l'encaissement	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Avances sur titres et sur marchandises et comptes courants	103	81	86	78	93	86	94	82
Disponibilités en devises à l'étranger	71	74	77	79	82	80	72	74
Titres émis ou garantis par l'Etat	30	30	30	31	31	33	49	49
Immeubles	—	—	—	—	—	—	—	—
Débiteurs divers	675	681	693	705	700	705	695	698
Créances diverses	4	4	4	4	4	4	4	4
Avances provisoires à l'Etat	77	77	77	77	77	77	77	77
Avances extraordinaires à l'Etat	343	343	343	343	343	343	343	343
Emissions des autorités militaires alliées ou pour leur compte	145	145	145	145	145	145	145	145
Compte-courant du Trésor ²	—	65	39	88	71	81	97	69
Placements en titres pour le compte du Trésor	260	290	281	291	291	296	296	300
Services divers pour le compte de l'Etat	21	16	13	12	7	13	18	20
Dépenses diverses	14	15	17	18	19	20	25	1
Total de l'actif ...	2.006	2.088	2.098	2.164	2.164	2.180	2.255	2.188
PASSIF								
Billets en circulation	1.341	1.392	1.395	1.410	1.403	1.403	1.538	1.444
Chèques et autres dettes à vue ³	14	15	15	15	12	14	17	13
Comptes courants à vue	56	43	54	45	44	42	63	39
Comptes courants à terme et réserves obligatoires des banques	435	479	475	523	532	537	448	513
Créditeurs divers	109	113	110	115	112	119	124	134
Comptes courant du Trésor public :								
ordinaire	6	—	—	—	—	—	—	—
spécial	6	—	—	—	—	—	—	—
Comptes courants des Accords de coopé- ration économique	22	28	30	35	39	42	37	42
Capital	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3
Fonds de réserve ordinaire	1	1	1	1	1	1	1	1
Fonds de réserve extraordinaire	1	1	1	1	1	1	1	1
Bénéfices de l'exercice en cours	15	16	17	19	20	21	26	1
Total du passif et du patrimoine ...	2.006	2.088	2.098	2.164	2.164	2.180	2.255	2.188
Déposants de titres et valeurs (compte d'ordre)	2.643	3.328	3.329	3.371	3.244	3.211	3.219	3.079
Escomptes effectués	30	94	140	43	33	102	181	36
Avances effectuées	292	261	319	255	336	274	428	237
Opérations au comptant liquidées par les Chambres de compensation	4.427	4.948	4.281	4.454	5.308	4.644	5.849	5.473
¹ Comprend les billets et monnaies pour compte du Trésor	6	5	5	5	5	5	4	5
² Solde du fonds spécial	—	2	2	2	2	2	2	2
³ Comprend valeurs et assignations	13	13	12	12	11	12	14	12

* Chiffres provisoires

BANK DEUTSCHER LÄNDER
(millions de D.M.)

867

Rubriques	1954 7 septembre	1954 7 octobre	1954 6 novembre	1954 7 décembre	1955 7 janvier	1955 7 février	1955 7 mars	1955 7 avril
ACTIF								
Or	2.328	2.413	2.514	2.568	2.625	2.752	2.983	2.998
Avoirs auprès de banques étrangères	7.635	7.663	7.650	7.612	7.696	7.815	7.666	7.619
Monnaies étrangères, lettres de change et chèques sur l'étranger	521	578	626	745	930	903	922	951
Avoirs en comptes chèques postaux	65	74	61	70	87	66	60	63
Effets sur l'intérieur	689	745	711	967	1.237	842	759	873
Effets du Trésor et bons du Trésor sans intérêt des administrations de l'Etat ...	—	—	12	5	49	—	115	15
Monnaies divisionnaires allemandes	88	79	76	59	79	89	85	65
Prêts sur créances de compensation	26	19	23	37	23	32	29	23
Avances et crédits à court terme	154	111	125	139	136	190	141	330
Titres	43	43	43	43	47	47	47	43
Créances sur les pouvoirs publics	2.529	1.839	1.903	1.743	1.312	1.266	1.320	1.892
a) <i>créances de compensation</i>	1.907	1.217	1.281	1.121	690	644	698	1.270
b) <i>titres d'obligation</i>	622	622	622	622	622	622	622	622
Crédit à l'Etat pour participation au Fonds Monétaire et à la Banque Mondiale	183	377	391	391	391	391	391	391
Autres valeurs actives	254	268	259	256	89	77	79	112
	14.515	14.209	14.394	14.635	14.701	14.470	14.597	15.375

PASSIF

Billets en circulation	11.216	11.494	11.571	11.889	11.792	11.462	11.784	12.138
Dépôts :								
a) des banques centrales des Länder ...	1.069	585	703	605	892	962	776	762
b) des Administrations de l'Etat :	355	344	359	367	322	318	311	432
<i>comptes de contre-valeur de l'Etat</i> .	333	327	336	347	306	300	292	299
<i>autres avoirs</i>	22	17	23	20	16	18	19	133
c) administrations alliées	515	511	488	485	484	488	475	472
d) autres	227	151	122	136	147	162	119	406
Engagements résultant des transactions avec l'étranger	327	307	329	341	419	429	477	492
Autres valeurs passives	484	495	500	490	323	327	333	351
a) <i>provisions</i>	193	193	193	193	179	179	179	179
b) <i>autres</i>	291	302	307	297	144	148	154	172
Capital social	100	100	100	100	100	100	100	100
Réserves légales et autres	222	222	222	222	222	222	222	222
	14.515	14.209	14.394	14.635	14.701	14.470	14.597	15.375

BANQUE NATIONALE SUISSE

(millions de francs suisses)

86⁸

Rubriques	1954 7 septembre	1954 7 octobre	1954 6 novembre	1954 7 décembre	1955 7 janvier	1955 7 février	1955 7 mars	1955 7 avril
ACTIF								
Encaisse or	6.222	6.278	6.321	6.321	6.323	6.298	6.268	6.257
Disponibilité à l'étranger	530	527	506	479	575	585	575	561
<i>pouvant servir de couverture</i>	530	527	506	479	575	585	575	561
<i>autres</i>	—	—	—	—	—	—	—	—
Portefeuille effets sur la Suisse	81	80	80	86	96	87	83	81
<i>Effets de change</i>	81	80	80	86	94	87	83	81
<i>Rescriptions de la Confédération Suisse</i>	—	—	—	—	2	—	—	—
Avances sur nantissement	20	27	28	35	36	21	21	34
Titres	49	49	49	49	46	47	47	46
<i>pouvant servir de couverture</i>	—	—	—	—	—	1	1	—
<i>autres</i>	49	49	49	49	46	46	46	46
Correspondants en Suisse	10	11	8	10	8	7	9	10
Autres postes de l'actif	31	29	30	35	35	28	27	25
Total ...	6.943	7.001	7.022	7.015	7.119	7.073	7.030	7.014

PASSIF								
Fonds propres	46	46	46	46	46	46	46	47
Billets en circulation	4.906	4.968	4.989	5.096	5.210	4.944	4.970	5.027
Engagements à vue	1.838	1.828	1.826	1.714	1.701	1.931	1.861	1.791
<i>Comptes de virements des banques du commerce et de l'industrie</i>	1.393	1.373	1.274	1.178	1.252	1.483	1.416	1.276
<i>Autres engagements à vue</i>	441	455	552	536	449	448	445	515
Autres postes du passif	157	159	161	159	162	152	153	149
Total ...	6.943	7.001	7.022	7.015	7.119	7.073	7.030	7.014

TAUX D'ESCOMPTE DES PRINCIPALES BANQUES D'EMISSION

(au 31 mars 1955)

86⁹

(en % depuis la date indiquée)

Allemagne	20 mai 1954	3,—	Grande-Bretagne	24 février 1955	4,50
Autriche	3 juin 1954	3,50	Grèce	1 janvier 1954	10,—
Belgique	29 octobre 1953	2,75 ¹	Irlande	25 mai 1954	3,—
Canada	14 février 1955	1,50	Italie	6 avril 1950	4,—
Congo belge et Ruanda-Urundi	6 avril 1953	3,50 ²	Norvège	14 février 1955	3,50
Danemark	23 juin 1954	5,50	Pays-Bas	7 avril 1953	2,50
Espagne	1 juillet 1954	3,75	Portugal	12 janvier 1944	2,50
Etats-Unis (Federal Reserve			Suède	20 novemb. 1953	2,75 ³
Bank of New-York)	16 avril 1954	1,50 ³	Suisse	26 novemb. 1936	1,50
Finlande	1 décemb. 1954	5,—	Turquie	26 février 1951	3,—
France	2 décemb. 1954	3,—			

¹ Taux de traites acceptées domiciliées en banque et warrants. Autres taux, voir tableau 2.

² Taux de traites acceptées domiciliées en banque.

³ A partir du 15 avril 1955 : 1,75 %.

⁴ A partir du 19 avril 1955 : 3,75 %.

Situations en milliers de francs suisses or
[unités de 0,29032258... gramme d'or fin (art. 5 des statuts)]

ACTIF	31 janvier 1955		28 février 1955		31 mars 1955		PASSIF		31 janvier 1955		28 février 1955		31 mars 1955	
		%		%		%		%		%		%		%
I. Or en lingots et monnayé	604.923	33,3	640.536	36,0	625.675	36,4	I. Capital :							
II. Espèces en caisse et avoirs bancaires à vue	58.274	3,2	60.201	3,4	72.503	4,2	Actions libérées de 25 %	125.000	6,9	125.000	7,0	125.000	7,3	
III. Portefeuille réescomptable :	378.381		351.324		332.715		II. Réserves :	20.718	1,2	20.718	1,2	20.718	1,2	
1. Effets de commerce et acceptations de banque	35.160	1,9	34.279	1,9	41.807	2,4	1. Fonds de Réserve légale	7.375		7.375		7.375		
2. Bons du Trésor	343.221	18,9	317.045	17,8	290.208	16,9	2. Fonds de Réserve générale	13.343		13.343		13.343		
IV. Effets divers remobilisabl. sur dem.	77.344	4,2	82.800	4,7	86.388	5,0	III. Dépôts à court terme et à vue (or) :	435.979		453.186		453.193		
V. Fonds à terme, avances et dépôts :	279.477		265.025		225.483		1. Banques centr. p ^r leur compte :							
1. à 3 mois au maximum	203.890	11,2	189.449	10,7	149.897	8,7	a) de 3 à 6 mois	—	—	17.205	1,0	—	—	
2. de 3 à 6 mois	—	—	—	—	—	—	b) à 3 mois au maximum	17.224	1,0	17.226	1,0	68.883	4,0	
3. de 6 à 9 mois	—	—	—	—	—	—	c) à vue	413.224	22,7	413.224	23,3	378.779	22,0	
4. de 9 à 12 mois	—	—	—	—	—	—	2. Autres déposants : à vue	5.531	0,3	5.531	0,3	5.531	0,3	
5. à plus d'un an	75.587	4,2	75.576	4,3	75.586	4,4	IV. Dépôts à court terme et à vue (monnaies) :	1.096.398		1.036.992		978.717		
VI. Effets et placements divers :	348.962		306.175		305.679		1. Banques centr. p ^r leur compte :							
1. Bons du Trésor.							a) à plus d'un an	53.050	2,9	54.587	3,1	53.273	3,1	
a) à 3 mois au maximum	125.325	6,9	68.620	3,9	122.690	7,2	b) de 9 à 12 mois	48.975	2,7	31.158	1,8	1.427	0,1	
b) de 3 à 6 mois	28.871	1,6	56.146	3,2	28.137	1,6	c) de 6 à 9 mois	—	—	53.710	3,0	49.138	2,8	
c) de 6 à 9 mois	—	—	28.484	1,6	15.477	0,9	d) de 3 à 6 mois	28.989	1,6	28.981	1,6	46.374	2,7	
d) de 9 à 12 mois	15.380	0,8	15.423	0,9	—	—	e) à 3 mois au maximum	778.541	42,8	781.273	44,0	712.538	41,5	
e) à plus d'un an	30.894	1,7	31.069	1,7	31.266	1,8	f) à vue	138.679	7,6	50.626	2,8	78.759	4,6	
2. Autres effets et placem. divers :							2. Banques centr. p ^r c ^{te} autr. dép. :							
a) à 3 mois au maximum	143.414	7,9	101.347	5,7	104.843	6,1	a) à 3 mois au maximum	—	—	—	—	—	—	
b) de 3 à 6 mois	2.551	0,1	2.553	0,1	724	0,1	b) à vue	240	0,0	—	—	—	—	
c) de 6 à 9 mois	—	—	—	—	1.079	0,1	3. Autres déposants :							
d) de 9 à 12 mois	1.074	0,1	1.076	0,1	—	—	a) à plus d'un an	—	—	—	—	—	—	
e) à plus d'un an	1.453	0,1	1.457	0,1	1.463	0,1	b) de 9 à 12 mois	—	—	—	—	—	—	
VII. Actifs divers	2.417	0,1	2.615	0,1	1.228	0,1	c) de 6 à 9 mois	—	—	—	—	—	—	
VIII. Fonds propres utilisés en exécution des accords de La Haye de 1930 pour placem. en Allemagne	68.291	3,8	68.291	3,8	68.291	4,0	d) de 3 à 6 mois	—	—	—	—	—	—	
<i>Total actif ...</i>	1.818.069	100,0	1.776.967	100,0	1.717.962	100,0	e) à 3 mois au maximum	16.508	0,9	9.309	0,5	17.158	1,0	
							f) à vue	31.416	1,7	27.348	1,5	20.050	1,2	
							V. Divers	18.122	1,0	19.219	1,1	18.482	1,1	
							VI. Compte de profits et pertes :							
							Report à nouveau	3.803	0,2	3.803	0,2	3.803	0,2	
							VII. Provision pour charges éventuelles	118.049	6,5	118.049	6,6	118.049	6,9	
							<i>Total passif ...</i>	1.818.069	100,0	1.776.967	100,0	1.717.962	100,0	
							Exécution des accords de La Haye de 1930 :							
Fonds placés en Allemagne : (voir note 2)							Dépôts à long terme :	228.909		228.909		228.909		
1. Créances sur la Reichsbank et la Golddiskontbank, effets de la Golddiskontbank, et de l'adm. des chemins de fer et bons de l'adm. des Postes (échus)	221.019		221.019		221.019		1. Dépôts des Gouvernements créanciers au compte de Trust des Annuités (voir note 3)	152.606		152.606		152.606		
2. Effets et bons du Trésor du Gouvernement allemand (échus)	76.181		76.181		76.181		2. Dépôt du Gouvernement allemand	76.303		76.303		76.303		
<i>Total ...</i>	297.200		297.200		297.200		Fonds propres utilisés en exécution des accords (voir ci-dessus)	68.291		68.291		68.291		
							<i>Total ...</i>	297.200		297.200		297.200		

Note 1. — Ne sont pas inclus dans la présente situation l'or sous dossier et les valeurs détenues en garde pour le compte de Banques Centrales et d'autres déposants. N'y sont pas compris non plus les fonds et les valeurs détenus par la Banque en sa qualité d'Agent de l'Organisation Européenne de Coopération Economique (Union Européenne de Paiements), de Tiers Convenu aux termes du contrat de nantissement conclu avec la Haute Autorité de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, ainsi que de Mandataire-trustee ou d'Agent financier d'emprunts internationaux.

Note 2. — Aux termes d'une Convention en date du 9 janvier 1953 conclue entre le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne et la Banque et qui fait partie de l'Accord sur les dettes extérieures allemandes du 27 février 1953, il a été convenu que la Banque ne réclamerait pas avant le 1^{er} avril 1966 le remboursement en principal de ses placements en Allemagne qui sont indiqués ci-dessus, y compris les intérêts arriérés et afférents à la date du 31 décembre 1952.

Note 3. — Sur le total des dépôts des Gouvernements créanciers au compte de Trust des Annuités équivalant à francs suisses or 152.606.250,—, la Banque a reçu de Gouvernements dont les dépôts s'élèvent à l'équivalent de francs suisses or 149.920.380,—, confirmation qu'ils ne pourront lui demander, au titre de tels dépôts, le transfert de montants supérieurs à ceux dont elle pourra elle-même obtenir le remboursement et le transfert par l'Allemagne dans les monnaies agréées par la Banque.

IV. — UNION EUROPEENNE DE PAIEMENTS

88¹

Tableau résumant la situation financière au début des opérations et à la fin de chaque période comptable en millions d'unités de compte — chaque unité équivalant à 0,88867088 gramme d'or fin

ACTIF	Début des opérat. 1-7-1950	A l'issue des opérations pour chaque période comptable								
		Juin 1951	Déc. 1951	Juin 2 1952	Déc. 1952	Juin 1953	Déc. 1953	Juin 1954	Déc. 1954	Févr. 1955
I. Disponibilités.										
a) Montant de l'eng. du gouv. des E.U.A. (\$)	350,0	286,1	111,9	123,3	123,3	123,5	123,5	123,5	123,5	123,5
b) Or en lingots	—	—	100,3	149,5	153,0	153,0	153,0	153,0	153,0	153,0
c) Solde du compte courant (dollars)	—	65,9	4,6	78,4	96,7	17,1	20,1	174,7	46,2	38,8
d) Bons Trésor E.U.A. au prix d'achat	—	—	—	—	—	142,6	177,9	92,4	100,2	106,2
	350,0	352,0	216,8	351,2	373,0	436,2	474,5	543,6	422,9	421,5
II. Soldes init. débit. attribués pr l'exercice finan. prenant fin le 30-6-1951 et non encore utilisés.										
Union Economique Belgo-Luxembourgeoise	44,1	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Suède	21,2	21,2	—	—	—	—	—	—	—	—
Royaume-Uni	150,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	215,3	21,2	—	—	—	—	—	—	—	—
III. Versement d'or dû par le Danemark et différé par décision du 30-6-1952	—	—	—	1,9	2,6	—	—	—	—	—
IV. Crédit spécial ouvert à la Turquie (19-9-50) ...	—	—	—	—	3,4	—	—	—	—	—
V. Prêts consentis à des Parties contract. (19-9-50)										
Danemark	—	61,1	38,5	27,0	29,7	40,4	62,5	97,6	97,4	101,7
Allemagne	—	182,5	—	—	—	—	—	—	—	—
France	—	—	168,0	270,6	312,0	312,0	312,0	312,0	241,4	157,1
Islande	—	—	—	1,8	1,6	1,8	3,4	5,6	4,5	4,4
Italie	—	—	—	—	—	12,0	83,9	122,3	116,9	139,7 ³
Pays-Bas	—	175,6	23,1	—	—	—	—	—	—	—
Norvège	—	20,0	9,7	—	16,5	49,7	79,8	89,2	98,6	103,5
Royaume-Uni	—	—	539,2	636,0	589,6	530,3	559,4	485,4	343,4	330,3
Suède	—	44,3	—	—	—	—	—	—	—	—
Turquie	—	28,2	30,0	30,0	30,0	30,0	30,0	30,0	30,0	30,0
	—	511,7	808,5	965,4	979,4	976,2	1131,0	1142,1	932,2	866,7
VI. Prêts consentis aux Parties contractantes au titre des sold. init. crédit. attribués à titre de prêt ¹										
Norvège	—	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0
Turquie	—	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0
	—	35,0	35,0	35,0	35,0	35,0	35,0	35,0	35,0	35,0
VII. Divers	—	0,4	—	—	—	—	—	—	—	—
	565,3	920,3	1060,3	1353,5	1393,4	1447,4	1640,5	1720,7	1390,1	1323,2
PASSIF										
I. Fonds de roulement	286,3	271,6	271,6	271,6	271,6	271,6	271,6	271,6	271,6	271,6
II. Sold init. crédit. attr. à titre de dons pr l'exerc. finan. prenant fin le 30-6-1951 et non encore util.										
Autriche	80,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Grèce	115,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Islande	4,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Pays-Bas	30,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Norvège	50,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	270,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—
III. Crédits reçus de Parties contractantes (19-9-50).										
Union Economique Belgo-Luxembourgeoise	—	147,4	201,3	201,3	201,3	201,3	201,3	201,3	148,3	148,1
Allemagne	—	—	43,3	205,5	239,0	300,0	300,0	300,0	300,0	300,0
Autriche	—	—	—	—	15,1	19,3	42,0	42,0	42,0	27,5
France	—	149,6	—	—	—	—	—	—	—	—
Italie	—	12,1	123,0	123,0	94,2	—	—	—	—	—
Norvège	—	—	—	0,6	—	—	—	—	—	—
Pays-Bas	—	—	—	153,1	183,7	213,0	213,0	206,7	181,2	186,3
Portugal	—	36,5	42,0	42,0	38,8	38,5	33,5	29,6	6,5	2,4
Suède	—	—	111,7	141,7	133,2	121,3	136,6	104,7	40,3	21,4
Suisse	—	11,1	96,0	110,3	117,8	150,0	150,0	150,0	150,0	148,3
Royaume-Uni	—	292,0	—	—	—	—	—	—	—	—
	—	648,7	617,3	977,5	1023,1	1043,4	1076,4	1034,3	868,3	834,0
IV. Créd. reçus de Part. contr. (19-9-50) (hors quota)										
Union Economique Belgo-Luxembourgeoise	—	—	140,0	42,6	47,1	34,7	34,8	15,7	—	—
Allemagne	—	—	—	—	—	38,7	160,6	303,8	197,9	184,6
Autriche	—	—	—	—	—	—	13,6	30,8	2,0	—
Italie	—	—	16,3	1,9	—	—	—	—	—	—
Pays-Bas	—	—	—	—	—	—	7,6	—	—	—
Portugal	—	—	14,9	9,0	—	11,5	—	—	—	—
Suisse	—	—	—	—	—	4,1	32,5	81,3	17,6	—
	—	—	171,2	53,5	47,1	89,0	249,1	381,6	217,5	184,6
V. Crédit spécial accordé par l'U.E.B.L. (19-9-50).	—	—	—	50,0	50,0	40,0	40,0	30,0	30,0	30,0
VI. Divers	—	—	0,2	0,9	1,6	3,4	3,4	3,2	2,7	3,0
	565,3	920,3	1060,3	1353,5	1393,4	1447,4	1640,5	1720,7	1390,1	1323,2

N. B. — Les intérêts des prêts accordés ou reçus figurent dans la situation ci-dessus. — 1 Le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique a attribué à la Norvège un solde initial créditeur de 10 millions d'unités de compte et à la Turquie, un solde initial créditeur de 25 millions d'unités de compte à titre de prêts consentis par l'Union, en vertu de l'article 10 de l'accord en date du 19 septembre 1950. — 2 Après exécution des ajustements effectués conformément aux décisions du Conseil de l'O.E.C.E. en date du 30 juin 1952. — 3 Y compris un crédit de 16,7 millions d'unités de compte accordé à l'Italie en vertu de l'article 18(a) en date du 19 septembre 1950.

1^{er} juillet 1950 au 28 février 1955

(millions d'unités de compte)

A — POSITION BRUTE ET POSITION CUMULATIVE NETTE					B — POSITION COMPTABLE CUMULATIVE					
Pays membres (et leurs zones monétaires) *	Position brute Total des excédents ou déficits bilatéraux		Intérêts montant net payé (—) ou reçu (+) par le pays membre	Position nette cumulative au 28 février 1955 excédent (+) ou déficit (—) (b+c+d) 1	Position comptable cumulative après exécution des opérations relatives au mois de janvier 1955 excédent (+) ou déficit (—)	Opérations effectuées au titre du mois de janvier 1955		Position comptable cumulative après exécution des opérations relatives au mois de février 1955 excédent (+) ou déficit (—) du pays membre (f+g+h) 1 3	Quotas	« Rallonges » facilités de règlement au delà des quotas créateur (C) débitéur (D) 5
	Excédents (+) b	Déficits (—) c				Ajustements reflétant les versements échelonnés bilatéraux effectués au titre du mois de février 1955 (égaux à deux fois le crédit remboursé) 2	Excédent (+) ou déficit (—) comptable pour février 1955 h			
a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k
Autriche	334,7	382,2	+ 2,4	— 45,1	+ 67,9	— 0,2	— 12,6	+ 55,0	84,0	{ 32,6 C ^a 70,0 C
Belgique-Luxembourg	1.480,9	775,7	+ 23,2	+ 728,4	+ 281,2	— 3,1	+ 17,9	+ 296,1	432,0 ⁴	125,0 C
Danemark	557,7	735,6	— 5,3	— 183,2	— 192,8	+ 0,7	— 11,4	— 203,5	234,0	18,2 D
France	997,8	1.925,3	— 22,1	— 949,6	— 318,4 ⁷	+ 4,2	néant	— 314,2 ⁷	624,0	45,5 D
Allemagne	2.401,4	1.133,3	+ 21,8	+ 1.289,9	+ 956,0	— 1,7	+ 14,9	+ 969,3	600,0	{ 313,6 C ^a 450,0 C
Grèce	90,5	418,8	+ 0,0	— 328,2	— 55,4	—	— 4,0	— 59,4	54,0 ⁴	—
Islande	6,6	29,4	— 0,2	— 23,1	— 8,9	+ 0,1	+ 0,0	— 8,8	18,0	1,6 D
Italie	713,3	1.107,5	+ 0,7	— 393,5	— 253,2	—	— 26,1	— 279,4	246,0	164,0 D
Pays-Bas	1.383,9	994,7	+ 10,3	+ 399,5	+ 359,2	— 2,0	+ 15,4	+ 372,6	426,0	100,0 C
Norvège	435,8	675,0	— 5,0	— 244,2	— 205,0	+ 0,9	— 2,8	— 206,9	240,0	14,8 D
Portugal	245,1	231,6	+ 3,6	+ 17,1	+ 6,1	— 0,3	— 1,1	+ 4,7	84,0	20,0 C
Suède	788,2	730,0	+ 8,3	+ 66,5	+ 55,9	— 1,5	— 11,6	+ 42,8	312,0	—
Suisse	821,8	442,6	+ 11,6	+ 390,8	+ 301,0	— 1,4	— 2,8	+ 296,7	300,0	125,0 C
Turquie	270,3	592,8	— 5,6	— 328,1	— 246,4	—	+ 0,3	— 246,1	60,0	—
Royaume-Uni	2.673,9	3.027,5	— 42,3	— 395,9	— 671,3	+ 4,3	+ 6,4	— 660,5	1.272,0	77,5 D
Totaux ...	13.202,0	13.202,0	+ 81,8 — 80,4	+ 2.892,1 — 2.890,8	+ 2.027,3 — 1.951,6	+ — 10,2	+ 55,1 — 72,4	+ 2.037,3 — 1.978,9		

* L'Irlande est comprise dans la zone monétaire du Royaume-Uni; le Royaume-Uni comprend, outre ses territoires d'outre-mer, les pays non participants de la zone sterling.

1 La différence entre la position cumulative nette (colonne e) et la position comptable cumulative (colonne i) correspond à l'effet net des facteurs suivants : utilisation de ressources existantes, de soldes initiaux et de ressources spéciales; règlements spéciaux effectués au 1^{er} juillet 1952 dans le cas de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise et du Portugal; ajustements et règlements opérés lors du renouvellement de l'U.E.P. le 1^{er} juillet 1954; remboursements initiaux effectués par l'Islande au titre des opérations du mois de décembre 1954; versements échelonnés au titre de l'amortissement effectués jusqu'à ce jour, ainsi que les versements spéciaux en or reçus et effectués par l'Union lors des opérations de janvier 1955; remboursements en or faits à la France jusqu'à ce jour conformément à l'article 10 bis; les deux premiers versements effectués en remboursement du crédit spécial accordé par l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise à l'U.E.P.

2 Ces ajustements n'entraînent aucun versement d'or; ils sont opérés pour maintenir la position comptable cumulative (colonne i) à un montant double de la dette ou de la créance de chaque pays.

3 La position comptable cumulative est égale au double de la dette ou de la créance de chaque pays, sauf dans les cas suivants : Millions d'unités de compte

Grèce : règlement intégral en or ou en dollars en vertu de l'Article 13 (a) au delà de son quota débiteur qui est bloqué et considéré comme égal à zéro	59,4
Turquie : quota débiteur utilisé	60,0
règlement entièrement en or ou en dollars en vertu de l'Article 13 (a) au delà de son quota débiteur	186,1

4 Le quota débiteur de la Grèce est bloqué et considéré comme égal à zéro, le quota effectif de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise en tant que créateur est de 402,6 millions d'unités de compte.

5 Chiffres définitifs, calculés compte tenu des modifications opérées depuis le 1^{er} juillet 1954.

6 Ces montants, qui font partie des « rallonges » de l'Autriche et de l'Allemagne, étaient nécessaires pour couvrir les excédents venant en dépassement du quota de ces pays au début de l'exercice 1954-55.

7 Non compris les montants d'or versés par la France à l'Union avant le 30 juin 1954 au delà de son quota. Ces montants ont été exclus de la position comptable cumulative, mais peuvent être recouverts par la France en règlement d'excédents nets pour la période postérieure au 30 juin 1954. Du total de ces montants (369,4 millions d'u.c.), 41,8 millions ont été remboursés jusqu'aux opérations au titre du mois de février 1955 inclusivement, laissant un solde de 327,6 millions.

TABLE DES MATIERES

STATISTIQUES COURANTES

(Les chiffres précédés de la lettre « p » sont provisoires)

	Tabl.		Tabl.
MARCHE DE L'ARGENT.		PRODUCTION.	
I. — Taux d'escompte et de prêts	2	I. — Production charbonnière et métallurgique ...	55 ¹ et 55 ²
II. — Taux des dépôts en banque et à la Caisse Générale d'Epargne	4	II. — Industrie textile	56 ¹
III. — L'argent au jour le jour	8	III. — Productions diverses	56 ²
		IV. — Energie électrique	58
		V. — Gaz	59
METAUX PRECIEUX.		CONSOMMATION.	
Cours des métaux précieux	9	I. — Indices des ventes à la consommation.	
		a) Indices des ventes mensuelles	
		base moyenne : 1936 à 1938 = 100	65 ¹
MARCHE DES CHANGES.		b) Indices des ventes mensuelles : base moyenne	
I. — Cours officiels fixés par la Banque Nationale de Belgique	10 ¹	mensuelle 1953 = 100	65 ² et 65 ³
II. — Cours officiels arrêtés par les banquiers réunis en Chambre de Compensation à Bruxelles	10 ²	II. — Consommation de tabac	66
		III. — Abattages dans les 12 principaux abattoirs du pays	67
MARCHE DES CAPITAUX.		TRANSPORTS.	
I. — Cours comparés de quelques fonds publics	14	I. — Activité de la Société nationale des Chemins de fer belges :	
II. — Indices des actions aux Bourses de Bruxelles et d'Anvers	15 ¹	a) recettes et dépenses d'exploitation	70 ¹
III. — Mouvement des opérations à la Bourse de Bruxelles	15 ²	b) wagons fournis à l'industrie	70 ²
IV. — Rendement des principaux types de valeurs à revenu fixe	16	c) trafic :	
V. — Emissions de capitaux en Belgique et au Congo belge :		1° trafic général	70 ²
Tableau rétrospectif	17 ¹	2° grosses marchandises	70 ³
Emissions des sociétés congolaises en novembre et décembre 1954	17 ²	A) ensemble du trafic	
Détail des émissions		B) service interne belge	
Groupement par importance du capital		II. — Activité de la Société nationale des Chemins de fer vicinaux	70 ⁴
Emissions des sociétés belges en décembre 1954 :		III. — Mouvement des ports :	
Détail des émissions	17 ³	a) Port d'Anvers	71 ¹
Groupement par importance du capital	17 ⁴	b) Port de Gand	71 ²
VI. — Emprunts des pouvoirs publics	18	IV. — Mouvement général de la navigation intérieure ...	72
VII. — Opérations bancaires du Crédit Communal	19	COMMERCE EXTERIEUR.	
VIII. — Inscriptions hypothécaires	20	Nomenclature des sections d'après la classification type du commerce international (C.T.C.I.)	75
FINANCES PUBLIQUES.		CHOMAGE.	
I. — Situation de la Dette publique	25 ¹	I. — Chômage complet et partiel	81 ¹
II. — Situation des avoirs en effets publics de la Banque Nationale de Belgique	25 ²	II. — Répartition des chômeurs contrôlés par province ...	81 ²
III. — Aperçu de l'exécution des budgets	25 ³	III. — Moyenne journalière des chômeurs contrôlés	81 ³
IV. — Rendement des impôts	26	IV. — Répartition des chômeurs contrôlés par groupe de professions	81 ⁴
REVENUS ET EPARGNE.		STATISTIQUES BANCAIRES ET MONETAIRES.	
I. — Rendement des sociétés par actions belges et congolaises :		I. — Belgique et Congo belge :	
Tableau rétrospectif	30 ²	Situations globales des banques	85 ¹
II. — Caisse Générale d'Epargne et de Retraite	31	Banque Nationale de Belgique :	
a) Dépôts sur livrets particuliers à la Caisse d'Epargne;		Situations hebdomadaires	85 ²
b) Versements inscrits aux comptes des affiliés à la Caisse de Retraite.		Banque Centrale du Congo Belge et du Ruanda-Urundi :	
III. — Indice trimestriel des salaires	32	Situations mensuelles	85 ³
		Stock monétaire en francs belges	85 ⁴
		Vitesse de circulation de la monnaie scripturale en Belgique	85 ⁵
MOUVEMENT DES AFFAIRES.		II. — Banques d'émissions étrangères.	
I. — Activité des Chambres de Compensation	35	Situations :	
Mouvement du débit		Banque de France	86 ¹
II. — Mouvement des chèques postaux	36	Bank of England	86 ²
		Federal Reserve Banks	86 ³
		Nederlandsche Bank	86 ⁴
		Sveriges Riksbank	86 ⁵
		Banca d'Italia	86 ⁶
		Bank Deutscher Länder	86 ⁷
		Banque Nationale Suisse	86 ⁸
		Taux d'escompte	86 ⁹
PRIX.		III. — Banque des Règlements Internationaux, à Bâle ...	87
a) Indices des prix de gros en Belgique	45 ¹	IV. — Union Européenne de Paiements :	
b) Indices des prix de gros en Belgique et à l'étranger	45 ²	Résumé de la situation financière	88 ¹
c) Indices des prix de détail en Belgique	46	Règlement de la position des pays membres	88 ²

Prix de l'abonnement annuel { Belgique, 250 francs.
Etranger, 300 francs.

Virement au compte chèques postaux n° 500 de la Banque Nationale de Belgique, ou au compte courant ouvert dans ses livres sous la rubrique « Bulletin d'Information et de Documentation ».

Les abonnés voudront bien nous signaler s'ils désirent recevoir l'édition française ou néerlandaise.
